



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2012

RAPPORT SUR LE SECTEUR
DES ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS

« Le nouveau pacte constitutionnel et politique - avec ce qu'il garantit comme dispositif intégré de droits de l'Homme et de devoirs de citoyenneté - risque d'être purement formel, s'il ne s'accompagne de l'émergence d'un contrat social et économique solidaire, permettant à chaque citoyenne et chaque citoyen de ressentir l'impact positif de l'exercice de ces droits sur leur quotidien et sur la dynamique de progrès que connaît leur pays.

C'est pourquoi la mise en œuvre des mécanismes prévus par la nouvelle Constitution ne devrait pas nous faire perdre de vue la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de développement. Mieux encore, le nouveau texte constitutionnel devrait, au regard de l'impératif de bonne gouvernance qu'il implique, constituer un puissant levier pour accélérer le rythme de ce processus, tout en veillant à la préservation des équilibres macro-économiques et financiers, devenue, désormais, une règle constitutionnelle. »

Extrait du discours adressé à la Nation par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône le 30 juillet 2011.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
---------------------	-----------

Première Partie

Performances du Portefeuille Public

16

1 - Indicateurs financiers, économiques et d'activités	20
---	-----------

1.1 - Exploitation et résultats	20
--	-----------

1.1.1 - Chiffre d'affaires	20
----------------------------	----

1.1.2 - Valeur ajoutée	20
------------------------	----

1.1.3 - Charges d'exploitation	21
--------------------------------	----

1.1.4 - Charges financières	21
-----------------------------	----

1.1.5 - Résultats d'exploitation	22
----------------------------------	----

1.1.6 - Résultats courants	22
----------------------------	----

1.1.7 - Résultats nets	23
------------------------	----

1.1.8 - Rendement du portefeuille public	23
--	----

1.2 - Structure financière	24
-----------------------------------	-----------

1.2.1 - Actifs	24
----------------	----

1.2.2 - Fonds propres	24
-----------------------	----

1.2.3 - Endettement	24
---------------------	----

1.2.4 - Trésorerie et placements	25
----------------------------------	----

1.3 - Indicateurs d'activité des EP	26
--	-----------

1.4 - Dimension régionale de l'intervention des EP	26
---	-----------

2 - Ressources humaines des EP	27
---------------------------------------	-----------

2.1 - Effectifs	27
------------------------	-----------

2.2 - Charges de personnel	28
-----------------------------------	-----------

2.3 - Plans sociaux	28
----------------------------	-----------

3 - Relations financières entre l'Etat et les EP	28
---	-----------

3.1 - Transferts budgétaires de l'Etat aux EP	28
--	-----------

3.2 - Produits provenant des EP	29
--	-----------

3.3 - Contribution fiscale des EP (IS et IR)	30
---	-----------

3.3.1 - Impôt sur les sociétés	30
--------------------------------	----

3.3.2 - Impôt sur le revenu	31
-----------------------------	----

Deuxième Partie

Stratégies sectorielles et plans d'actions des Entreprises Publiques 33

1 - Renforcement de l'investissement des EP	34
1.1 - Réalisations des investissements des EP en 2011	34
1.2 - Prévisions des investissements des EP en 2012	36
2 - Programmes spécifiques	37
2.1 - Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	37
2.2 - Agence Spéciale Tanger Méditerranée	38
2.3 - Agence du Partenariat pour le Progrès (MCA-Maroc)	39
3 - Programmes de développement en faveur du monde rural	40
3.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)	41
3.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable	42
3.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR2)	43
3.4 - Télécommunications et services postaux	43
4 - Transports, infrastructures et communications	44
4.1 - Logistique	44
4.2 - Transport ferroviaire	44
4.3 - Transport autoroutier	46
4.4 - Secteur portuaire	47
4.5 - Secteur aéroportuaire et aérien	48
4.6 - Poste	50
4.7 - Télécommunications	51
4.8 - Audiovisuel	51
5 - Production et distribution d'électricité et d'eau	53
5.1 - ONE	53
5.2 - Moroccan Agency for Solar Energy (MASEN)	55
5.3 - Programme national éolien	55
5.4 - Sociétés d'Investissements Energétiques (SIE)	56
5.5 - Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétiques (ADEREE)	56
5.6 - ONEP	56
5.7 - Projet de regroupement de l'ONE et de l'ONEP	58
5.8 - Régies de distribution	58
5.9 - Hydrocarbures et Mines	59
6 - Phosphates	59
7 - Agriculture	60
7.1 - Agence pour le Développement Agricole (ADA)	61
7.2 - Offices de Mise en Valeur Agricole	62

7.3 - SONACOS	62
8 - Pêche	63
9 - Secteurs socio-éducatifs	65
9.1 - Education, formation et emploi	65
9.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)	65
9.1.2 - Universités	66
9.1.3 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)	67
9.1.4 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)	68
9.2 - Organismes à vocation sociale	69
9.2.1 - Entraide Nationale (EN)	69
9.2.2 - Agence de Développement Social (ADS)	70
9.3 - Caisses de prévoyance sociale	71
9.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites (CMR)	71
9.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	72
10 - Habitat et urbanisme	73
10.1 - Holding Al Omrane (HAO)	73
10.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM)	74
10.3 - Idmaj Sakane	74
10.4 - Agences Urbaines	75
11 - Promotion économique	76
11.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)	77
11.2 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT)	78
11.3 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)	79
11.4 - Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE)	80
12 - Aménagement et développement régional	81
12.1 - Aménagement	81
12.1.1 - Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg	81
12.1.2 - Société du Tramway de Rabat – Salé	82
12.1.3 - Aménagement du site de la lagune de Marchica	83
12.1.4 - Société Casablanca Aménagements	83
12.1.5 - Tramway de Casablanca	83
12.1.6 - Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades	84
12.1.7 - Agence de Dédensification et de Réhabilitation de la Médina de Fès	84
12.2 - Développement Régional	85

12.2.1 - Agence du Nord	85
12.2.2 - Agence du Sud	86
12.2.3 - Agence de l'Oriental	86

13 - Finance 86

13.1 - Caisse de Dépôt et de Gestion	86
13.2 - Crédit Agricole du Maroc	87
13.3 - Fonds d'Equipement Communal	88
13.4 - Caisse Centrale de Garantie	88

Troisième Partie 89

Gouvernance des Entreprises Publiques

1 - Code marocain des bonnes pratiques de gouvernance des EP 89

2 - Contrôle financier de l'Etat sur les EP 90

2.1 - Mise en œuvre des instruments de gestion	90
2.2 - Evolution qualitative du dispositif de contrôle	90
2.3 - Audits externes des EP	91

3 - Contractualisation des rapports entre l'Etat et les EP 91

4 - Intervention des Juridictions Financières dans les EP 93

4.1 - Missions, Stratégie et Gouvernance	93
4.2 - Organisation, Ressources Humaines et Système d'Information	94

Quatrième Partie 95

Cession des Participations de l'Etat

Liste des Annexes

1. Liste des Etablissements Publics au 31/12/2010	99
2. Liste des Sociétés Anonymes à participation directe du Trésor au 31/12/2010	101
3. Liste des Entreprises Publiques (EP) en cours de liquidation au 31/12/2010	102
4. Créations d'EP et prises de participations autorisées par décret 2010	103
5. Indicateurs économiques et financiers des EP : réalisations 2008-2010	104
6. Transferts de l'Etat aux EP : réalisations 2010 et 2011	105
7. Versements des EP au BGE au titre de 2009-2011 et prévisions 2012	107
8. Investissements des EP : classement par ministère de tutelle (2010-2012)	108
9. Fiches signalétiques des principales EP (réalisations 2008-2010)	110
10. Contribution fiscale des EP au titre des exercices 2009 et 2010 (IS)	124
11. Indicateurs techniques des principales EP : réalisations 2008 - 2010	125
12. EP soumises au contrôle financier de l'Etat classées par type de contrôle	130
- Contrôle préalable	130
- Contrôle d'accompagnement	131
- Contrôle conventionnel	132
- Contrôle spécifique	133

INTRODUCTION

L'année 2011 a connu l'adoption par le Maroc d'une nouvelle Constitution qui vise notamment la consolidation de l'Etat de droit, la consécration des principes de séparation des pouvoirs, le renforcement de la bonne gouvernance et la corrélation entre la responsabilité publique et la reddition des comptes. Cette Constitution offre également le cadre idoine pour impulser davantage la dynamique économique et accélérer le rythme de modernisation et de développement humain et territorial du pays.

Dans ce cadre, les Entreprises Publiques (EP) jouent un rôle de premier choix dans le processus de développement à travers leurs contributions dans la mise en œuvre des politiques publiques, la fourniture des services de base, la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accroissement des initiatives du secteur privé et la contribution à l'aménagement du territoire. Ces Entreprises sont également interpellées par les exigences accrues en matière de transparence, d'éthique et de performance.

Les EP sont également appelées à contribuer activement à la mise en œuvre du programme du Gouvernement présenté au Parlement le 19 janvier 2012 et visant le développement de la transparence et de la bonne gouvernance, le renforcement de la compétitivité économique et de l'attractivité du pays et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Ainsi, le programme du Gouvernement 2012-2016 prévoit la poursuite de la politique des grands chantiers et de projets structurants ainsi que de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles et ce, en vue de la consolidation des équilibres macroéconomiques et le maintien de la croissance à un niveau soutenu à travers, notamment, une impulsion de la demande interne et un renforcement de l'investissement public et de la compétitivité des entreprises. Les principaux axes de développement de ce programme, en relation avec les EP, concernent :

- l'amélioration des conditions de la compétitivité et du climat des affaires et de l'investissement ainsi que l'amélioration et la promotion des partenariats public-privé dans le financement et la réalisation des infrastructures et des services publics ;
- la réduction de la dépendance énergétique du pays et la diversification des sources de la production des énergies ;
- la consécration de la position du Maroc en tant que leader dans le marché mondial des phosphates ainsi que le renforcement de la recherche minière et pétrolière ;
- la réalisation des infrastructures de base et logistiques et la mise à niveau des ressources humaines indispensables à l'amélioration de la compétitivité de l'économie ;
- l'accélération du rythme de réalisation des routes rurales et l'achèvement des tronçons autoroutiers programmés ;

- la poursuite de la réalisation de la première tranche du TGV Casablanca-Tanger et la préparation de la réalisation du schéma directeur des autres lignes telles que la seconde tranche liant Casablanca à Marrakech ;
- le lancement du nouveau schéma directeur portuaire, la mise en service et en exploitation du port Tanger Med II en 2015 et le renforcement de la place du port Tanger Med en tant que port stratégique dans le commerce maritime international ;
- la modernisation, dans le cadre de vision « Tourisme 2020 », de la gouvernance du secteur touristique à travers la création de la haute instance du tourisme et des agences de développement touristique à l'horizon 2016 ;
- la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique à travers la mise en place effective de l'Agence nationale pour le développement des activités logistiques et son démarrage en 2012 ;
- la préparation d'une stratégie intégrée pour le développement de la formation continue pour accompagner les besoins en formation des différentes stratégies sectorielles et grands chantiers ;
- la mise à niveau des établissements scolaires, des infrastructures et des équipements ;
- le suivi de la réalisation des programmes d'insertion des jeunes diplômés (Idmaj, Taehil et Moukawalati) et l'amélioration de leur viabilité ainsi que la mise en place de programmes nouveaux (Moubadara, Taâtir, Istiaâb) ;
- la diversification de l'offre en matière d'habitat et son amélioration à travers la réduction du déficit et la création d'un nouveau produit à 800.000 Dhs au profit des classes moyennes ;
- l'orientation du rôle des opérateurs du secteur de l'habitat en direction de l'habitat social via des contrats programmes et des partenariats public-privé.

L'ensemble de ces orientations et mesures sont de nature à soutenir la dynamique socio-économique que connaît notre pays et appellent les EP, en tant qu'acteurs dynamiques dans ce processus, à renforcer leurs interventions et à consolider les performances enregistrées durant ces dernières années.

A cet égard, les EP ont affiché dans leur ensemble, durant l'année **2011**, de bonnes performances en termes d'activité, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de résultats nets, confirmant celles enregistrées en 2010.

De même, les réalisations en matière d'investissement des EP, confirmant leur trend haussier sur les dernières années, sont passées de 157 milliards de dirhams sur la période 2006-2008 à 208 milliards de dirhams sur la période 2009-2011, soit un accroissement remarquable de 33%. Pour l'année 2012, cet effort sera poursuivi avec une enveloppe globale d'investissement de 123 milliards de dirhams, consolidant ainsi le rôle de levier que joue l'investissement public dans le maintien du rythme de croissance à un niveau élevé.

Cet important programme d'investissement des EP s'inscrit dans le cadre de la réalisation, par les EP, des différents projets structurants du pays notamment dans les

domaines ferroviaire, autoroutier, portuaire et de l'habitat ainsi que de leur accompagnement actif des différentes stratégies sectorielles concernant notamment les secteurs de l'énergie, des mines, du tourisme, de la logistique, de l'agriculture et de pêche et des programmes sociaux intéressant en particulier l'éducation, la santé et le désenclavement du monde rural.

A cet égard, les années 2011 et 2010 sont marquées par la concrétisation, par les EP, de plusieurs projets d'envergure dont, en ce qui concerne le secteur des infrastructures, le premier schéma d'armature autoroutière nationale avec la mise en service du tronçon Fès-Oujda, le lancement des travaux de la Ligne à Très Grande Vitesse entre Casablanca et Tanger et l'entrée en service du tramway Rabat-Salé.

S'agissant du domaine de l'énergie électrique, cette période a été caractérisée par la création effective de l'agence chargée du programme solaire (MASEN) ainsi que la réalisation des études et des travaux d'infrastructure pour l'initiation du processus de construction de la première centrale solaire du Maroc sur le site de Ouarzazate. De même et dans l'objectif d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande de l'énergie électrique, trois nouvelles unités de production d'électricité ont été mises en service, à savoir la centrale Ain Béni Mathar (470 MW), le groupe diesel de Dakhla (16,5 MW) et la centrale hydraulique d'El Borj (22 MW).

Concernant le secteur des phosphates et sous l'effet conjoint d'une reprise du commerce mondial et des cours de la roche et des engrais d'une part et d'une vision stratégique plus active d'autre part, l'OCP a enregistré des performances commerciales remarquables (chiffre d'affaires dépassant le seuil de 50 milliards de dirhams en 2011) avec une hausse importante de ses exportations, induisant la consolidation de sa situation financière et des retombées positives sur la balance des paiements. La nouvelle stratégie de l'OCP vise également l'augmentation de sa capacité de production et l'attrait des investisseurs d'envergure mondiale pour capter les extensions futures du marché des phosphates.

Le secteur de l'agriculture a connu, outre l'accélération de la réalisation des actions du Plan Maroc Vert, la concrétisation des mesures afférentes au soutien aux petits agriculteurs, la poursuite de l'exécution du Programme National de l'Economie de l'Eau d'Irrigation (PNEEI) et la concrétisation de la 3ème tranche de l'opération de location des terres agricoles. Le soutien apporté par le Gouvernement aux petits agriculteurs, sur Hautes Instructions Royales, vise l'exonération des petits agriculteurs des frais d'eau d'irrigation au titre des campagnes antérieures à 2008. Concernant le PNEEI, l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers une gestion durable des ressources en eau et l'amélioration de la productivité des périmètres irrigués à travers la reconversion à l'irrigation localisée. Concernant la troisième tranche de l'opération de location des terres agricoles dans le cadre de la mobilisation du foncier nécessaire aux projets du Plan Maroc Vert, elle a été concrétisée en juillet 2011 et a porté sur 21.240 hectares avec des investissements prévisionnels approchant les dix milliards de dirhams portant ainsi la superficie totale mise en location à 100.400 hectares pour un montant global de plus de 22 milliards de dirhams.

Quant au secteur de l'éducation, la mise en œuvre du plan d'urgence 2009-2012 a permis une nouvelle impulsion à la réforme de l'enseignement à travers notamment

l'amélioration des taux de scolarisation en général et ceux de la fille en milieu rural en particulier et ce, en augmentant les capacités d'accueil à travers la réalisation de nouveaux établissements scolaires et en baissant l'échec et l'abandon scolaires. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la réforme pédagogique a été poursuivie en réorganisant l'architecture pédagogique, restructurant les enseignements et en rénovant les contenus et ce, en phase avec les objectifs de mise en adéquation de l'enseignement avec la demande du marché et d'amélioration de la qualité et des performances.

La stratégie d'intervention dans le secteur de l'habitat a été poursuivie pour la concrétisation de trois objectifs principaux, à savoir l'éradication des bidonvilles, la réduction du déficit en logement et la satisfaction des besoins exprimés par les couches moyennes et à faibles revenus. Les réalisations, tous types de produits confondus, au cours de la période 2008-2011, ont connu une évolution importante par rapport à la période 2004-2007, aussi bien au niveau des mises en chantiers qu'au niveau des achevements ; ainsi, la moyenne annuelle est passée respectivement de 113.240 à 185.965 unités lancées (+64%) et de 79.864 à 164.085 unités achevées (+105%).

Concernant le secteur touristique et grâce à la dynamique déclenchée par la Vision 2010, la période 2008-2010 a enregistré des résultats encourageants sur les plans de l'investissement, des recettes touristiques et de la promotion. Cette période a connu l'ouverture des stations balnéaires Mazagan et Méditerranée Saidia et a enregistré une augmentation conséquente de l'appui financier de l'Etat en matière de promotion passant de 500 MDH en 2008 à 700 MDH en 2010. Pour l'année 2011, l'action du Gouvernement dans ce secteur est fortement marquée par l'engagement de la nouvelle stratégie touristique « Vision 2020 » dont l'objectif stratégique est de positionner le Royaume parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales. L'engagement volontariste de l'Etat au profit de ce secteur a été renforcé par la création, en 2011, du Fonds Marocain pour le Développement Touristique destiné à promouvoir l'investissement privé dans ce secteur.

Cet effort d'impulsion et d'accompagnement des EP s'inscrit dans le cadre d'une vision globale des Pouvoirs Publics, fondée sur l'accompagnement stratégique de ces organismes et l'amélioration de leurs performances d'une part, et sur l'évolution qualitative de leur performance et de leur dispositif de contrôle et de gouvernance d'autre part. Ceci est soutenu par des actions continues de réforme, de restructuration et d'assainissement. De même, des mesures volontaristes sont entreprises pour mener à bien de nouvelles réformes et restructurations plus ambitieuses, dans un contexte imposant des standards, des normes et des pratiques de plus en plus exigeants en termes d'efficacité et de performance et également en matière d'éthique et de lutte contre la corruption.

A cet égard, un Code de bonnes pratiques de gouvernance des EP a été adopté de façon participative et vise à promouvoir davantage les valeurs de transparence et d'information et à ancrer la culture de reddition des comptes.

En 2012 et en phase avec le Programme du Gouvernement qui prévoit l'amélioration de la gouvernance des EP, la généralisation de la contractualisation des rapports Etat-EP ainsi que la réforme du dispositif de contrôle des EP, les efforts seront intensifiés à travers des actions et des interventions visant principalement :

- la mise en harmonie de la **gouvernance**, de la gestion et du **contrôle** des EP avec les apports et les exigences de la nouvelle Constitution ;
- la généralisation progressive de la **contractualisation** Etat-EP dans l'objectif de consacrer la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes et de renforcer le rôle de ces entités dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- la poursuite de l'effort **d'investissement** des EP, à même d'être source de croissance et d'emplois tout en contribuant à améliorer le climat des affaires. Sa réalisation tiendra compte des meilleures conditions d'efficacité tout en exploitant les possibilités de partenariat public/public et public/privé, de diversification des sources de financement et de service de qualité au profit des usagers et en tenant compte des impacts sur le commerce extérieur du pays ;
- le renforcement des efforts pour accompagner les **politiques sectorielles**, les **projets structurants** et les programmes de **développement social** engagés par le Gouvernement à l'effet de renforcer la compétitivité du pays et améliorer les conditions de vie des citoyens ;
- la démultiplication des efforts en matière de **rationalisation des charges de fonctionnement** et de réduction du train de vie des EP ;
- la contribution grandissante aux efforts d'aménagement et de développement régional en phase avec les objectifs d'une **régionalisation avancée**, tout en répondant aux exigences de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises.

Le présent rapport comprend **quatre parties** :

- la première partie traite des **performances du secteur** des EP à travers la présentation de l'inventaire du portefeuille public, l'examen des indicateurs financiers, économiques et d'activité de ces organismes ainsi que leurs ressources humaines et les flux de leurs échanges financiers avec l'Etat ;
- la deuxième partie est consacrée à la présentation des réalisations globales du secteur des EP en matière **d'investissements** et à la revue des **progrès** réalisés concernant les EP dans le cadre de l'implémentation des **visions stratégiques sectorielles et programmes** d'actions retenus par le Gouvernement ;
- la troisième partie aborde les **actions visant la promotion d'une meilleure gouvernance des EP et la modernisation de leur management** en mettant en exergue les réalisations et les actions programmées concernant la modernisation du contrôle financier de l'Etat, le renforcement de la contractualisation des rapports Etat-EP, les audits externes et l'intervention des juridictions financières dans les EP ;
- la quatrième partie est dédiée à la **cession des participations de l'Etat** dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie marocaine et de son ouverture pour renforcer sa compétitivité tout en veillant à développer et à diversifier les sources de sa croissance.

PREMIERE PARTIE

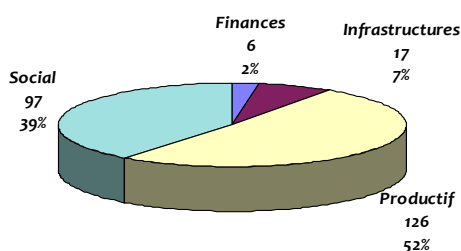
PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

A fin 2011, la composition du portefeuille public se présente comme suit :

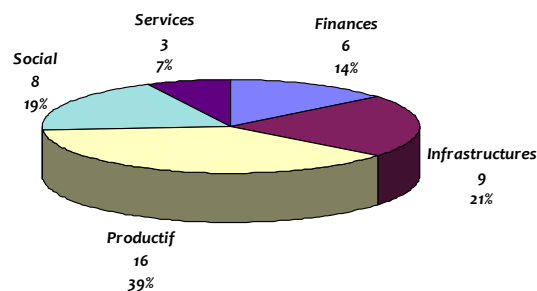
- **246 Etablissements publics et organismes contrôlés** dont 52% opèrent dans les secteurs productifs et 39% dans le social ;
- **42 sociétés à participation directe du Trésor** dont 39% interviennent dans les secteurs productifs et 21% dans le domaine des infrastructures.

La répartition dudit portefeuille par catégorie et par secteur d'activité se présente comme suit :

- 246 Etablissements publics

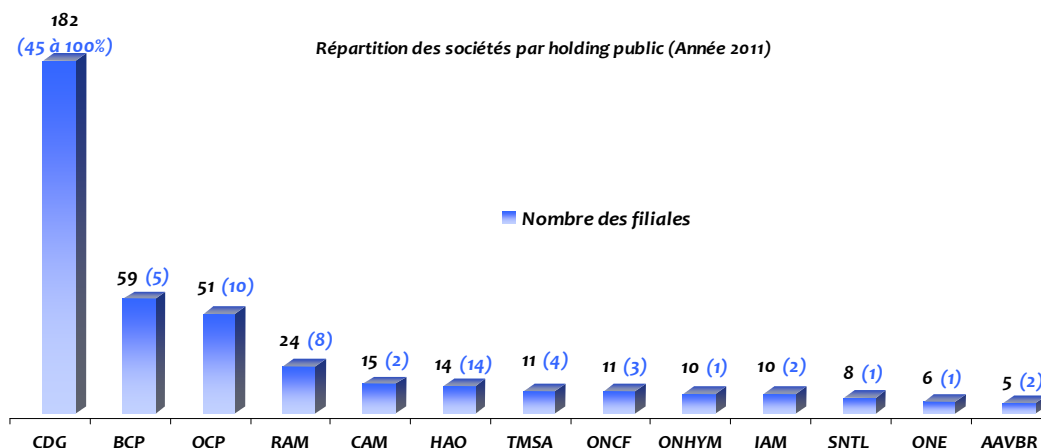


- 42 sociétés à participation directe du Trésor



Certains desdits établissements et sociétés détiennent des filiales et participations au nombre total de 476 dont 11 sont cotées en Bourse et 53 agissant à l'international.

Ainsi, trois grands Holdings Publics en l'occurrence la CDG, l'OCP SA et la BCP détiennent 61% desdites filiales et participation. La répartition des sociétés formant le portefeuille public, par Holding Public en 2011, se présente comme suit :



Concernant le déploiement géographique du portefeuille public, l'on observe qu'en plus des EP relevant de l'Etat et agissant sur l'ensemble du territoire (RAM, ADM, ONDA, Groupe OCP, ONCF, ONE, ONEP, HAO, BAM, ANCFCC, ONHYM...), d'autres EP relevant des Collectivités Locales ou de l'Etat agissent dans un territoire géographique déterminé.

Ainsi, le portefeuille comporte **31 entités** qui sont l'émanation des Collectivités Locales dont 15 Etablissements Publics et 16 sociétés à participation directe. Les Etablissements publics relevant des Collectivités Locales sont les Régies autonomes opérant dans les domaines de la distribution d'eau et d'électricité (12), du transport urbain (2) et des activités frigorifiques (1).

Par ailleurs, ce portefeuille comprend **117 entités agissant au niveau local en 2011**. Il s'agit de :

- 87 Etablissements Publics agissant dans un territoire allant du centre urbain à plusieurs Régions dont : 9 Agences de Bassins Hydrauliques, 3 Agences de Développement Régional, 16 AREF, 15 Universités, 26 Agences Urbaines, 4 Centres Hospitaliers et 9 ORMVA ;
- 30 sociétés jouant un rôle important à l'échelon local dont : TMSA (Tanger), Marchica Med (Nador), sociétés d'aménagement Al Omrane (14 sociétés couvrant toutes les régions) et société d'aménagement du port de Tanger (SAPT).

Au cours de l'exercice 2010, le Portefeuille Public a enregistré **46 créations d'entreprises et prises de participations** dont 16 pour la CDG, 6 pour la BCP, 3 pour l'OCP et 2 respectivement pour le CAM et la SNTL ainsi que l'entrée de 2 **établissements** créés par des textes législatifs spécifiques en l'occurrence, l'Agence pour l'aménagement du site de la lagune Marchica et l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier.

Ledit portefeuille a aussi connu durant la même année **8 suppressions des filiales ou sorties des participations** dont 3 participations du CIH.

Présentation synthétique des principaux
agrégats du secteur des EP pour l'année 2011

Probabilités de clôture

Les performances du portefeuille public en 2011 reflètent l'importance de la contribution des EP aux agrégats économiques et financiers du pays et confirment le bon comportement des années passées :

- ❑ **chiffre d'affaires** : 177,5 MMDH (+4,8%) ;
- ❑ **valeur ajoutée** : 76,3 MMDH (+9,2%) ;
- ❑ **résultats nets** : 26,4 MMDH (+18,1%) ;
- ❑ **capacité d'autofinancement** : 45,8 MMDH (+41,3%) ;
- ❑ **dettes de financement** : 154,9 MMDH (+4%).

1 - INDICATEURS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET D'ACTIVITES¹

Malgré un contexte marqué par la crise économique et financière mondiale, les perturbations des cours des matières premières et les événements géopolitiques, les EP ont enregistré dans leur ensemble, durant les années 2010 et 2011, de bonnes performances en termes d'activité, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de résultats. Leur situation financière s'est également améliorée. Cette évolution positive intervient après le recul enregistré en 2009 en relation avec les baisses significatives des indicateurs du Groupe OCP.

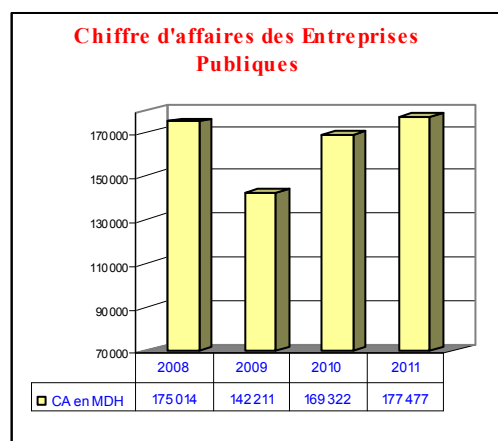
A cet égard, les performances du Groupe OCP, inscrites dans un trend haussier durant les années 2010 et 2011, ont tiré à la hausse les indicateurs économiques, financiers et d'activité du portefeuille public.

1.1 EXPLOITATION ET RESULTATS²

1.1.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

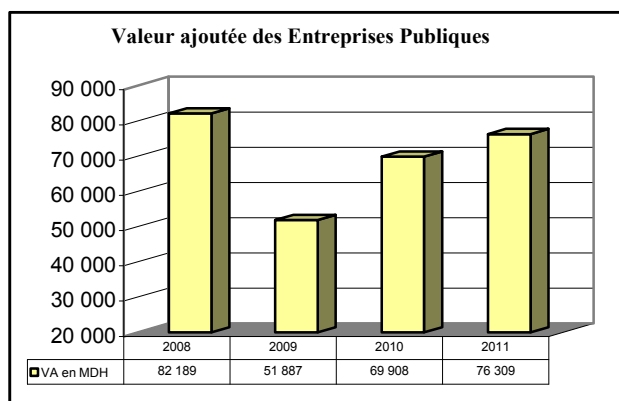
Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 s'élève à **177,5 MMDH** enregistrant une hausse de 4,8% par rapport à 2010 (169,3 MMDH soit +19,1% par rapport à 2009).

L'essentiel de ce produit est réalisé par le Groupe OCP (50,8 MMDH), l'ONE (22 MMDH), le Groupe RAM (12,5 MMDH), les Régies de distribution d'eau et d'électricité (6,6 MMDH), le Groupe HAO (5,4 MMDH), le CAM (4,1 MMDH), l'ONEP (3,8 MMDH), l'ONCF (3,5 MMDH) et l'ANCFCC (3,5 MMDH).



1.1.2 - VALEUR AJOUTEE³

A fin 2011, la valeur ajoutée s'est établie à **76,3 MMDH** en progression de 9,2% par rapport à 2010 (69,9 MMDH soit + 34,7% par rapport à 2009). Une part de 40% de cette richesse est le fait du Groupe OCP dont le montant a atteint 30,4 MMDH.



¹ Cf. Annexes

² Analyse sur la base des probabilités de clôture disponibles au titre de l'année 2011

³ Cf. Annexe

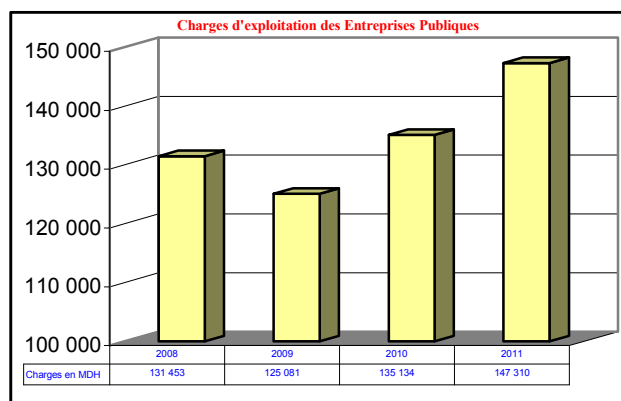
L'accroissement de la valeur ajoutée des EP à fin 2011 est principalement le fait du Groupe OCP (+35% avec 30,5 MMDH), de l'ANCFCC (+6,6% avec 3,2 MMDH), de l'ONCF (+13,7% avec 2,7 MMDH), de l'ONEP (+3,4% avec 2,6 MMDH) et de l'ONDA (+2,3% avec 2,2 MMDH).

Ces 5 organismes produisent, avec l'ONE (4,9 MMDH) plus de 60% de la valeur ajoutée totale en 2011.

Par rapport au PIB, la valeur ajoutée des EP a représenté 9,1% en 2011 et près de 9% en 2010.

1.1.3 - CHARGES D'EXPLOITATION

Ces charges ont atteint **147,3 MMDH** en 2011, enregistrant une hausse de 9% par rapport à 2010 (135,1 MMDH et +8% par rapport à 2009) et ce, en relation particulièrement avec l'accroissement des charges du Groupe CDG (129% avec 7,2 MMDH), des Régies de distribution d'eau et d'électricité (26% avec 5,9 MMDH), de l'ONE (18% avec 24,3 MMDH), de l'ANCFCC (+14% avec 3,3 MMDH) et du Groupe OCP (11% avec 31 MMDH).



Il est à signaler que ces hausses accompagnent celles enregistrées au niveau des chiffres d'affaires réalisés par ces EP.

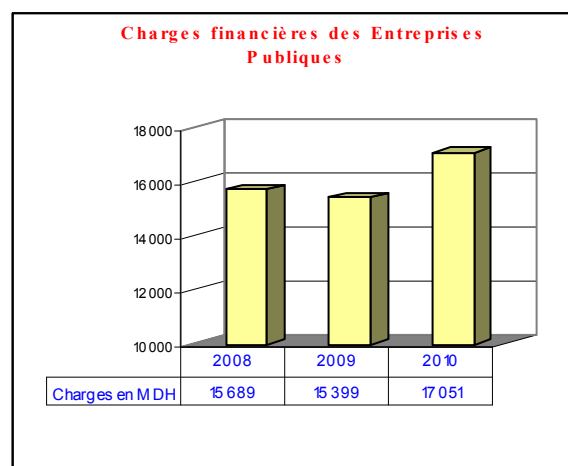
Ces hausses des charges d'exploitation ont été partiellement atténuées par la baisse des charges d'autres organismes dont le Groupe HAO (-10,7% avec 6,8 MMDH) et les ORMVA (-17% avec 902 MDH).

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler les mesures de rationalisation prises par le Gouvernement au cours de l'exercice 2011 incitant les EP à la maîtrise de leurs charges d'exploitation à travers la rationalisation des dépenses de fonctionnement et la maîtrise de leur train de vie.

1.1.4 - CHARGES FINANCIERES

Elles se sont élevées à **17,1 MMDH** en 2010, enregistrant une hausse de 10,7% par rapport à 2009, sous l'effet de l'augmentation des charges financières du Groupe CDG (+17,8%), de l'ONE (+3,4%), d'ADM (+91%), du Groupe OCP (+5,9%) et de l'ONEP (+73,5%).

Cette hausse a été, néanmoins, atténuée par la baisse des charges du CAM (-0,5%) et du Fonds Hassan II (-24,6%)⁴.



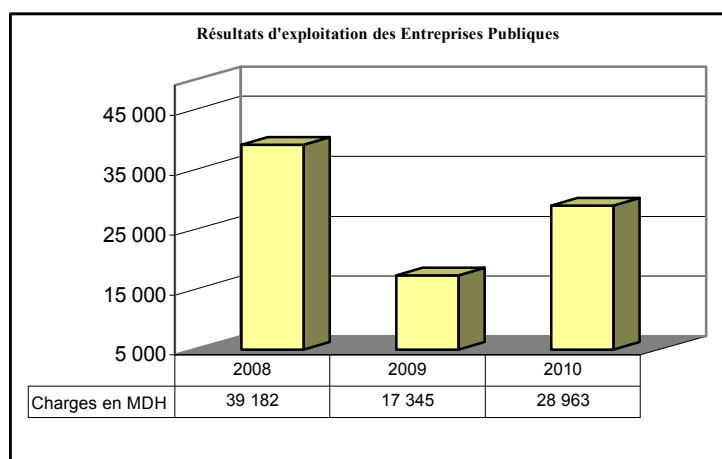
⁴ Le Fonds Hassan II comptabilise, en tant que charges financières, les subventions et avances non remboursables

1.1.5 - RESULTATS D'EXPLOITATION

Les résultats d'exploitation ont atteint **28,9 MMDH**, enregistrant une amélioration de 67% par rapport à 2009 expliquée, essentiellement, par le quadruplement des résultats du Groupe OCP et par l'amélioration des résultats de la CNSS (+1,3%), du CAM (+7,2%) et du Groupe CDG (+61,7%).

Les résultats d'exploitation bénéficiaires (31,3 MMDH contre seulement 18,1 MMDH en 2009) sont le fait principalement des EP ci-après qui ont la particularité d'avoir toutes dépassé, individuellement, le seuil de 1 milliard de dirhams de bénéfice : Groupe OCP (14.420 MDH), CNSS (4.029 MDH), CAM (2.271 MDH), CMR (1.251 MDH), Groupe CDG (1.037 MDH) et ONE (1.030 MDH). Il y a lieu de relever tout particulièrement la performance du Groupe OCP (+305%), du Groupe CDG (+61,7%) et de l'ONE, ce dernier affichant un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1.030 MDH en 2010 contre 120 MDH en 2009 et après un résultat d'exploitation déficitaire de 4.210 MDH en 2008.

Les résultats d'exploitation déficitaires (-2,5 MMDH contre -0,8 MMDH en 2009) sont principalement le fait des EP suivantes : RAM (-492 MDH), Barid Al Maghrib (-282 MDH) et ONHYM (-154 MDH).



1.1.6 - RESULTATS COURANTS

Les résultats courants du secteur des EP s'élèvent à **31,0 MMDH** en 2010, en forte hausse de 73,3% par rapport à 2009 sous l'effet notamment de l'augmentation des résultats bénéficiaires du Groupe OCP et du Groupe CDG.

Le total des **résultats courants bénéficiaires** s'élève à **34,5 MMDH** en 2010 contre 18,2 MMDH en 2009. La hausse des résultats courants bénéficiaires résulte notamment de celle des EP suivantes : Groupe OCP (+331% avec 14.887 MDH), CNSS (+1,4% avec 5.231 MDH), CMR (+14,9% avec 4.792 MDH) et Groupe CDG (+190% avec 2.769 MDH).

Le total des **résultats courants déficitaires** a connu une stagnation (**-3,7 MMDH en 2010** contre -3,9 MMDH en 2009). Les principales EP affichant ces résultats sont : ADM (-1.076 MDH), RAM (-598 MDH), ONCF (-129 MDH), ORMVAL (-94 MDH), ONHYM (-92 MDH) et ORMVAH (-84 MDH).

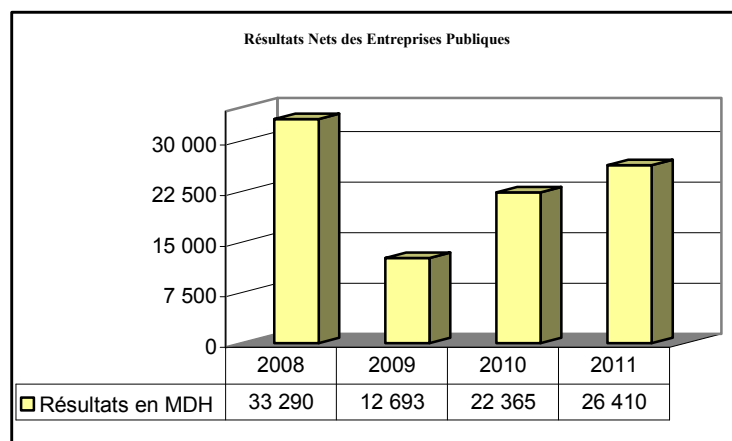
1.1.7 - RESULTATS NETS⁵

Sur la base des probabilités de clôture à fin 2011, les résultats nets ont atteint **26,4 MMDH**, en hausse de 18% par rapport à 2010. Plus de 50% de ce montant est le fait du **Groupe OCP** (15,2 MMDH) dont le résultat net a augmenté de 71% par rapport à 2010. Aussi, le **Groupe TMSA** et **l'ONCF** ont-ils affiché une amélioration de leurs résultats respectivement de 1003% (3,3 MMDH contre 295 MDH en 2010) et de 237% (295 MDH contre -215 MDH en 2010). En revanche, ces performances ont été atténuées par une aggravation des pertes au niveau de certaines EP : **ONE** (-3.612 MDH contre -452 MDH en 2010), **Groupe RAM** (-1.552 MDH contre -929 MDH en 2010), **ADM** (-1.120 MDH contre -1.056 MDH en 2010) et **ONHYM** (-206 MDH contre -38 MDH en 2010).

Pour l'année 2010, ces résultats nets ont atteint **22,4 MMDH**, en progression de 76,2% par rapport à 2009. A cet égard, le total des résultats nets bénéficiaires s'élève à **26 MMDH** en 2010 contre 15,6 MMDH en 2009 tandis que le total des résultats nets déficitaires a atteint **3,7 MMDH** en 2010 contre 4,2 MMDH l'année d'avant, confirmant ainsi l'amélioration continue enregistrée par le portefeuille public sur les plans d'activité et financier.

Les principales évolutions constatées en 2010 sont :

- **la hausse des bénéfices** des EP suivantes : Groupe OCP (+590% avec 8.850 MDH), CMR (+15,3% avec 4.807 MDH) et Groupe CDG (+162% avec 1.914 MDH). Cette hausse a été toutefois atténuée par un recul des bénéfices de la CNSS (-2,1% avec 4.793 MDH), du Groupe HAO (-49% avec 297 MDH) et de l'ONDA (-45% avec 271 MDH) ;
- **les résultats déficitaires** notamment de ADM (perte de 1.056 contre une perte de 311 MDH en 2009), de la RAM (perte de 929 MDH contre une perte de 851 MDH en 2009), de l'ONE (perte de 452 MDH contre une perte de 1.164 MDH en 2009) et de l'ONCF (perte de 215 MDH contre une perte de 357 MDH en 2009).



Si l'on tient compte des résultats nets de la société **IAM**, le résultat net global du secteur atteint **31,6 MMDH en 2010** contre 21,7 MMDH en 2009.

1.1.8 - RENDEMENT DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Le rendement du portefeuille est approché à travers le ratio de Rendement Financier (*résultat net/fonds propres*) et le ratio de Rendement Commercial (*résultat net/chiffre d'affaires*).

⁵ Résultats nets = Résultats nets bénéficiaires + Résultats nets déficitaires

L'évolution du ratio de Rendement Financier et du ratio de Rendement Commercial reflète l'amélioration du résultat net couplé à un renforcement des fonds propres, d'une part et à l'évolution positive du chiffre d'affaires du secteur d'autre part.

Ainsi, le **ratio de Rendement Financier** a atteint 8,5% en 2010 contre 5,5% en 2009 et le **ratio de Rendement Commercial** s'est situé, quant à lui, à 13,2% en 2010 contre 8,9% en 2009.

Les principales EP qui ont impacté les évolutions enregistrées par ces ratios en 2010 sont la CMR, la CNSS, le Groupe CDG, l'OFPPT et l'ALEM avec une nette amélioration du rendement financier du Groupe OCP (36,3% en 2010).

1.2 - STRUCTURE FINANCIERE

1.2.1 - ACTIFS⁶

A fin 2010, le total des bilans des EP s'élève à **872,5 MMDH** enregistrant une appréciation de 9,7% par rapport à l'année précédente et ce, en relation avec la consolidation de la structure financière de ces organismes. L'augmentation a concerné la quasi-totalité des EP et 56% des actifs sont le fait des six entités suivantes ayant toutes dépassé, individuellement, les 60 MMDH d'actifs : Groupe CDG, ONE, CMR, CAM, Groupe OCP et CNSS.

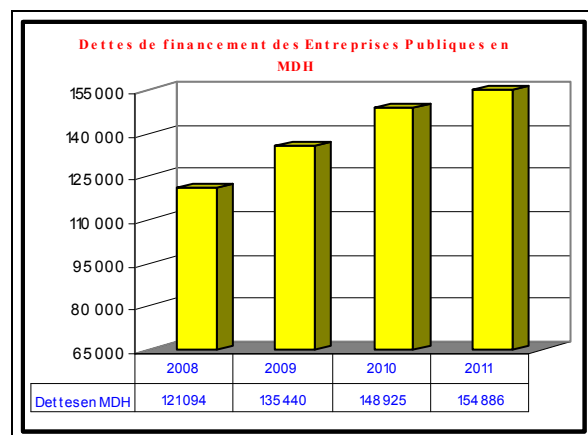
1.2.2 - FONDS PROPRES⁷

Les capitaux propres des EP ont atteint **262,9 MMDH** en 2010, en amélioration de 14,3% par rapport à 2009. Cette variation s'explique par les augmentations de capital ou des fonds de dotations ainsi que par l'accroissement des réserves, des reports à nouveau et des bénéfices. Elle concerne particulièrement, la CNSS (+9% avec 43.289 MDH), le Fonds Hassan II (+11,7% avec 36.278 MDH), le Groupe OCP (+45,3% avec 24.361 MDH), le Groupe CDG (+31% avec 23.117 MDH), l'ONCF (+4,5% avec 17.358 MDH) et l'ONEP (+7,1% avec 15.317 MDH).

Cette augmentation a été néanmoins atténuée par la stabilité des fonds propres de ADM par rapport à 2009 (+1,3% avec 7.377 MDH) et la baisse de ceux de l'ONE (-4,6% avec 13.345 MDH) et de la RAM (-22% avec 2.013 MDH) par rapport à l'année précédente.

1.2.3 - ENDETTEMENT⁸

Les dettes des EP s'élèvent à **154,9 MMDH** en 2011, soit 18,6% du PIB contre 19,1% en 2010. Elles enregistrent un accroissement de 4% par rapport à 2010. Les principales dettes concernent les EP suivantes : ADM (+19,3% avec 31,9 MMDH), ONE (+6,2% avec 32,8 MMDH), ONCF (+2,4% avec 15,8 MMDH), ONEP (+8% avec 14,4 MMDH) et Groupe OCP (+3% avec 10,7 MMDH).



⁶ Cf. Annexe

⁷ Cf. Annexe

⁸ Cf. Annexe

En 2010, ces dettes étaient de **148,9 MMDH** marquant un accroissement de 10% par rapport à 2009 qui résulte de :

- **mouvements à la hausse** touchant notamment : ADM (+36,8% avec 26,7 MMDH), l'ONEP (+21,9% avec 13,3 MMDH) et TMSA (+32% avec 6,6 MMDH) ;
- **mouvements à la baisse** concernant en particulier : le Groupe OCP (-10,2% avec 10,4 MMDH), la RAM (-4,2% avec 5,7 MMDH) et l'ORMVAD (-2% avec 1,5 MMDH).

Près de 79% des dettes en 2010 sont le fait de 7 entités qui sont l'ONE, ADM, l'ONCF, l'ONEP, le CAM, le Groupe OCP et TMSA, impliquées toutes dans la réalisation de grands projets structurants.

En 2010, les dettes des EP ont représenté l'équivalent de **17,1% du total des actifs** (17% en 2009) et **57% des fonds propres** (59% en 2009). L'ensemble de ces indicateurs dénote de la bonne situation financière du portefeuille malgré la hausse de l'endettement.

Force est de rappeler que durant la période 2008-2011, le montant global des investissements des EP a atteint **275 MMDH** tandis que l'augmentation de l'endettement sur cette période ne dépasse pas 13% de ces investissements, confirmant ainsi la solidité financière de ces EP.

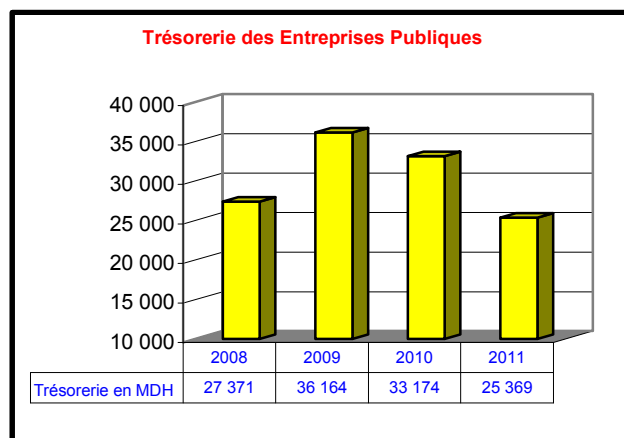
1.2.4 - TRESORERIE ET PLACEMENTS

1.2.4.1 - TRESORERIE

A fin 2011, la trésorerie des EP a atteint **25,4 MMDH** contre 33,2 MMDH une année auparavant.

Les principales EP dont la trésorerie est excédentaire sont l'ANCFCC (2,9 MMDH), les Régies de Distribution (2,8 MMDH), l'OFPPT (2,4 MMDH), les AREF (2 MMDH), l'ONEP (1,6 MMDH), les Universités (1,3 MMDH), ADM (1,2 MMDH) et la CMR (1 MMDH).

La **trésorerie passive** en 2011 est principalement le fait de l'ONE (-5,2 MMDH) et de l'ONDA (-428 MDH).



1.2.4.2 - PLACEMENTS

A fin 2010, le montant des placements des EP s'est établi à **177,1 MMDH** contre 153,4 MMDH en 2009. Une part de 95% de ce montant correspond aux placements des EP suivantes :

- CMR : 70,4 MMDH dont 79% en Bons du Trésor ;
- CNSS : 41,3 MMDH dont 22,4 MMDH auprès de la CDG ;

- Fonds Hassan II : 22,7 MMDH dont 95% en Bons du Trésor ;
- Groupe OCP : 21,5 MMDH ;
- Barid Al Maghrib : 13,2 MMDH.

1.3 - INDICATEURS D'ACTIVITE DES EP⁹

Les indicateurs d'activité des EP, baromètres de l'économie nationale, montrent que la majorité de ces entreprises a enregistré une croissance soutenue de leurs activités notamment celles opérant dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, du transport, des télécommunications et de l'habitat.

A ce titre, les évolutions suivantes ont été enregistrées entre septembre 2010 et fin septembre 2011 :

- les ventes d'énergie électrique se sont accrues de 7,5% pour s'établir à 19.121 GWH ;
- les ventes d'eau de l'ONEP ont augmenté de 2,6% pour atteindre 596 millions m³ ;
- le mouvement des avions et le mouvement des passagers au niveau des aéroports se sont accrues respectivement de 0,7% et 4,4% ;
- le nombre de voyageurs transportés par l'ONCF a connu une hausse de 11,4% ;
- le trafic autoroutier s'est accru de 30,9% pour atteindre 16,6 millions véhicules-km ;
- les indicateurs du secteur des télécommunications font ressortir des augmentations atteignant 75% pour le nombre d'abonnés Internet sachant que pour la même période, le nombre des abonnés GSM a progressé de 18,5% ;
- les unités d'habitat produites par le Groupe HAO ont augmenté de 36,6% atteignant 81.191 unités et le nombre de titres fonciers créés a accru de 26,7% (26.664 titres) ;
- les inscriptions des droits réels (420.567 unités) et les certificats de propriété (626.526 certificats) recensés par l'ANCFCC ont augmenté respectivement de 11,5% et 8,2% à fin septembre 2011.

1.4 - DIMENSION REGIONALE DE L'INTERVENTION DES EP

Le chantier de la Régionalisation avancée appelle les EP, acteurs contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques, à renforcer leur action sur le plan régional à travers notamment, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des partenariats et de la contractualisation ainsi que la modernisation du contrôle.

Ainsi, les principaux indicateurs des EP relevant des Collectivités Locales ou de l'Etat et agissant dans un territoire géographique déterminé, ont évolué comme suit :

⁹ Détail de l'exercice 2010 en Annexe

Evolution des principaux indicateurs des EP agissant au niveau régional et local

SIGLE	2009					2010				
	CA (MDH)	Charges Exploitation (MDH)	Charges de personnel (MDH)	Effectif (unité)	Invest. (MDH)	CA (MDH)	Charges Exploitation (MDH)	Charges de personnel (MDH)	Effectif (unité)	Invest. (MDH)
119 EEP agissant dans un territoire géographique déterminé (1)	5 676	10 809	1 839	14 277	24 394	6 651	12 131	2 079	15 506	22 572
(1) % (4)	3,99%	8,64%	7,38%	11,61%	36,06%	3,93%	8,98%	7,73%	12,50%	31,79%
34 EEP à participation totale ou partielle des CL (2)	6 241	4 793	964	7 771	2 206	6 947	5 315	1 013	8 683	4 253
(2) % (4)	4,39%	3,83%	3,87%	6,32%	3,26%	4,10%	3,93%	3,77%	7,00%	5,99%
Total (3)	11 917	15 602	2 803	22 048	26 638	13 598	17 447	3 093	24 189	26 825
Total Secteur EEP (4)	142 211	125 081	24 931	122 942	67 656	169 322	135 134	26 895	124 049	71 011
(3) % (4)	8,38%	12,47%	11,24%	17,93%	39,37%	8,03%	12,91%	11,50%	19,50%	37,78%

A l'étude de ces données, il s'avère que le poids des EP agissant sur les plans local et régional demeure important comparativement à l'ensemble du secteur des EP et ce, en termes de chiffre d'affaires et d'investissements.

En matière d'investissement, les EP agissant sur les plans local et régional ont réalisé près de 38% de l'investissement du secteur des EP en 2010 avec 26,8 MMDH.

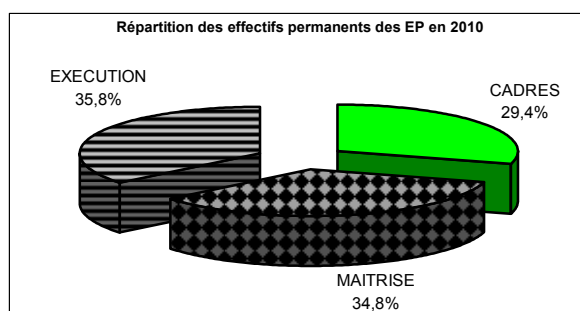
2 - RESSOURCES HUMAINES¹⁰

2.1 - EFFECTIFS

A fin 2010, l'effectif total du personnel des EP¹¹ a atteint **128.500 agents**, enregistrant une hausse de 3% par rapport à 2009, due essentiellement à la prise en charge par le Centre Hospitalier Ibn Sina des charges afférentes à son personnel (4.466 agents) qui émergeaient auparavant sur le Budget Général de l'Etat.

L'effectif total des EP en 2010 se décompose en **126.461 agents permanents** et **2.039 agents occasionnels**.

Parmi les 126.461 agents permanents, on recense 37.168 cadres, 44.060 agents de maîtrise et 45.233 agents d'exécution. **Le taux d'encadrement** du personnel permanent a baissé en passant de 32% en 2009 à 29,4% en 2010 alors qu'il était de 27% en 2008. Ceci étant, l'option volontariste de doter les EP de ressources humaines qualifiées constitue une des priorités de ces entités et ce, pour la bonne conduite de leurs programmes d'action.



¹⁰ Cf. Annexe

¹¹ Compte non tenu du personnel de certains EP qui émerge sur le Budget Général de l'Etat

2.2 - CHARGES DE PERSONNEL

Ces charges¹² se sont élevées en 2010 à **26,9 MMDH** en hausse de 7,9% par rapport à 2009. Plus de la moitié de ces charges est le fait de cinq grandes EP qui sont le Groupe OCP, la RAM, l'ONE, le Groupe CDG et l'OFPPPT qui ont la particularité de dépasser, individuellement, le seuil **d'un milliard de dirhams**.

En **2011**, ces charges se sont accrues de 5,7% pour atteindre **28,4 MMDH** et ce, sous l'effet notamment des mesures liées au **dialogue social** dont l'impact financier avoisine **1 MMDH**.

Rapportées au chiffre d'affaires, les charges de personnel des EP ont représenté 16% en 2011 contre 15,9% en 2010 et 17,5% en 2009.

2.3 - PLANS SOCIAUX

L'amélioration de la productivité du personnel est une préoccupation constante en matière de gestion des ressources humaines des EP. Dans ce cadre, certaines EP recourent à des opérations ciblées et concertées, avec les partenaires sociaux, de départs volontaires anticipés à la retraite. Ainsi, 2.376 départs indemnisés ont été recensés en 2010 concernant une dizaine d'EP dont Barid-Al Maghrib (500 agents), ONCF (400 agents), SOCOBER (376 agents), SOREC (233 agents) et ONDA (175 agents).

Parmi les plans sociaux réalisés en 2011, figurent ceux concernant la RAM (1.087 agents), la Régie de Transport Urbain de Fès (75 agents), l'ONHYM (37 agents) et l'Office des Changes (8 agents).

Il est prévu la réalisation d'opérations de départ en 2012 par la SNRT(350 agents), l'ANP (80 agents), la SOREAD-2M (75 agents) et l'OCE (5 agents).

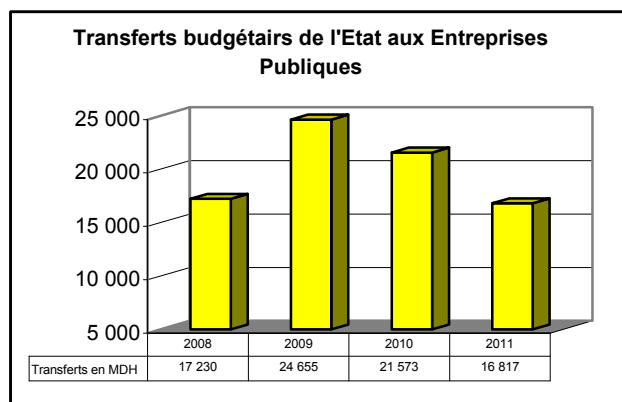
3 - RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EP

3.1 - TRANSFERTS BUDGETAIRES DE L'ETAT AUX EP

Au titre de l'année **2011**, les transferts aux EP demeurent orientés vers des secteurs prioritaires (enseignement, santé, agriculture, infrastructures et services publics de base) et ont atteint **16.817 MDH**, soit une baisse de 22% par rapport à 2010. Cette réduction des déblocages est liée à l'usage en priorité des fonds de trésorerie disponibles au niveau des EEP concernés.

Les principaux **bénéficiaires** des dotations budgétaires en 2011 (**68%** du total) sont :

- **ONCF** : 1.817 MDH contre 1.470 MDH en 2010 ;
- **Fonds Hassan II** : 1.500 MDH contre 0,9 MDH en 2010 ;
- **ORMVA** : 1.466 MDH contre 1.652 MDH en 2010 ;
- **ADM** : 1.140 MDH contre 1.150 MDH en 2010 ;



¹² Compte non tenu des charges afférentes au personnel des EP qui émanent sur le BGE.

- **AREF** : 1.052 MDH contre 6.763 MDH en 2010 ;
- **Centres Hospitaliers** : 958 MDH contre 1.514 MDH en 2010 ;
- **SNRT** : 675 MDH contre 789 MDH en 2010 ;
- **TMSA** : 550 MDH contre 1173 MDH en 2010.

L'examen de la structure des transferts montre qu'elle a enregistré, en 2011, une diminution de la part des subventions de fonctionnement et de l'équipement contre une hausse au niveau des augmentations de capital comme cela ressort du tableau ci-après¹³ :

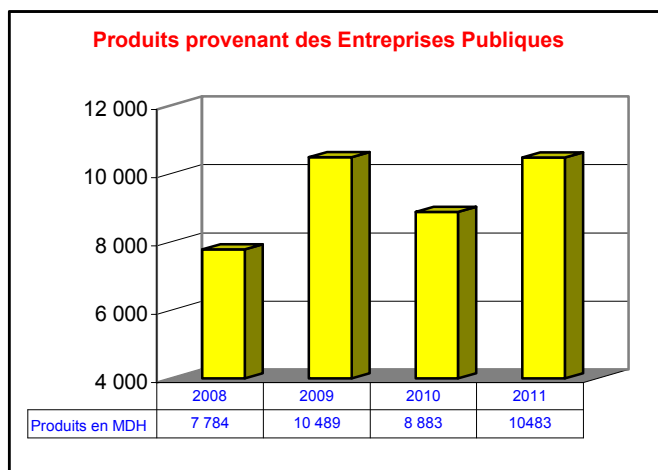
Nature des subventions	Réalizations LF 2010		Réalizations LF 2011		Evolution 2011/2010	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %	MDH	%
Fonctionnement	7 441,99	34,5	5 189,47	30,9	-2 252,52	-30%
Equipement	12 516,82	58,0	8 702,86	51,7	-3 813,96	-30%
Augmentation de capital et restructuration	1 613,67	7,5	2 925,14	17,4	1 311,47	81%
Total	21 572,48	100,0	16 817,47	100,0	-4 755,01	-22%

Outre les transferts directs précités, certaines EP bénéficient de ressources constituées de **taxes parafiscales**¹⁴ dont le montant totalise plus de **2.800 MDH** en 2010 contre 2.666 MDH en 2009 provenant notamment de la taxe sur la formation professionnelle, la taxe pour la promotion du paysage audiovisuel national, la taxe de promotion touristique et les taxes parafiscales à l'importation.

3.2 - PRODUITS PROVENANT DES EP

Les réalisations au titre des produits provenant des EP ont atteint, **au 31 décembre 2011**, un montant de **10.483 MDH**, soit un taux de réalisation de 103% par rapport à des prévisions initiales de **10.227 MDH**¹⁵.

Ces produits marquent une hausse de 18% par rapport à 2010. Ils représentent 1,3% du PIB en 2011 contre 1,1% du PIB en 2010 et 5,8% des recettes ordinaires du Budget Général de l'Etat contre 4,6% en 2010.



En 2011, les **principales contributions**, représentant **90,5% du total**, proviennent de :

¹³ Détail en Annexe.

¹⁴ Ces taxes sont comprises dans les produits d'exploitation des EP concernées.

¹⁵ Détail en Annexe.

- OCP SA : 3.000 MDH au titre des dividendes contre 1.000 MDH en 2010 ;
- Maroc Telecom : 2.611 MDH (contre 2.447 MDH en 2010) dont 2.511 MDH au titre des dividendes et 100 MDH au titre de la redevance domaniale ;
- Conservation Foncière : 2.000 MDH au titre des produits de monopole contre 1.800 MDH en 2010 ;
- Bank Al Maghrib : 1.140 MDH contre 2.033 MDH en 2010, dont 833 MDH au titre des dividendes et 307 MDH au titre de la commission de change ;
- CDG : 540 MDH au titre des parts de bénéfices contre 200 MDH en 2010 ;
- Office des Changes : 200 MDH qui a été réalisé également en 2010.

Au titre de l'année 2012, les produits provenant des EP sont estimés à **11.380 MDH**, soit une hausse de 8,6% par rapport à l'année 2011.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces produits :

Nature des transferts*	Réalizations LF 2010		Réalizations LF 2011		Propositions LF 2012	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Dividendes et Parts de bénéfices	6 117,6	69%	7 491,3	71%	8 410,4	74%
Redevances domaniales et autres produits	2 765,4	31%	2 991,7	29%	2 970,0	26%
TOTAL	8 883,0	100%	10 483,0	100%	11 380,4	100%
Variation annuelle en %	-	-	18,0%		8,6%	

* : hors recettes de la privatisation

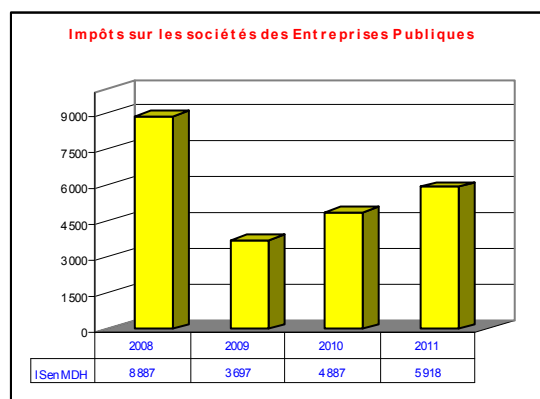
Parallèlement à ces versements, il importe de souligner la contribution des EP aux recettes fiscales de l'Etat notamment au titre de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu.

3.3 - CONTRIBUTION FISCALE DES EP

3.3.1 - IMPOT SUR LES SOCIETES (IS)

En 2010, le montant dû par les EP au titre de l'IS a atteint **4.887 MDH** contre **3.697 MDH** en 2009. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la contribution des Groupes OCP et CDG. 70% de ce montant sont le fait du Groupe OCP (2.002 MDH), du Groupe CDG (858 MDH), de l'ONDA (246 MDH), de la SODEP (179 MDH) et de Barid Al Maghrib (175 MDH).

En 2011, le montant de l'IS a atteint **5.918 MDH**, soit une hausse de 21% par rapport à 2010.

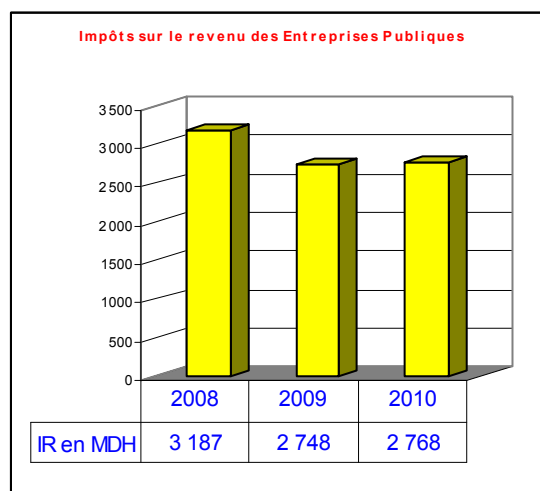


Pour l'exercice 2010 et si l'on tient compte de l'IS versé par la société IAM (3.667 MDH) et par Bank Al Maghrib (1.078 MDH), l'IS global dû par le secteur des EEP atteint **9.632 MDH** (contre 9.022 MDH en 2009).

3.3.2 - IMPOT SUR LE REVENU (IR)

En **2010**, le montant versé par les EP au titre de **l'IR** a atteint **2.768 MDH** contre **2.748 MDH** en 2009 et ce, malgré les opérations de départ volontaire et de départ à la retraite enregistrées au cours de 2010.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des versements du Groupe OCP (+14,4%), du Groupe HAO (+7,1%) et de l'ONE (+3,8%).



DEUXIEME PARTIE

**STRATEGIES SECTORIELLES ET PLANS D' ACTIONS
DES ENTREPRISES PUBLIQUES**

Les Entreprises Publiques sont un acteur important dans le développement du pays à travers leurs contributions diversifiées à la mise en œuvre des politiques publiques, à la fourniture des services de base, à la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accroissement des initiatives du secteur privé et à l'aménagement du territoire.

A cet égard, et au regard de la nouvelle Constitution appelant à impulser davantage la dynamique économique et à accélérer le rythme de modernisation et de développement humain et territorial du pays, les EP sont appelées à intensifier leurs actions en matière d'investissements.

Les réalisations en matière d'investissement des EP, inscrites dans le cadre de plans pluriannuels, confirment le trend haussier observé sur les dernières années et la migration vers un nouveau palier pour la période 2009-2011 avec un bond remarquable de 33% par rapport à la période 2006-2008.

En termes de prévisions, le volume d'investissement à réaliser par les EP au titre de l'année 2011 s'élève à 114,4 milliards de dirhams. Pour l'année 2012, cet effort sera poursuivi avec une enveloppe globale d'investissement de 122,8 milliards de dirhams, consolidant ainsi le rôle moteur de l'investissement public dans le maintien d'une croissance soutenue.

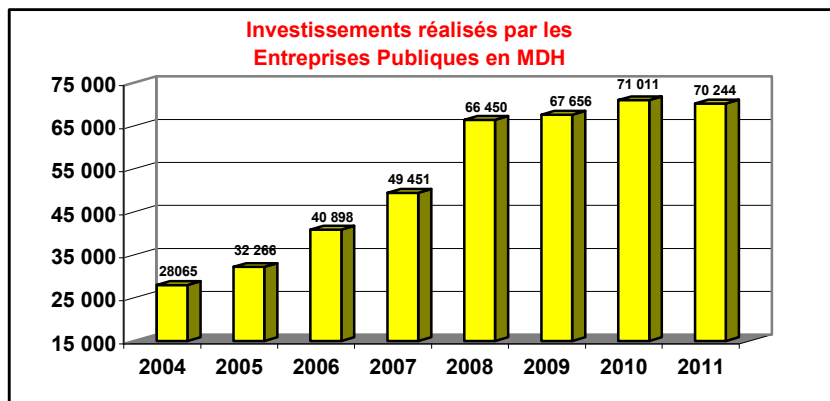
Le programme important d'investissement de ces entités s'inscrit dans le cadre de la réalisation, par les EP, des différents projets structurants du pays. Il est aussi un vecteur important de la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles.

Cet effort d'investissement des EP est adossé, dans la plupart des cas, à des restructurations institutionnelles et stratégiques, dictées par la volonté des Pouvoirs Publics, portant sur des secteurs névralgiques tels que les transports, la poste, l'audiovisuel, l'habitat, le social, l'agriculture, l'énergie, l'eau et permettant de renforcer la capacité d'investissement des EP et leurs performances.

1 - RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DES EP

1.1 - REALISATIONS DES INVESTISSEMENTS DES EP EN 2011

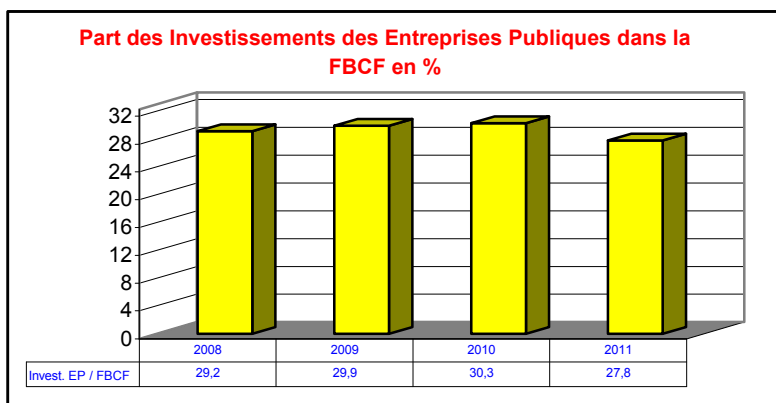
En 2011, les investissements des EP¹⁶ ont atteint **70,2 MMDH**¹⁷, soit plus de deux fois l'investissement réalisé en 2005, confirmant ainsi le maintien de l'investissement des EP à des niveaux élevés en comparaison avec la période précédente comme cela ressort du graphique ci-après :



Il est à signaler que les données de clôture relatives à l'année 2011 affichent un taux de réalisation des investissements de 61% par rapport aux prévisions (114.441 MDH). L'analyse des réalisations en matière d'investissement, au titre de l'année 2011, par EP intervenant dans des secteurs stratégiques fait ressortir ce qui suit :

- le Groupe CDG : réalisation de 10.148 MDH sur des prévisions initiales de 14.635 MDH, soit un taux de réalisation de 69% ;
- le Groupe HAO : réalisation de 6.426 MDH sur des prévisions initiales de 8.000 MDH, soit un taux de réalisation de 80% ;
- la société ADM : 6.331 MDH sur des prévisions de 6.957 MDH, soit un taux de 91% ;
- l'ONEP : 3.463 MDH sur des prévisions de 4.810 MDH, soit un taux de 72% ;
- l'ONCF : 3.386 MDH sur des prévisions de 6.271 MDH, soit un taux de 54% ;
- TMSA : 3.222 MDH sur des prévisions de 4.791 MDH, soit un taux de 67%
- l'ONDA : 1.888 MDH sur des prévisions de 1.988 MDH, soit un taux de 95%.

Au niveau global, l'investissement des EP représente l'équivalent de 27,8 % de la FBCF et 146% des investissements du Budget Général de l'Etat.



¹⁶ Déduction faite des investissements du Fonds Hassan II pour éviter le double emploi lors du calcul de l'investissement public

¹⁷ En termes de paiements.

La répartition régionale des investissements des EP au titre de la période 2008-2010 montre la poursuite de l'effort d'investissement dans toutes les régions avec la continuation du rééquilibrage en faveur de certaines régions. La part des régions Chaouia-Ouarghga, Oriental et Taza-Al Hoceima-Taounate est passée de 15,7% en 2008 à 22,4% en 2010.

La répartition régionale des investissements des EP

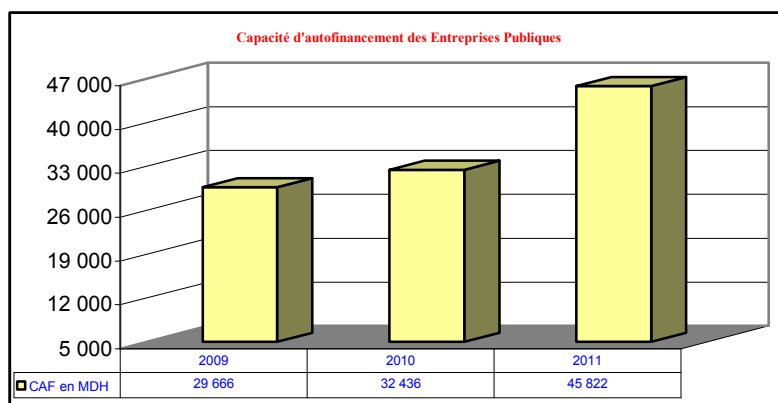
En MDH

REGION	2008		2009		2010	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Rabat - Salé - Zemmour Zaër	13 944	20,98%	13 132	19,41%	14 461	20,36%
Tanger - Tétouan	9 527	14,34%	5 712	8,44%	7 425	10,46%
Grand Casablanca	9 422	14,18%	9 132	13,50%	7 393	10,41%
Marrakech -Tensift - Al Haouz	6 291	9,47%	7 148	10,57%	6 914	9,74%
Oriental	4 765	7,17%	7 248	10,71%	7 219	10,17%
Chaouia - Ouarghga	4 594	6,91%	4 488	6,63%	5 643	7,95%
Souss Massa - Draâ	4 394	6,61%	4 573	6,76%	4 389	6,18%
Doukala - Abda	3 633	5,47%	3 056	4,52%	3 521	4,96%
Meknès - Tafilalet	1 970	2,96%	2 182	3,23%	2 410	3,39%
Guelmim - Es Semara	1 629	2,45%	832	1,23%	990	1,39%
Fès - Boulemane	1 440	2,17%	2 197	3,25%	2 581	3,63%
Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra	1 417	2,13%	2 432	3,59%	1 890	2,66%
Gharb Charda - Beni Hssen	1 133	1,71%	1 587	2,35%	1 536	2,16%
Taza - Al Hoceima - Taounate	1 070	1,61%	2 602	3,85%	3 043	4,29%
Tadla - Azilal	779	1,17%	992	1,47%	1 307	1,84%
Oued Eddahab - Lagouira	442	0,66%	342	0,51%	289	0,41%
Total	66 450	100,00%	67 656	100,00%	71 011	100,00%

En matière de financement des dépenses d'investissement des EP, l'autofinancement demeure prépondérant par rapport aux autres ressources notamment les concours de l'Etat et les emprunts.

- **la capacité d'autofinancement (CAF)** des EP a atteint **45,8 MMDH** en 2011 affichant une hausse de 41,3% par rapport à 2010 (32,4 MMDH ; +9,3% par rapport à 2009). Cette hausse résulte de l'accroissement de la CAF du Groupe OCP (25.000 MDH ; +188,4%), qui représente 55% du montant total de la CAF.

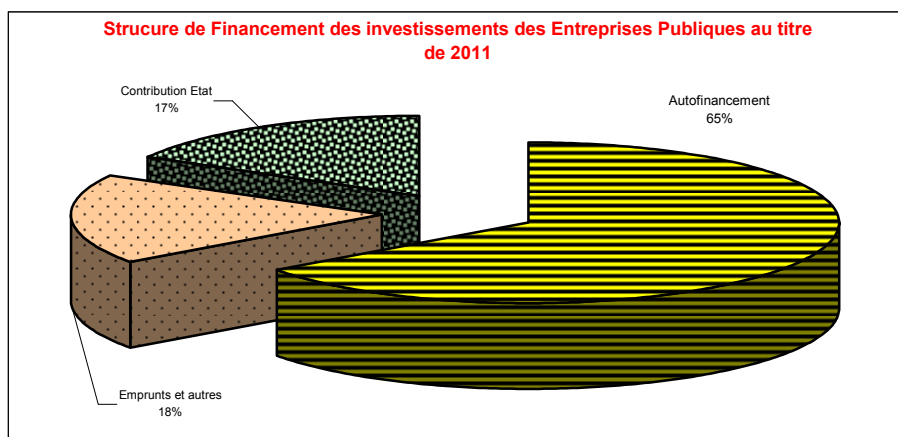
En 2011, la CAF globale du secteur a représenté l'équivalent de **65% de l'investissement** des EP contre 46% en 2010.



- **la contribution de l'Etat** au financement des investissements des EP s'est concrétisée à travers des dotations en capital et des subventions d'équipement du Budget Général de l'Etat

en faveur de ces organismes pour un montant total de **11.628 MDH** en 2011 contre 14.131 MDH en 2010 et 14.009 MDH en 2009.

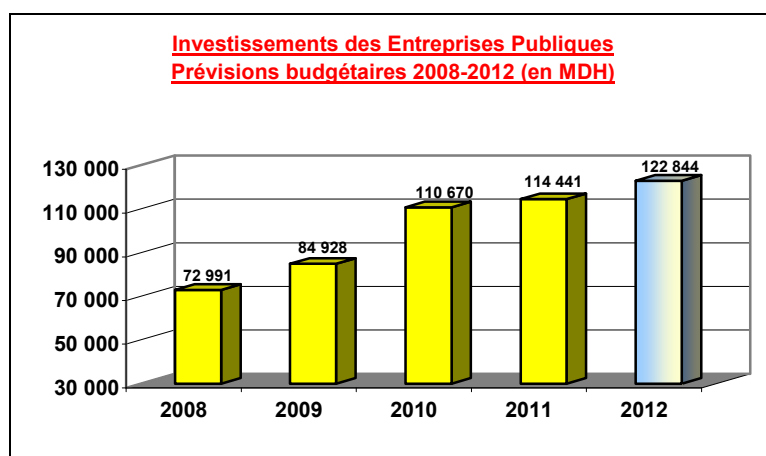
- **la contribution du Fonds Hassan II** au financement des projets de certaines EP a atteint 1.564 MDH en 2010 contre 2.109 MDH en 2009. Elle est orientée en particulier vers les domaines de l'habitat social, du tourisme, de la réhabilitation urbaine, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures ferroviaires, portuaires, routières et autoroutières¹⁸.
- **l'endettement** des EP aussi bien sur le marché intérieur qu'auprès des organismes internationaux contribue au financement des investissements. A ce titre, l'endettement total des EP a atteint **154.886 MDH** en 2011 contre 148.925 MDH à fin 2010, enregistrant une variation nette positive de 5.961 MDH (+4%). Cette variation représente moins de 9% de l'investissement global des EP réalisé en 2011.



1.2 - PREVISIONS DES INVESTISSEMENTS DES EP EN 2012¹⁹

Les prévisions en matière d'investissements des EP reflètent le maintien de la politique volontariste menée par les pouvoirs publics pour mieux équiper le pays, intensifier l'offre de services de base et impulser de nouveaux moteurs de développement.

Ainsi, ces prévisions sont de **122,8 MMDH** pour 2012 contre 114,4 MMDH en 2011 comme cela ressort du graphique ci-après :



¹⁸ Cf. Partie suivante pour de plus amples détails sur les interventions du Fonds Hassan II.

¹⁹ Détails en Annexe

12 EP ou Groupes d'EP contribuent pour plus de 78% de l'effort d'investissement total du secteur comme cela est illustré par le tableau ci-après :

en MDH	2011	2012
OCP	22 899	24 930
CDG	14 635	13 068
HAO	8 000	8 000
ONCF	6 271	7 469
ONE	8 201	7 417
ADM	6 957	6 917
TMSA	4 791	5 983
ONEP	4 810	5 640
Régies Distribution	3 780	4 242
ALEM	4 860	4 000
ORMVA	3 063	2 611
ONDA	1 988	2 007
Autres EP	24 186	30 560
Total	114 441	122 844

Les développements qui suivent sont consacrés à l'analyse des programmes d'investissement des principales EP et des stratégies et plans d'action qui les sous-tendent.

2 - PROGRAMMES SPECIFIQUES

2.1 - FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, alimenté par 50% des recettes de privatisation, demeure un important levier de l'investissement productif et un instrument privilégié de développement économique et social.

Dans ce cadre, l'activité du Fonds a été marquée, durant **l'année 2010**, par la signature de six nouvelles conventions pour un engagement global s'élevant à 6.720 MDH, portant ainsi ses engagements cumulés, au 31 décembre 2010, à **32.425 MDH**. Ces engagements sont composés de contributions financières non remboursables (34,4%), d'avances remboursables et prêts (25,9%) et de prises de participations financières (39,7%).

Les principaux projets, objet des nouvelles conventions signées en 2010, concernent :

- le financement du projet de Train à Grande Vitesse (TGV) Tanger-Casablanca par la mobilisation de 1 milliard de DH ;
- la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne médina de Casablanca et la capitalisation de la société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville avec des contributions financières respectivement, de 100 MDH et 225 MDH ;
- la réalisation d'un programme de construction et d'exploitation de 5 parcs éoliens de production d'énergie électrique dans le cadre du programme intégré de l'énergie éolienne dont l'investissement total est estimé à 16 milliards de DH et ce, par la création des sociétés de projets, qui seront chargées de la réalisation des parcs éoliens, et la participation à l'élaboration des plans de financements desdits parcs et à leur mise en œuvre ;
- la participation à hauteur d'un tiers dans le capital social du Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT) créé en novembre 2010, souscrit initialement pour 1,5 MMDH, et qui sera porté à 15 MMDH dans un délai de 10 ans ;

- la réalisation du Grand Théâtre de Rabat avec une contribution financière de 400 MDH. Ce projet, d'un coût estimé à 1.350 MDH, s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement du pays en infrastructures culturelles et leur renforcement à travers le Royaume ;
- l'aménagement et le développement de la Plateforme Industrielle Intégrée de Kénitra avec une contribution destinée à financer les équipements hors-site en eau potable, électricité et infrastructures d'accès dans la limite d'un montant total de 70 MDH.

Les **décaissements** effectués par le Fonds en 2010 s'élèvent à **1.546 MDH** dont les principaux bénéficiaires sont le projet de TGV Tanger-Casablanca (200 MDH), le « plan Maroc Vert » (200 MDH), le projet de protection de la zone industrielle MGHOGHA à Tanger (60 MDH) et la société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger-Ville (56 MDH). Les **décaissements cumulés** du Fonds se sont élevés, au 31 décembre 2010, à **19.399 MDH**, soit 60% des engagements cumulés à cette date.

A fin 2010, 50 projets sont achevés d'un coût global de 25.155 MDH et ayant bénéficié de contributions financières du Fonds Hassan II d'un montant total de 6.968 MDH, soit 21,4% des engagements cumulés.

Il est à rappeler qu'à fin 2010, **les ressources cumulées par le Fonds** s'élèvent à 42.347 MDH dont 35.858 MDH correspondant à sa quote-part dans les recettes de privatisation.

L'impact économique et social des interventions du Fonds est évalué à travers :

- les investissements totaux attendus de la réalisation des projets financés qui sont estimés, à fin 2010, à plus de 380 MMDH, soit un effet de levier moyen de 12 fois ;
- les emplois directs et indirects estimés à plus de 900.000 emplois devant être créés à l'issue de la réalisation des différents projets.

2.2 - AGENCE SPECIALE TANGER - MEDITERRANEE

Le nouveau complexe portuaire Tanger Med, dont le développement s'étalera jusqu'à l'horizon 2015-2016, correspond à un investissement global de l'ordre de **35 MMDH** comprenant les ports Tanger Med I, Tanger Med II, le nouveau port passagers et roulier ainsi que les infrastructures, les superstructures et les équipements de l'ensemble des terminaux. Cet investissement se réalise dans le cadre d'un schéma de partenariat rapproché entre secteurs publics et privés.

L'investissement des **opérateurs privés** dans les terminaux et activités portuaires devra avoisiner près de la moitié de l'investissement global.

Les ouvrages de base du port Tanger Med I sont pratiquement achevés. Quant à Tanger Med II, les travaux de construction des infrastructures portuaires ont été lancés à la fin du mois de mai 2010.

En termes d'exploitation, le trafic de conteneurs s'est établi à 1,24 millions EVP au titre du premier semestre 2011, marquant une progression de 43% par rapport à la même période de l'année 2010. Ce trafic est porté essentiellement par trois routes maritimes majeures : les lignes Asie-Europe, celles reliant l'Europe du Nord à l'Amérique du Sud et celles en provenance et à destination des ports d'Afrique Atlantique. Quant au trafic domestique de conteneurs, il a été multiplié par trois et a concerné 60.983 EVP en transbordement sur le port de Casablanca et 30.713 EVP en import/export traités au port de Tanger Med.

Le trafic du Transport International Routier (TIR) a connu un rythme soutenu compte tenu du transfert de la totalité du trafic TIR au port de Tanger Med Passagers en mai 2010 (95.764 unités TIR). Le trafic import/Export de TIR a connu une progression de 12% au cours de la même période.

Le nombre des passagers ayant transité au 30 juin 2011 a atteint 590.390 passagers. Le chiffre d'affaires de l'autorité portuaire de Tanger Med est estimé à 493 MDH au 30 juin 2011, soit une progression de 96% par rapport à la même période de 2010.

Outre l'achèvement total de l'ensemble des travaux du port de Tanger, du projet Tétouan Shore et de la nouvelle zone franche dédiée à l'automobile (Tanger Automotive City) pour un budget de 8 MMDH, l'exercice 2011 connaîtra :

- le développement et la consolidation de l'exploitation du port de Tanger et du port roulier et passagers en mettant en place les mécanismes nécessaires à assurer un service de qualité et des performances en matière de flux de trafics ;
- le renforcement de l'intégration de Tanger Med dans le développement du territoire de la zone spéciale de développement en accentuant l'intervention de la Fondation Tanger Med sur des projets ciblés privilégiant les axes de l'éducation de formation, notamment la construction ou la mise à niveau d'infrastructures scolaires (42 établissements scolaires) ou établissements de formation (l'objectif prévu pour 2015 étant l'insertion de 3.000 stagiaires en formation de qualification) ;
- le renforcement des relations de partenariat à l'international notamment en direction des pays africains.

2.3 - AGENCE DU PARTENARIAT POUR LE PROGRES (MCA - MAROC)

Le programme financé par le Millenium Challenge Corporation, moyennant un don de 697,5 millions \$US, a pour objet de lutter contre la pauvreté par l'augmentation de la productivité et l'amélioration de l'emploi dans les secteurs à fort potentiel.

Au 31 juillet 2011 et à 26 mois de l'achèvement du programme, les engagements ont atteint 440 millions \$US soit 62% de l'investissement prévu. Les décaissements effectués dans ce cadre s'élèvent à 190 millions \$US (27% du montant engagé). Ce rythme est appelé à s'accroître durant les mois à venir avec le lancement en cours des travaux de construction des infrastructures de la Pêche artisanale et ceux de la Médina de Fès. L'état d'avancement dudit programme à fin juillet 2011 se présente, par domaine, ainsi :

- le domaine de l'**arboriculture fruitière** : les travaux de plantation d'oliviers et d'amandiers en zones pluviales ont atteint 41.000 ha sur les 61.000 ha programmés. Ceux relatifs à l'intensification de l'olivier et du palmier dattier en zones de Petites et Moyennes Hydrauliques (PMH) et oasis s'élèvent à 31.200 ha sur les 34.500 ha engagés.

L'intensification du palmier dattier en oasis se poursuit sur 19 000 ha. En outre, ces projets ont été renforcés par la mise en place de mécanismes contribuant au financement d'unités de trituration d'olives afin de permettre d'augmenter la valeur ajoutée des projets d'arboriculture fruitière ;

- le domaine de la **pêche artisanale** : des avancées concrètes ont été accomplies à travers les constructions de la tranche pilote composée du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Tifnit, d'infrastructures dans le port de Tan Tan et du marché de gros de Beni Mellal. Les contrats de travaux dans les sites du port de Sidi Ifni, des marchés de gros de Meknès et

Marrakech, des PDA de Bhibeh, Sidi Abed et Tafedna sont en cours de signature. Par ailleurs, l'activité de réorganisation des marchands ambulants dans les villes d'Oujda et Meknès recense actuellement 200 bénéficiaires ;

- le projet **Artisanat et Médina de Fès** : suite à la sélection du cabinet gagnant du concours international d'architecture pour la réhabilitation de la place Lalla Ydouna et alentours dans la Médina de Fès, il est prévu le lancement des travaux de réhabilitation de cette place et de construction du fondouk de Aïn Nokbi. Les plans architecturaux des 4 fondouks de la Médina sont en cours et leur construction commencera avant la fin de l'année en cours. Quant au volet « Production », il a été procédé à l'acquisition et l'installation de 5 fours à gaz dans les villes de Fès et Marrakech.

De plus, 2.332 artisans ont bénéficié de formations relatives à l'utilisation desdits fours incluant les techniques de production, le marketing, le design et l'hygiène et la sécurité. Pour le volet « Promotion », la mise en œuvre d'actions de communication pour la promotion des mono artisans et PME, du label national et des circuits touristiques des Médinas de Fès et Marrakech, est en cours de préparation ;

- dans le domaine de l'**alphabétisation fonctionnelle et de la formation professionnelle**, 27.250 bénéficiaires des secteurs de l'artisanat et de l'agriculture suivent actuellement leurs cours d'alphabétisation fonctionnelle dans 35 provinces. De même, 320 alphabétiseurs dans les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture et de la pêche ont été formés et 130 salles de cours ont été équipées. En matière de formation professionnelle, 1.500 artisans bénéficient de formations dans les domaines du tissage traditionnel, du cuivre et de la tannerie ;
- concernant les **services financiers**, le Fonds Jaïda a pu élargir sa clientèle suite au versement d'un montant de 19 millions \$US sur les 25 millions \$US relevant du prêt subordonné octroyé à ce Fonds destiné notamment à faciliter le financement des institutions de micro finance en vue d'améliorer l'accès aux crédits pour les micro-entrepreneurs au Maroc et à favoriser le développement institutionnel de ces Institutions. 3.000 agents de crédit bénéficient actuellement d'une première phase de formation sur les normes environnementales et sociales ;
- dans le domaine du **soutien à l'entreprise**, il a été procédé, en matière d'appui institutionnel, à l'organisation de 452 sessions de formation institutionnelle au profit des cadres des chambres de commerce et de l'industrie, de l'ANPME et de l'INDH et à l'octroi de matériels informatiques à 85 guichets Moukawalati et 76 organes de l'Action Sociale de l'INDH. De même, en matière d'appui direct, 586 opérations de diagnostic des entreprises et micros projets ont été réalisées et plus de 5000 actions d'assistance technique et accompagnement aux AGR et TPE, ont été effectuées.

Par ailleurs, l'état d'avancement du programme MCA a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a confirmé la pertinence dudit programme et le caractère durable de ses effets et impacts du fait que la pérennité des résultats a été prise en compte dès sa conception.

3 - PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL

Conformément aux orientations du Gouvernement, le monde rural continue de bénéficier d'une attention particulière à travers l'accélération des différents programmes de mise en valeur de ses infrastructures de base et d'amélioration de ses indicateurs de développement humain et des conditions de vie de sa population.

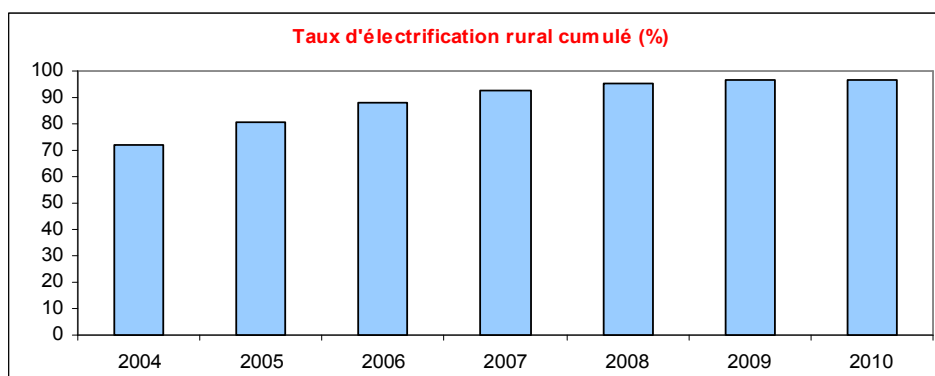
Les principales réalisations enregistrées dans ce cadre ont trait à l'amélioration de l'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux services de télécommunications et de poste ainsi qu'au désenclavement des contrées éloignées.

3.1 - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE GLOBALE (PERG)²⁰

Durant l'année 2010, le **PERG** a permis l'électrification de 1.143 villages permettant à 39.848 foyers de bénéficier de l'électricité. Ainsi, le taux d'électrification rurale a atteint 96,8% en 2010 contre 22% en 1996. Le tableau, ci-après, retrace l'évolution 2009-2010 :

ANNEE	NOMBRE DE VILLAGES / AN	NOMBRE DE FOYERS / AN	INVESTISSEMENT EN MDH / AN	TAUX D'ELECTRIFICATION RURALE EN %
2009	1.251	51.446	950	96,5
2010	1.143	39.848	787	96,8
2011 (P)	1.100	38.700	968	97,4%

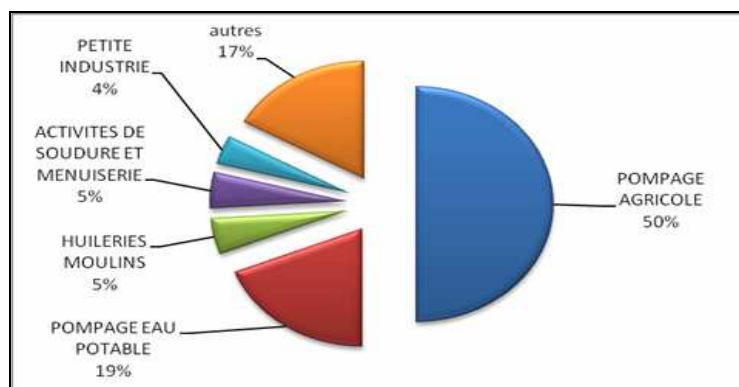
(P) : Prévion



Pour la période 2011-2013, l'ONE prévoit un investissement global de **3.824 MDH** visant l'achèvement des travaux en cours dans le cadre du PERG.

Dans le cadre de la **Valorisation de l'Electrification Rurale**, il a été procédé, en 2010, au raccordement de 4.480 nouvelles activités économiques utilisant la force motrice dans le milieu rural. Ces activités sont dominées par le pompage pour l'irrigation (50%), le pompage pour l'eau potable (19%), les activités de soudure et menuiserie (5%), les huileries et moulins (5%) et la petite industrie (4%).

Répartition des activités de valorisation de l'électrification rurale



²⁰ Financement PERG : ONE (55%), Collectivités locales concernées (20%) et bénéficiaires (25%)

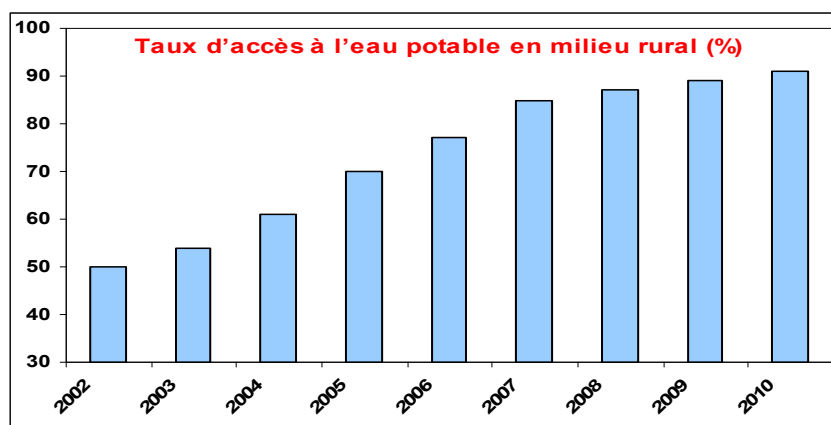
3.2 - GENERALISATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

Dans le cadre du Programme de Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable²¹ (**PAGER**), lancé en 1995, l'ONEP²² a desservi, en **2010**, une population additionnelle de 248.000 habitants pour un coût total de 1.216 MDH.

Ainsi, à la fin de l'année 2010, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 91%.

Année	Nombre de douars / an	Population desservie/ an	Montant en MDH / an	Taux d'accès cumulé en %
2009	1.500	246.000	1.360	89
2010	1.600	248.000	1.216	91
Cumul 2000-2010	12.342	7.374.200	8.715	91

Ainsi, la progression du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a été continue :



En 2011, l'ONEP a programmé la réalisation d'un investissement de l'ordre de 1.150 MDH, ce qui permettra le parachèvement des efforts déjà entamés pour atteindre un taux d'accès moyen national de 92% en milieu rural. En outre, l'année 2011 connaîtra le démarrage de nouveaux grands projets qui concernent des Provinces qui accusent un retard par rapport à la moyenne nationale en matière d'accès à l'eau potable. Ainsi, des projets de grande envergure seront entamés notamment dans les Provinces de Safi, Youssoufia, Driouch, Sidi Bennour et Chefchaouen.

Pour l'année 2012, l'ONEP prévoit un programme d'investissement de 1.168 MDH au titre du PAGER.

3.3 - PROGRAMME NATIONAL DES ROUTES RURALES (PNRR 2)

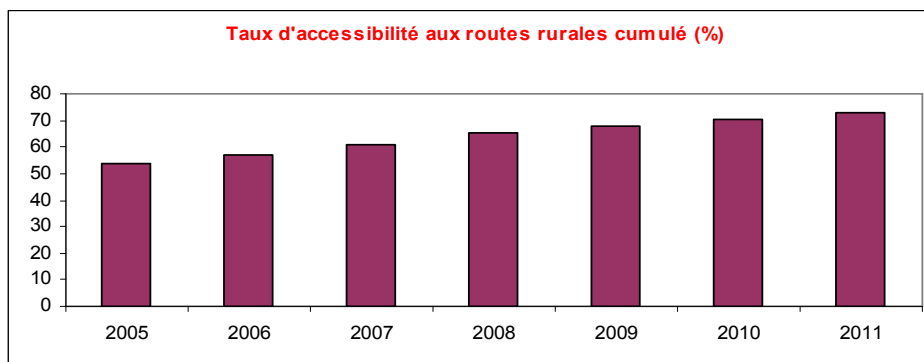
Afin d'accélérer le programme de désenclavement du monde rural, le rythme de réalisation annuel des routes rurales a été porté de 1.500 Km à **2.000 Km** en vue d'atteindre un taux d'accessibilité de 80% en **2012** au lieu de 2015 prévue initialement²³.

A fin 2011, le taux d'accessibilité aux routes rurales cumulé a atteint 73% contre 70% en 2010.

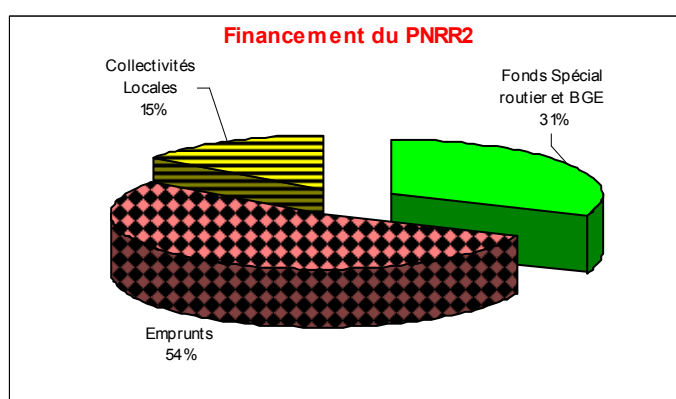
²¹ Financement PAGER : BGE (80%), Collectivités locales concernées (15%) et bénéficiaires (5%)

²² L'ONEP a été désigné depuis janvier 2004 comme seul opérateur pour la réalisation du PAGER

²³ Le nouveau montage financier fixé pour le PNRR2, objet du protocole d'accord signé le 17 juillet 2009, est assuré à hauteur de 31% par le Fonds Spécial Routier et le Budget Général de l'Etat, 54% par des emprunts contractés par la CFR et 15% par les Collectivités Locales.



Dans ce cadre, il a été procédé, à fin **2010**, au lancement de la construction ou l'aménagement d'un linéaire de **9.906 km** pour un coût de 10.660 MDH. Le linéaire à lancer en 2012 s'élève à **5.461 km** pour un coût estimé à 4.863 MDH.



3.4 - TELECOMMUNICATIONS ET SERVICES POSTAUX

3.4.1 - Télécommunications : la loi n° 55-01 relative à la Poste et aux Télécommunications fixe à 2% du chiffre d'affaires la contribution annuelle des exploitants de réseaux publics de télécommunications au financement des missions du **service universel**, ce qui est de nature à favoriser l'équipement des zones rurales.

A cet effet, le programme « **PACTE** », approuvé par le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications en 2007, vise la généralisation de l'accès aux télécommunications à l'ensemble des zones rurales du Maroc sur la période 2008-2011. Ce programme, dont le coût est estimé à 1.443 MDH, porte sur 9.263 localités rurales (appelées « zones blanches »), pour une population de 2 millions d'habitants. En 2010, une enveloppe de 381 MDH a été consacrée à l'équipement de 2.110 localités. Au titre de la 4^{ème} phase, 1.671 localités sont programmées en 2011 pour un coût de 132 MDH.

S'agissant du programme portant sur la Généralisation des Nouvelles Technologies de l'Information dans l'Enseignement (**GENIE**), le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications a donné, lors de sa réunion du 24 juin 2010, son accord pour la 2^{ème} phase de ce programme qui consiste en la couverture de 939 établissements scolaires pour un montant de 200 MDH.

3.4.2 - Services postaux : le réseau de Barid Al- Maghrib (BAM) compte 1.161 agences en milieu rural, soit 65% du nombre total des agences en 2010 (1.784 agences). Au titre de chaque exercice, BAM prévoit une enveloppe budgétaire importante pour effectuer des travaux de réaménagement des agences relevant de son réseau rural. BAM réserve également une enveloppe

budgétaire pour l'entretien et le réaménagement des locaux ne faisant pas partie de son patrimoine et abritant des agences postales rurales (830 agences) permettant ainsi d'assurer le service dans ces zones. En 2010, le programme de réaménagement a concerné 13 agences rurales pour un coût de 32 MDH.

4 - TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET COMMUNICATIONS

D'une manière générale, les EP concernés jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques publiques destinées à accélérer le rythme de réalisation des infrastructures de qualité répondant aux besoins de développement équilibré et harmonieux du pays et la création de conditions favorables pour améliorer la compétitivité de l'économie nationale et attirer les investisseurs nationaux et étrangers. Ainsi, des avancées remarquables ont été enregistrées concernant les infrastructures ferroviaire, autoroutière, portuaire, aéroportuaire et de la logistique et ce, grâce à la mobilisation des EP concernés dans le cadre de visions stratégiques et en s'appuyant sur des modèles de financement et de développement innovants faisant appel notamment au partenariat avec le secteur privé.

4.1 - LOGISTIQUE

La contribution des EP à la concrétisation de la **Stratégie Logistique Nationale**, adoptée en 2010, est déterminante. Ces EP sont appelés à contribuer à apporter les solutions adéquates aux problèmes de gestion des flux de marchandises et à répondre aux besoins logistiques des différentes stratégies sectorielles. Parmi les principaux impacts attendus de la stratégie logistique :

- la réduction des coûts logistiques de 20% du PIB actuellement à 15% à l'horizon 2015 ;
- l'accélération de la croissance du PIB par l'augmentation de la valeur ajoutée induite par la baisse des coûts logistiques ;
- la contribution du secteur logistique au développement durable du pays.

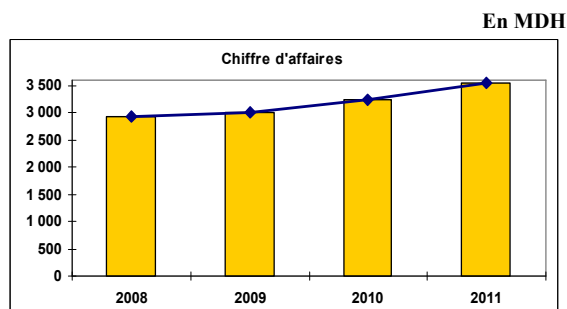
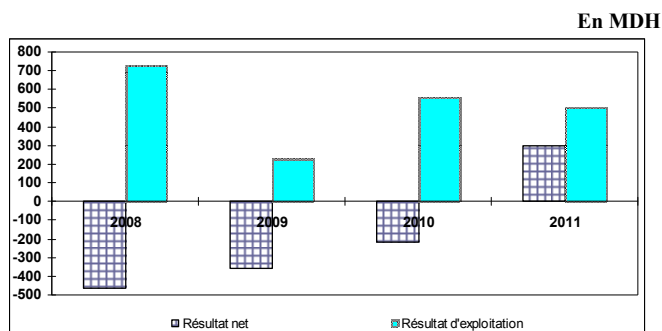
4.2 - TRANSPORT FERROVIAIRE

L'ONCF exécute son programme d'action dans le cadre de contrat de programme pour la période 2010-2015, conclu avec l'Etat en février 2010 et prévoyant un programme d'investissement de **32,8 MMDH** dont 12,8 MMDH pour le programme général et 20 MMDH pour la Ligne à Grande Vitesse (LGV). Ledit programme vise les objectifs de modernisation du réseau ferroviaire, le développement des services y afférents et l'amélioration des prestations de l'ONCF.

Dans ce cadre, l'ONCF a enregistré en 2010 une hausse de près de 5% du trafic voyageurs avec 31 millions de voyageurs pour des recettes réalisées de 1.179 MDH, en accroissement de 7,5%. Cette évolution résulte d'une amélioration soutenue de l'offre de transport, à travers l'augmentation du nombre de trains, la généralisation progressive de l'horaire cadencé sur toutes les lignes, la mise en place d'un système de tarification basé sur des offres multiples et diversifiées, l'amélioration du confort à bord et également la mise en service de nouvelles gares (Rabat-ville et quatre gares sur la ligne de Tanger-Sidi Kacem).

Quant au transport de marchandises, l'année 2010 a connu une reprise importante de l'activité fret dépassant 30% par rapport à 2009 et un chiffre d'affaires de l'ordre de 403 MDH. Cette amélioration intervient grâce essentiellement aux éléments suivants :

- le développement des plans logistiques sectoriels, notamment des céréales et des hydrocarbures ;
- la captation du potentiel de trafic des nouvelles dessertes de Tanger-Med et de Nador ;
- l'accroissement de la part du trafic ferroviaire dans les ports de Casablanca et de Jorf Lasfar ;
- la reprise du transport des produits des industries chimiques.



Dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation des infrastructures, la réalisation de la ligne à grande vitesse entre Casablanca et Tanger a été entamée avec un coût global de 20 milliards de dirhams. Ce projet permettra de relier Casablanca à Tanger en 2h10mn à l'horizon 2015.

L'année 2010 a été caractérisée par l'achèvement du montage financier du LGV, la conclusion de marchés relatifs notamment à l'acquisition des rames et le traitement des zones compressibles ainsi que le lancement des travaux de réalisation d'autres composantes du projet. Les engagements financiers relatifs au projet s'élèvent à fin 2010 à 4.891 MDH, soit 24,5% du coût global. Les investissements réalisés par l'ONCF en **2010** et en **2011** ont atteint respectivement **3.397 MDH** et **3.386 MDH**.

En **2012**, les investissements prévus portent sur une enveloppe de **7.469 MDH** traduisant ainsi la volonté de doter le pays d'infrastructures ferroviaires développées. Les principaux projets composant le programme général et dont le démarrage a eu lieu en 2010 sont :

- l'augmentation de la capacité de la ligne Casablanca-Kenitra : 209 MDH en 2011 et 1.297 MDH en 2012 sur un coût global de 4.500 MDH en vue d'un achèvement en 2015 ;
- la mise à niveau des gares : 186 MDH en 2011 et 196 MDH en 2012 sur un coût global de 785 MDH ;
- la mise à niveau de la ligne Fès-Oujda : 77 MDH en 2011 et 298 MDH en 2012 sur un coût global de 900 MDH et pour un achèvement en 2014 ;
- la mise à niveau de la ligne Settât-Marrakech : 276 MDH en 2011 et 98 MDH en 2012 sur un coût global de 600 MDH et pour un achèvement en 2015 ;
- la mise à niveau de la ligne Sidi Kacem-Tanger : 30 MDH en 2011 et 158 MDH en 2012 sur un coût global de 500 MDH et pour un achèvement en 2015 ;
- les plates formes logistiques et gares fret : 87 MDH en 2010 et 240 MDH en 2011 ;
- travaux complémentaires Tanger-Med et Taourirt-Nador : 160 MDH en 2011 et 104 MDH en 2012 ;
- les embranchements, murs de clôture et passages à niveau : 124 MDH en 2011 et 110 MDH en 2012 ;
- l'acquisition et la réhabilitation du matériel roulant : 379 MDH en 2011 et 435 en 2012 sur un coût global de 2.080 MDH à l'horizon 2015.

4.3 - TRANSPORT AUTOROUTIER

L'exécution du **Contrat Programme ETAT-ADM couvrant la période 2008-2015** se poursuit conformément aux prévisions arrêtées avec des réalisations satisfaisantes concernant la réalisation des investissements et le trafic.

Le programme d'investissement en cours de réalisation dans le cadre dudit Contrat programme, totalise un montant de **31.665 MDH** et ce, dans le cadre d'un programme global de 38.100 MDH visant à atteindre un linéaire total de plus de **1.800 kilomètres à l'horizon 2015**.

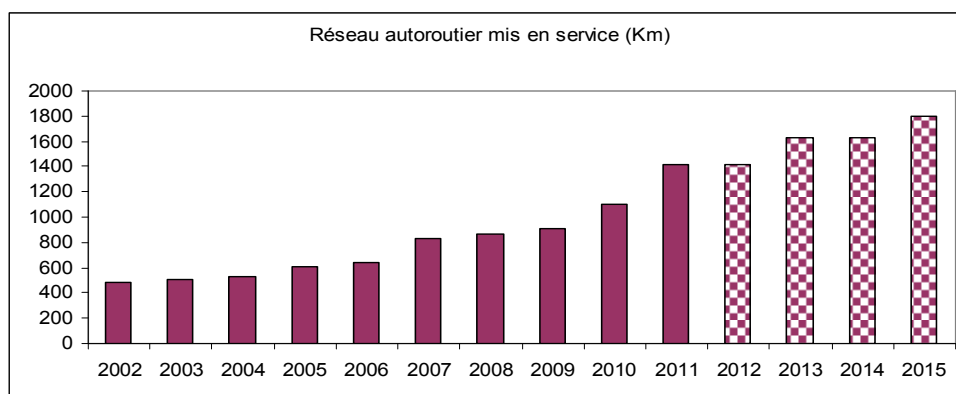
A fin 2011, le réseau exploité par la société **ADM** a atteint un linéaire de **1.416 Km**. Ce réseau comprend les axes Casablanca-Rabat (62 km), Rabat-Oued Rmel (275 km), Rabat-Fès (167 km), le contournement de Casablanca (34 km), Casablanca-El Jadida (86 km), Casablanca-Settat (57 km), Settat-Marrakech (162 km), Tétouan-Fnideq (28 km) Marrakech-Agadir (231 km) et Fès-Oujda (320 Km).

A rappeler que l'autoroute Fès - Oujda a été mise en service le 26/07/2011 pour un coût total de 10,8 MMDH. Il s'agit d'un maillon important du réseau autoroutier national, permettant de former un grand axe structurant Est-Ouest. En effet, désormais, le trajet Oujda-Agadir est assuré par le réseau autoroutier et cela constitue aussi un tronçon important de l'Autoroute Maghrébine qui prend son origine à Nouakchott et dessert les principales métropoles de l'UMA pour arriver à Tobrouk en Libye.

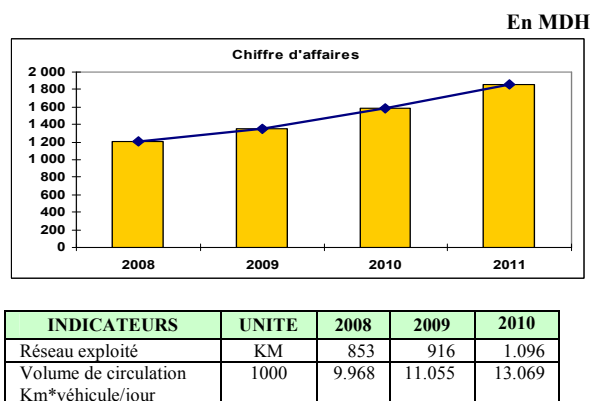
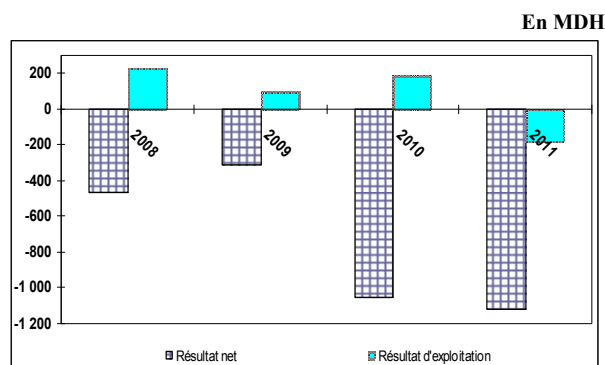
Pour les années **2010** et **2011**, ADM a réalisé des montants d'investissement respectivement de **7.479 MDH** et **6.331 MDH**. Les prévisions au titre de l'exercice **2012** sont de **6.917 MDH**. Les projets en cours concernent le triplement de Casablanca-Rabat (57,3 Km), le contournement de Rabat (41 Km) et le tronçon Berrechid-Beni Mellal (172 Km) tandis que les projets programmés portent sur les tronçons Tit Mellil-Berrechid (31 Km) et El Jadida-Safi (140 Km).

En parallèle, l'effort de recapitalisation a conduit à une multiplication par neuf du capital de ADM qui est passé de 1.113 MDH en 2000 à 10.016 MDH en 2010.

Les réalisations 2002-2011 et les prévisions 2012-2015 en matière de réseau autoroutier mis en service sont retracées dans le graphique ci-après :



Concernant l'exploitation de l'ensemble des axes autoroutiers, le Chiffre d'Affaires de la société connaît une progression importante en passant de 1.351 MDH en 2009 à 1.587 MDH en 2010 due essentiellement à l'amélioration du trafic qui a augmenté au cours de cette année de 18% en raison de l'ouverture de nouveaux tronçons.



4.4 - SECTEUR PORTUAIRE

La concrétisation de la vision stratégique des pouvoirs publics dans ce secteur se poursuit suite à la mise en œuvre de la réforme portuaire à partir de 2007.

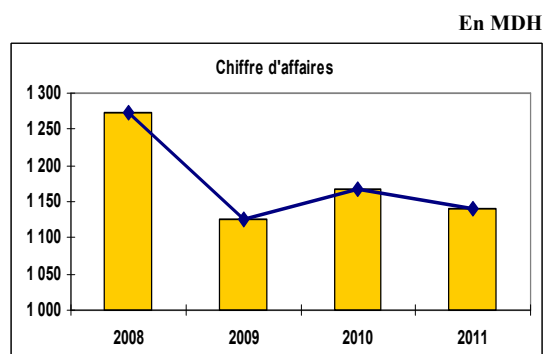
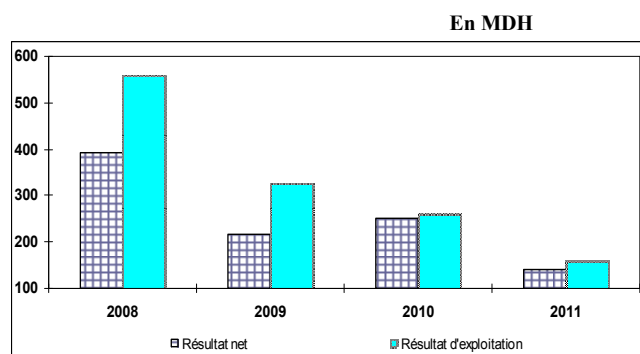
Dans ce cadre, l'ANP conduit des projets d'investissement structurants portant, notamment, sur l'augmentation de la capacité et le développement des ports, en particulier celui de Casablanca.

De même, la SODEP conduit des projets de modernisation des ports où elle opère et ce, outre la mise en place des moyens nécessaires au développement du terminal multi-utilisateurs au port de Tanger Med en vertu de la convention de concession signée en juin 2009 avec TMSA pour une durée de 30 ans.

4.4.1 - ANP

L'agence a réalisé en 2010 et en 2011 un investissement respectivement de **446 MDH** et **801 MDH**. Pour la période 2012-2016, le programme d'investissement de l'agence porte sur un montant total de **2.670 MDH** dont **875 MDH** en 2012. Les principaux projets inscrits concernent :

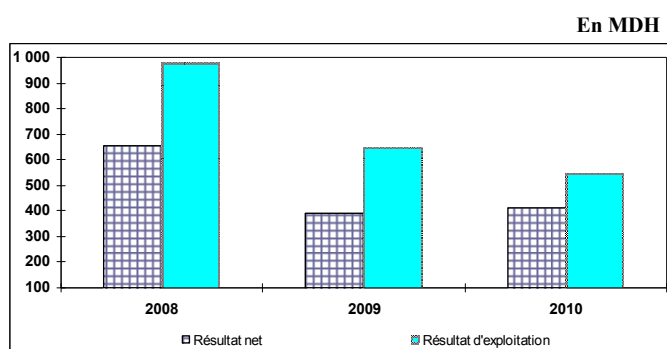
- l'extension de la desserte Nord et des viaducs du port de Casablanca (650 MDH en 2011) ;
- la réalisation d'un port sec à Zenata dans le cadre du plan national de développement de la logistique pour un coût global estimé à 750 MDH étalé sur 5 ans (200 MDH en 2011 et 170 MDH en 2012) ;
- la construction d'un épi d'arrêt de sable au port de Sidi Ifni (60 MDH en 2011).



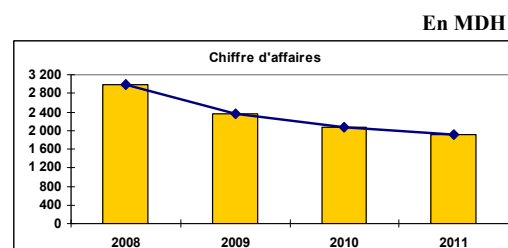
4.4.2 - SODEP (Marsa Maroc)

Le programme d'investissement de Marsa Maroc au titre de la période 2012-2016 s'élève à **2.946 MDH**, sachant que la société a réalisé un investissement de 397 MDH en 2010 et de **265 MDH** en 2011 et prévoit des investissements de l'ordre **458 MDH** en **2012**. Ses projets d'investissement portent sur l'acquisition des équipements destinés à l'activité portuaire, le renforcement des infrastructures portuaires et les équipements des services généraux.

Par ailleurs, la Société poursuit, à travers sa filiale créée à cet effet, la concrétisation du projet du terminal multi-utilisateurs au port de Tanger Med, objet de la convention de concession signée en 2009 avec TMSA et ce, pour un investissement de 2,2 MMDH. A cet effet, l'année 2010 a connu le lancement des études d'avant-projet détaillé pour la définition du schéma d'exploitation, le dimensionnement des superstructures et des équipements. La mise en service dudit terminal est prévue pour 2014.



TRAFIC	UNITE	2008	2009	2010
Vrac solide (en tonnes)	1000	12.214	8.944	9.700
Vrac liquide (en tonnes)	1000	12.970	13.653	14.969
Conteneurs (en EVP)	1000	814	798	741



4.5 - SECTEUR AEROPORTUAIRE ET AERIEN

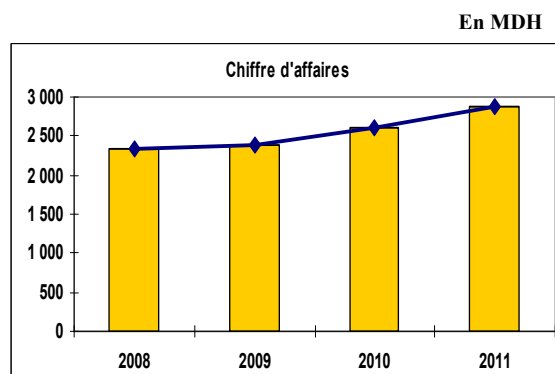
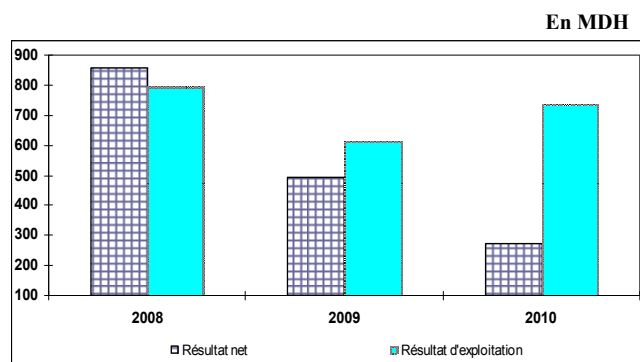
4.5.1 - SECTEUR AEROPORTUAIRE

Le programme d'investissement de l'**ONDA**, d'une enveloppe de **8 MMDH**, s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2011-2016 qui a pour objectif l'extension des capacités aéroportuaires nationales et la réhabilitation des plateformes, tout en renforçant le dispositif de sûreté et de sécurité aéroportuaire. Les principaux projets sont :

Désignation	Coût total du projet en MDH	2011	2012
Réaménagement du Terminal 1 de l'aéroport Mohammed V	987	310	300
Réalisation du nouveau terminal 3 à l'aéroport de Marrakech	755	245	350
Extension des installations terminales de l'aéroport de Fès	585	100	100
Extension du terminal 1 et la construction d'une nouvelle zone terminale à l'aéroport de Rabat Salé	563	45	40
Réalisation des travaux de grosses réparations des aéroports	1.140	360	375
Programme de sûreté et sécurité	800	120	100
Mise en place du système intégré de gestion aéroportuaire	400	60	50

Les investissements réalisés par l'ONDA au titre de l'exercice **2010** ont atteint **1.905 MDH**. Les plateformes aéroportuaires ont bénéficié d'un montant de 1,2 MMDH notamment au niveau de l'aéroport d'Oujda-Angad avec 423 MDH, l'aéroport de Benslimane avec 175 MDH et l'aéroport de Casablanca Mohamed V avec 128 MDH. Les investissements réalisés en 2011 ont atteint **1.888 MDH** et ceux prévus au titre de **2012** s'élèvent à **2.007 MDH**.

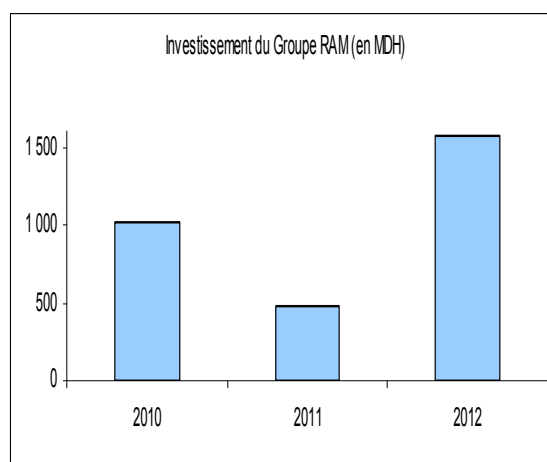
Ainsi, grâce auxdits efforts d'investissement, l'ONDA a enregistré des performances en termes d'exploitation et de chiffre d'affaires :



4.5.2 - TRANSPORT AERIEN

Le Groupe RAM a réalisé en 2010 et en 2011 des investissements respectivement de **1.021 MDH** et **479 MDH** et prévoit une enveloppe de **1.570 MDH** en 2012.

Depuis la libéralisation du transport aérien au niveau national en 2003 et l'entrée en vigueur de l'accord du ciel ouvert entre le Maroc et l'Europe en 2006, le Groupe RAM affronte une concurrence extrêmement rude de la part des compagnies de low cost sur les marchés traditionnels se traduisant, à partir de 2009, par une dégradation de sa situation financière amplifiée par la hausse des cours du pétrole et les événements géopolitiques qui impactent négativement le trafic.

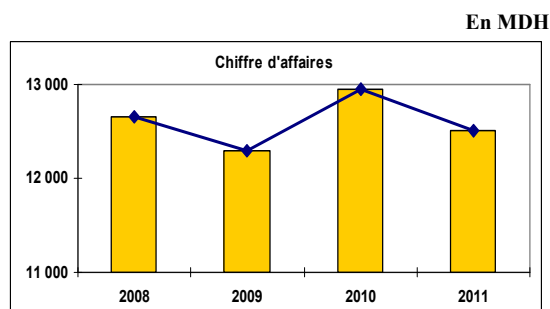
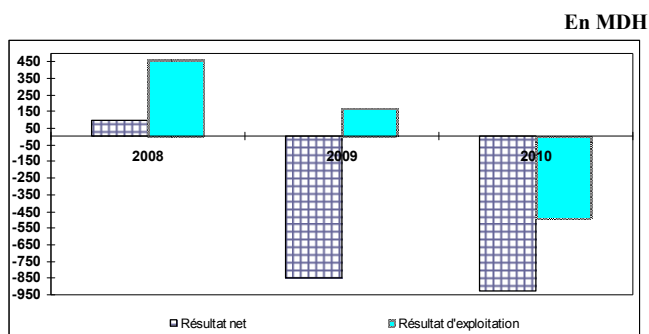


Afin de permettre à la RAM de faire face à cette situation, un contrat programme Etat-RAM 2011-2016 a été signé en septembre 2011 visant la mise en œuvre :

- dans un premier temps, d'un plan de restructuration pour 2011-2013 en vue de rétablir les fondamentaux économiques de la Compagnie, de renforcer sa compétitivité et de garantir sa viabilité ;
- au delà de 2014, d'un plan de développement prenant en compte la pérennité de l'entreprise et le respect de sa vocation conformément aux orientations définies par l'Etat.

Ce contrat prévoit un programme d'investissement que RAM s'est engagée à réaliser durant la période 2011-2016 d'une enveloppe de 9,3 MMDH dont 8,2 MMDH pour les achats d'avions.

Durant la période 2008-2011, les principaux indicateurs de la RAM ont évolué comme suit :



4.6 - POSTE

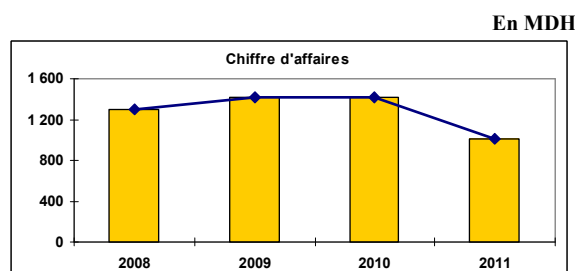
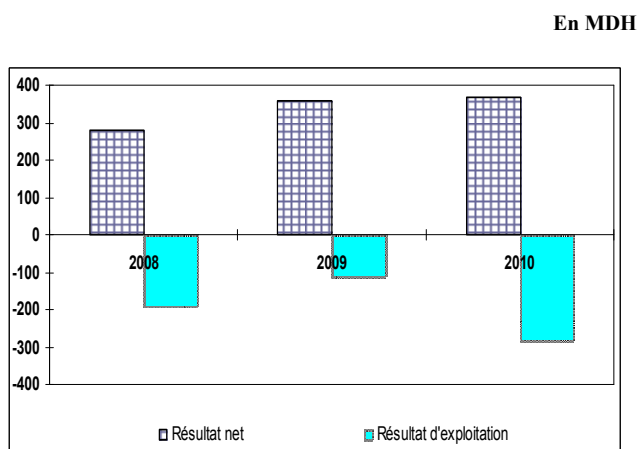
La transformation de **Barid Al Maghrib (BAM)** en société anonyme, opérée en 2010, permettra de moderniser sa gouvernance et de restructurer ses activités pour faire face aux mutations de son environnement de plus en plus concurrentiel.

La filiale dénommée « Al Barid Bank » constitue le premier jalon de la Banque Postale qui permettra à Barid Al Maghrib de gérer la trésorerie des CCP et des mandats. Le lancement effectif de la Banque postale a eu lieu en juin 2010. Elle ambitionne de contribuer à améliorer le taux national de bancarisation.

Un nouveau **Contrat Programme Etat-BAM pour la période 2010-2012** a été conclu le 22 décembre 2010 en vue d'accompagner BAM dans le cadre du développement des activités postales, dans la mise en place de la banque postale, le développement de la poste numérique et de la logistique, la régulation sectorielle et la mise en œuvre de la transformation en société anonyme.

Le programme d'investissement prévisionnel de BAM au cours de la période 2010-2012 s'élève à 2,2 MMDH et concerne, pour l'essentiel, l'extension et le réaménagement du réseau de Poste Maroc, la modernisation de l'infrastructure matérielle des agences, la mise en place du Centre National du Courrier à Casablanca, la construction et le réaménagement des centres de traitement et de distribution, l'extension des guichets automatiques bancaires et l'acquisition de nouvelles technologies.

BAM a réalisé en **2010** et en **2011** des investissements respectivement de **496 MDH** et **427 MDH**. Pour l'année **2012**, les investissements prévisionnels traduisent une ambition plus grande puisqu'ils sont de **785 MDH**.



INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Nombre de comptes CCP ouverts	1000	225	365	287
Nombre de comptes CCP existants	1000	1 460	1 826	2 021
Avoir global CCP des déposants	MDH	13 056	13 966	16 159
Etablissements postaux	U	1 765	1 754	1 784

4.7 - TELECOMMUNICATIONS

Les années 2011 et 2012 enregistrent la consécration des mesures préconisées par la note d'orientations générales pour le secteur des télécommunications pour la période 2009-2013. Ces orientations s'articulent autour des axes suivants :

- le soutien de la poursuite de l'investissement dans le secteur des télécommunications considéré comme un levier important du développement global de l'économie nationale et sa modernisation ;
- le déploiement d'infrastructures adaptées répondant à l'évolution des usages et traduisant la détermination du gouvernement de réduire la fracture numérique ;
- l'élargissement de l'accessibilité aux services des télécommunications par la mise en place des conditions à même de stimuler une baisse significative des prix ;
- la poursuite de la croissance des différents segments du marché par l'activation de leviers de régulation à même de développer une concurrence entre les différents acteurs.

Lesdites orientations visent d'atteindre, à l'horizon 2013, un parc fixe et mobile de 34 millions d'abonnés, un parc de 2 millions d'abonnés à Internet et un chiffre d'affaires global de l'ordre de 40 milliards de dirhams.

Dans ce cadre, les principaux indicateurs de Maroc Telecom, opérateur à participation publique, ont évolué comme suit :

Rubrique (En milliers)	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre de clients Mobile	14.456	15.272	16.890	+10,6%
Nombre de clients Fixe	1.299	1.234	1.237	+0,2%
Nombre de clients Internet	510	645	1 045	+62%
CA (en MDH) (Groupe y compris Activité hors Maroc)	29.521	30.339	31.655	+4,3%
Parts de marchés :				
- mobile	63%	60,3%	52,8%	- 7,53 points
- fixe	56,4%	35,1%	32,8	-2,27 point
- Internet	67,3%	54%	56%	+ 2 points

Durant l'année 2010, Maroc Telecom a maintenu sa position de leader malgré l'arrivée d'un troisième opérateur mobile. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité mobile, généré au Maroc, a atteint un total de 16,7 MMDH, en progression de 4,3% par rapport à 2009, grâce à la hausse continue du parc de clients (+10,6%) et à la stimulation des usagers.

De même, IAM déploie des activités à l'international à travers le développement d'activité et des opérations dans de nombreux pays africains lui permettant de créer de nouveaux relais de croissance.

4.8 - AUDIOVISUEL (SNRT et SOREAD 2M)

Dans le but de garantir le droit à l'information et de renforcer les libertés publiques, le paysage audiovisuel marocain a été marqué par des réformes profondes menées depuis 2003, consacrées par :

- la création d'une instance supérieure de la communication audiovisuelle en tant qu'institution indépendante ;
- la suppression du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision tout en continuant à disposer d'un service public de radiotélévision, à même de garantir l'expression plurielle des différents courants d'opinion dans le respect des valeurs religieuses et des éléments constitutifs de l'identité marocaine.

Dans ce cadre, il a été procédé à l'attribution des licences satellitaires (VSAT, GMPCS) et à l'octroi à de nouveaux opérateurs des autorisations pour des chaînes privées de radio et télévision.

Par ailleurs, et parallèlement à ces réformes, l'exécution des contrats de programmes Etat-SNRT et Etat-SOREAD-2M, signés respectivement en 2009 et 2010, se poursuit. Ces contrats de programmes ont permis de donner plus de synergie aux actions communes de ces deux sociétés qui forment le pôle public de l'audiovisuel.

Le Contrat Programme Etat - **SNRT** au titre de la période 2009-2011, a pour principaux objectifs la mise à niveau du SIG et le développement et la modernisation des installations techniques. Le programme d'investissement porte sur une enveloppe globale de 749 MDH à réaliser sur la période du Contrat.

En termes de réalisations financières au titre de l'exercice 2010, le total des charges d'exploitation (y compris les charges financières et non courantes) a été de 1.375 MDH contre 1.636 MDH prévus dans le cadre du contrat programme, soit un taux de réalisation de 95% et l'investissement réalisé s'est élevé à 94 MDH représentant 46% des prévisions.

Le Chiffre d'affaires global réalisé lors de l'exercice 2010 s'établit à 306 MDH pour des prévisions de 330 MDH, soit un taux de réalisation de 92 % constitué à hauteur de 88% par le produit des ventes d'espaces publicitaires (267 MDH). Le reste étant constitué des produits de vente des prestations techniques et de droits sportifs (39 MDH).

Produits (En MDH)	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Ecart	Variation
Vente d'espaces publicitaires	247,8	266,9	19,1	7,7%
Vente de prestations techniques	22,8	25,7	2,9	12,7%
Vente de droits sportifs	60,0	13,1	-46,9	-78,2%
Total	330,6	305,7	- 24,9	- 7,6 %

Concernant **SOREAD 2M**, un **contrat programme la liant à l'Etat pour la période 2010-2012** a été signé le 11 juin 2010, visant l'amélioration de la gouvernance de cette société, la rationalisation de sa gestion et de ses ressources humaines et la réalisation d'un programme d'investissement de 170 MDH et ce, pour mettre en œuvre notamment :

- la modernisation et la mise à niveau de l'outil de production ;
- la production et la programmation de programmes de qualité ;
- la diversification des services offerts au public en rendant compte notamment de la vie publique nationale et régionale ;
- la contribution active au développement de la production audiovisuelle nationale en favorisant la création originale d'œuvres cinématographiques et de fictions ;
- le développement de la chanson et de la musique marocaines ;
- le soutien et encouragement de l'expression régionale, aussi bien au niveau de l'information de proximité qu'au niveau des programmes, en s'appuyant sur ses bureaux régionaux ;
- la contribution à la valorisation de l'identité nationale, du patrimoine et de la création artistique ;
- la gestion et la formation des ressources humaines ;
- l'amélioration des outils de gestion de l'entreprise par la mise en œuvre d'outils et de pratiques de bonne gouvernance ;
- le développement de la créativité, de l'esprit d'initiative, de participation et d'entreprise, visant notamment l'émergence de nouveaux talents dans différents domaines (artistique, culturel ou économique).

Les principales réalisations techniques de SOREAD-2M, en 2010, se présentent comme suit :

- la stabilisation de la part d'audience de 2M TV autour de 24% avec une amélioration de 0,5 point en prime time par rapport à 2009, soit 23,4% ;
- un nombre d'heures de production nationale, en première diffusion, de 1.818 contre 1.583 heures en 2009, soit un accroissement de 14,8%.

En termes de réalisations financières au titre de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires publicitaire est de 636 MDH contre 531 MDH en 2009, soit une augmentation de 20% et le total des charges d'exploitation (y compris les charges financières et non courantes) a atteint 661 MDH, soit une baisse de 5% par rapport à 2009 (690 MDH) et un résultat net négatif, qui est passé de (-157 MDH) en 2009 à (-38 MDH) en 2010. Le montant des investissements réalisés s'est élevé à 16 MDH représentant 23% des prévisions.

Les prévisions budgétaires au titre de l'exercice 2011 sont celles figurant au niveau du contrat programme Etat-SOREAD 2M pour la période 2010-2012 avec le report de l'opération de départ volontaire de 2010 à 2011 pour un coût de 60 MDH. Les produits et les charges s'élèvent, respectivement à 691 MDH et 685 MDH. L'investissement prévu au titre de 2011 est de 60 MDH.

5 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET D'EAU

En vue de faire face aux effets d'une conjoncture marquée par le renchérissement rapide des prix des produits énergétiques et l'accroissement soutenu de la demande d'énergie, le Gouvernement a adopté, en 2008, une stratégie pour le secteur énergétique ayant pour objectif d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement du pays et l'accès généralisé à l'énergie à des prix compétitifs à travers la diversification des sources énergétiques, la planification maîtrisée des capacités de production, l'optimisation du bouquet électrique par la promotion des énergies renouvelables, notamment dans les domaines du solaire et de l'éolien ainsi que le renforcement de l'efficacité et de l'économie énergétique.

5.1- ONE

Compte tenu de la dynamique économique enregistrée, l'énergie nette appelée à fin 2010 a atteint 26.531 GWH en augmentation de 6,1% par rapport à 2009. En vue de satisfaire cette demande, l'ONE a mobilisé les sources d'énergie ci-après : achats auprès du parc de production privée (45,1%), production ONE (38,3%) et interconnexion avec l'Espagne et l'Algérie (16,7%).

En 2010, la production totale des centrales de l'ONE a atteint 10.534 GWh (+ 31,1% par rapport à 2009), permettant ainsi de satisfaire 39,7% de la demande d'énergie. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de la production hydraulique (+23%), de la production éolienne ONE (+68,4%) et de la production de la centrale Ain Beni Mathar (+ 286%).

La production du parc privé d'électricité a atteint, en 2010, 12.166 GWh, soit une baisse de 4,8% par rapport à l'année 2009 due principalement à la baisse de la production du Cycle Combiné de Tahaddart suite à l'insuffisance des dotations du gaz de redevance durant l'année 2010.

ENERGIE	UNITE	2008	2009	2010
Energie appelée nette	GWH	24.004	25.016	26.531
Achats	GWH	17.450	17.629	16.900
Ventes	GWH	21.638	22.384	23.706

Dans le cadre de la dynamique économique et des efforts d'accompagnement de l'évolution de la demande d'électricité, les investissements réalisés, en **2010**, par l'ONE, y compris la composante PERG, totalisent un montant **3.778 MDH**. Ces investissements ont permis l'achèvement des travaux des projets de production d'électricité de la Centrale thermo solaire d'Ain Béni Mathar (4.607 MDH), de la Turbine à gaz de Mohammedia (2.100 MDH), du Parc éolien de Tanger (1.368 MDH), de la Centrale Diesel à Tan-Tan (1.100 MDH) et du Complexe hydraulique Tanafnit - El Borj (1.070 MDH).

De même, l'ONE a poursuivi, en 2010, la réalisation des projets de Turbine à gaz de Kénitra (2.319 MDH), de la Centrale Diesel de Tiznit (749 MDH) et des réseaux de transport (3.434 MDH) pour raccordement des unités de production privée d'électricité prévues à Safi (centrale à charbon) et Tarfaya (éolien).

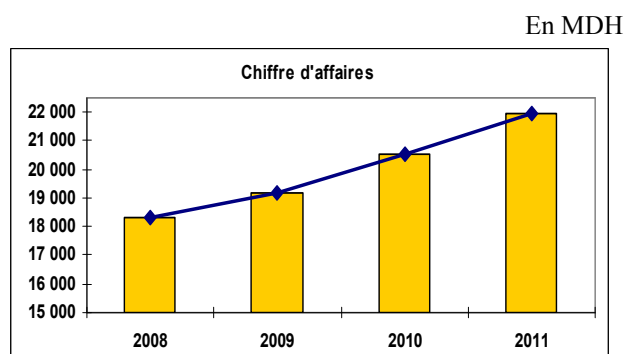
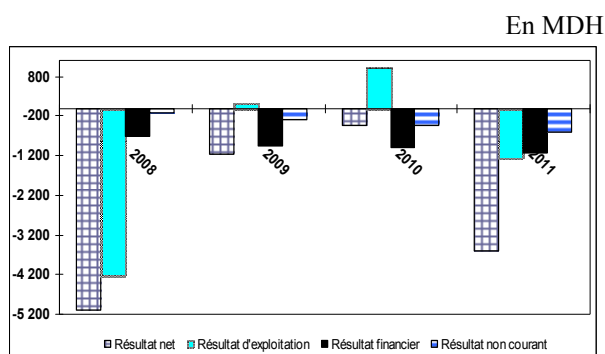
Pour l'année 2011, l'Office a réalisé un montant d'investissement de **5.241 MDH**. Son programme prévisionnel, au titre de l'année **2012** s'élève à **7.417 MDH** y compris la composante PERG. Ce programme comprend, outre la poursuite des travaux des projets précités, le lancement des nouveaux projets suivants : Projet hydroélectrique de M'dez El Menzel de 200 MW (2.873 MDH), l'extension des infrastructures du port de Jorf pour les unités 5 et 6 (1.095 MDH), la construction du poste 400/225 KV à Anjra (568 MDH) et la réalisation du réseau de transport pour raccordement de la future centrale solaire d'Ouarzazate (545 MDH).

Ainsi, le programme global de développement de l'ONE, au titre de la période 2011-2016, s'élève à **43 MMDH** non compris les ouvrages à réaliser sous le régime de la production privée ni ceux s'inscrivant dans le cadre du programme éolien intégré, du programme solaire marocain et de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables. Ce programme vise le renforcement des capacités de production de l'Office, du réseau de transport et des interconnexions avec les pays voisins, l'achèvement du PERG ainsi que le développement des énergies renouvelables.

Le montant global des investissements de production privée d'électricité sous régime de garantie d'achat par l'ONE, pour la même période susvisée, s'élève à 58 MMDH et comprend les projets de la centrale à charbon de Safi (2x660 MW), les unités 5 et 6 de Jorf Lasfar (2x330 MW), la parc éolien de Tarfaya (300 MW) et le programme national éolien de 1000 MW.

Quant à la situation financière de l'ONE, elle reste fragile eu égard à la flambée des prix des combustibles et d'achat d'électricité conjugués à une demande en électricité sans cesse croissante impliquant un programme d'investissement d'envergure pour les activités de production et de transport d'électricité.

Ainsi, le résultat net de l'ONE en 2010, tout en étant négatif (-452 MDH), a enregistré une amélioration par rapport à 2009 (-1.164 MDH).



5.2- MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY (MASEN)

Le programme solaire, dont le développement est confié à la société MASEN, porte sur la réalisation dans le cadre de partenariat avec le secteur privé, de centrales de production d'électricité d'origine solaire d'une capacité installée totale **de 2000 MW (soit l'équivalent de 38% de la puissance installée actuelle) pour un coût estimé à 70 milliards DH (9 Milliards de Dollars)**. La mise en service des premières unités interviendra en 2015 et le projet entier sera opérationnel en 2020.

Les sites retenus sont au nombre de 5 : Ouarzazate (500 MW), Ain Beni_Mathar (400 MW), Foum Al Oued (500 MW), Boujdour (100 MW), Sabkhat Tah (500 MW), devant permettre ensemble une production annuelle globale de 4.500 GWh.

La première tranche dudit programme, concernant le projet de la centrale solaire d'Ouarzazate, est déjà enclenchée et sera réalisée en deux phases dont la première visera la réalisation d'une centrale d'une capacité de 125 MW à 160 MW. Le schéma retenu se base sur un partenariat public-privé, qui consiste à sélectionner, sur appel d'offres, un opérateur qui s'engagera à assurer le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de la centrale et la fourniture de l'électricité.

Par ailleurs, en vue de permettre le développement de projets créateurs de valeur ajoutée et d'emplois et favorisant le transfert technologique, il sera procédé à la réalisation de projets de production de l'énergie solaire, en veillant à une intégration industrielle représentant au moins 30% de l'investissement. En outre, les activités de recherche en énergies renouvelables deviennent une préoccupation importante pour soutenir la réalisation de ce programme d'envergure. A cet effet, l'année 2011 a été caractérisée par la création de l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies nouvelles (IRESEN), sous forme d'une fondation chargée de la coordination des travaux de recherche et de développement dans le domaine des énergies renouvelables.

5.3- PROGRAMME NATIONAL EOLIEN

Outre le programme solaire, la stratégie énergétique nationale vise un mix électrique diversifié devant atteindre à l'horizon 2020, une capacité installée de 42% en énergies renouvelables, répartie à parts égales entre le solaire, l'éolien et l'hydraulique.

La capacité éolienne installée en 2011 est de 280 MW en rappelant que les principaux projets éoliens déjà réalisés sont : le parc d'Essaouira (60 MW), le parc éolien de Tanger (140 MW dont 107 déjà en service) et le Complexe éolien de Détroit (50 MW).

Le programme de production intégrée de l'énergie électrique éolienne vise la réalisation, à l'horizon 2020, d'une capacité éolienne de 2.000 MW dont 1 300 MW sera réalisée par l'ONE dans le cadre du partenariat public-privé avec garantie d'achat et 700 MW directement par les opérateurs privés dans le cadre de la loi 13-09 sur les énergies renouvelables qui ouvre l'accès au réseau de transport national en faveur de la production privée d'électricité en énergies renouvelables.

Les projets éoliens en cours concernent les parcs éoliens de Tarfaya (300 MW) et un programme de 5 projets de 1.000 MW (Taza, Tanger, Tétouan, Tiskrad – Laâyoune et Boujdour) ainsi que les projets éoliens à réaliser dans le cadre de la loi 13-09 sur les énergies renouvelables (420 MW).

Ce programme vise, outre la production d'électricité, la promotion de la création d'une industrie éolienne, la formation d'experts et de techniciens spécialisés et la recherche-développement de sorte à permettre au Maroc de maîtriser cette filière à fort potentiel.

Il convient de rappeler, par ailleurs, qu'une étude a été lancée en 2010 pour définir le schéma national de régulation du secteur électrique visant l'ouverture de la commercialisation des Energies Renouvelables (ENR) aux clients consommateurs THT/HT, la réorganisation des activités de l'ONE (Production, Transport et Distribution) et la création d'une Autorité Nationale de Régulation des activités de production et de transport. L'achèvement de cette étude est prévu avant la fin de l'année 2011.

5.4- SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES (SIE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de valorisation et de développement des énergies renouvelables, la **Société d'Investissements Energétiques (SIE)**, créée en 2010, est chargée principalement de la promotion de l'investissement dans les projets de production d'énergies renouvelables ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique. Les structures de la SIE ont été mises en place et la société a initié plusieurs projets et lancé la réalisation du projet de valorisation du gaz des décharges publiques de la Vallée de Bou Regreg et d'Agadir, en partenariat avec les communes concernées.

De même, les démarches sont en cours pour la création d'un Fonds d'Investissement dédié aux projets de production d'électricité à partir des Energies Renouvelables, notamment, l'éolien.

5.5- AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ADEREE)

L'année 2010 a été marquée par la promulgation de la loi n°16-09 portant transformation du Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) en l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) en vue de dynamiser le rôle de cette Agence et de recentrer ses missions sur les actions de développement des énergies renouvelables et de renforcement de l'efficacité énergétique et ce, conformément aux objectifs de la stratégie gouvernementale du secteur énergétique.

Il y a lieu de souligner que les opérateurs concernés ont poursuivi en 2011 l'exécution des actions prévues dans le cadre du Plan National d'Actions prioritaires (PNAP) pour le secteur électrique qui a pour objectif principal l'adéquation entre l'offre et la demande d'énergie électrique, à travers notamment, les actions de rationalisation de la consommation d'électricité qui concernent essentiellement : (i) la mise en œuvre de la tarification incitative et sociale (modèle -20/-20) et (ii) la généralisation des lampes à base consommation (LBC) visant un objectif de 22 millions de LBC installées. La mise en application du système de tarification incitative et sociale, financée par le Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds pour le Développement Energétique » pour un montant de 310 MDH, a permis une réduction de la consommation d'électricité de 1.742 GWH en trois ans.

5.6- ONEP

Le programme d'investissement de l'ONEP, en **2010**, s'est élevé à **4.635 MDH** pour la réalisation d'importants projets d'investissements : 1 646 MDH pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) en milieu urbain, 1.216 MDH pour l'AEP rurale et 1.123 MDH pour l'assainissement. Les principaux projets ont concerné : l'équipement d'un débit additionnel en milieu urbain de 1230 l/s, la construction de 20 réservoirs d'une capacité de 17.800 m³, l'extension du réseau de distribution de 330 km de conduite supplémentaires, l'AEP de 13 nouveaux centres ruraux d'une population totale de 78.400 habitants (le taux d'accès PAGER est de 91% à fin 2010) et l'intervention dans 9 villes et centres pour l'activité assainissement liquide (350.000 habitants).

Concernant l'année **2011**, l'Office a réalisé une enveloppe d'investissement atteignant **3.463 MDH**. Les principaux projets d'investissement engagés en 2011 visent :

- AEP urbaine : équipement de 2.900 l/s supplémentaires et intervention dans 2 nouveaux centres urbains pour une population additionnelle de 53.000 habitants ;
- assainissement liquide se rapportant à des projets concernant 105 villes et l'intervention dans 9 nouvelles municipalités pour une population additionnelle de 240.000 habitants ;
- généralisation de l'accès à l'eau permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 92% et d'intervenir dans 18 centres ruraux pour une population d'environ 160.000 habitants.

Le programme d'investissement au titre de **2012** s'élève à **5.640 MDH**.

En vue d'accompagner le développement socio-économique du pays et de satisfaire la croissance de la demande en eau potable et en matière d'assainissement liquide, l'ONEP prévoit de réaliser au titre de la période 2011-2015, un ambitieux programme d'investissement de plus de **25,7 MMDH** dont notamment :

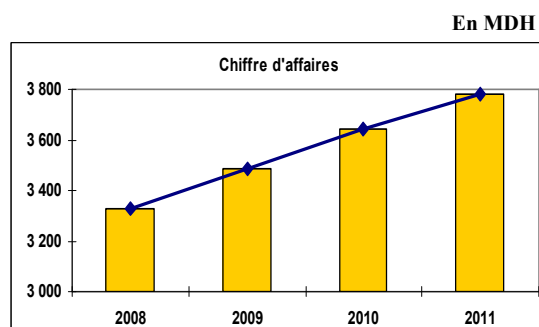
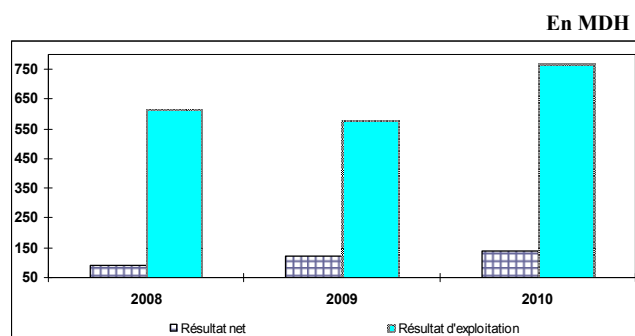
- amenée d'eau potable (AEP) urbaine : **12,4 MMDH** afin d'équiper 14 m3/s supplémentaires à travers la réalisation de 19 nouvelles stations de traitement d'eau potable, des conduites d'amenée et 5 stations de dessalement ou de déminéralisation nouvelles ;
- assainissement liquide : **6 MMDH** afin de traiter un débit supplémentaire d'eaux usées de 200.000 m3/j et d'intervenir dans 60 nouvelles municipalités pour une population additionnelle de 1,6 millions d'habitants ;
- généralisation de l'accès à l'eau : **5 MMDH** qui permettra d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 95% et d'intervenir dans 89 nouveaux centres ruraux.

Programme National d'Assainissement Liquide (PNAL)

Le coût du PNAL, évalué à 43 milliards DH à l'horizon de 2020, sera financé à hauteur de 30% par l'Etat et à concurrence de 70% par les usagers bénéficiaires. La contribution de l'Etat peut atteindre 50% pour les centres ayant une population de moins de 50.000 habitants et lorsque les conditions financières l'exigent. Les objectifs de ce programme sont une réduction de la pollution par les eaux usées de 60% et un taux de raccordement de 80% en milieu urbain.

Les débloqués cumulés en faveur des opérateurs (ONEP et Régies) ont atteint un total de 1.992 MDH (1.070 MDH pour l'ONEP et 841 MDH pour les Régies et Délégataires). Dans ce cadre, les débloqués imputés sur le budget général s'élèvent à 1.776 MDH auxquels s'ajoutent une contribution annuelle des collectivités locales au titre de la TVA. Plus de 80 villes et centres, couvrant une population de 4 millions d'habitants, ont bénéficié de travaux d'équipement en réseau et en stations d'épuration des eaux usées : Agadir, Marrakech, Meknès, El Jadida, Kénitra, Khouribga, Berrechid, Nador, Al Hoceima, Béni-Mellal, Settat, Fès ...

Quant à sa situation financière, l'année 2010 a été marquée pour l'ONEP par une consolidation de ses indicateurs financiers (résultat net de 137,9 MDH).



5.7- PROJET DE REGROUPEMENT DE L'ONE ET DE L'ONEP

Le projet de loi n° 40.09, portant regroupement de l'Office National de l'Electricité (ONE) et de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) en un seul Etablissement Public dénommé « *Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable* » (ONEE), a été adopté, en septembre 2011, par les deux chambres du Parlement²⁴. Cette loi dispose que ledit regroupement constitue une étape importante et un préalable au processus de réorganisation des activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'eau potable et de l'électricité pour assurer l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions de qualité et de coûts optimisés.

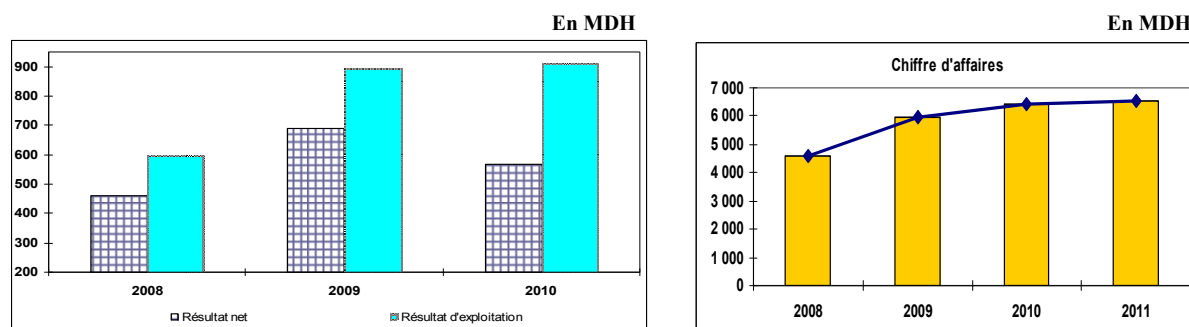
5.8 - REGIES DE DISTRIBUTION

Les investissements réalisés par les Régies de distribution, au nombre de 12, portent sur le développement de l'infrastructure de base (stations d'épuration et de réutilisation des eaux usées épurées, capacité de stockage d'eau potable, postes de livraison d'électricité...), le renforcement, l'entretien et la réhabilitation des réseaux et l'acquisition des moyens d'exploitation. Ils ont atteint **2.669 MDH en 2010** et **2.641 MDH en 2011**. Les prévisions pour **2012** sont de **4.242 MDH**. Les principaux projets concernent :

- la station de traitement primaire et l'émissaire en mer (450 MDH) à réaliser par la RAMSA au niveau de la zone nord de la Commune d'Anza ;
- la station d'épuration et de réutilisation des eaux usées de la ville de Marrakech (650 MDH) devant permettre la mobilisation d'un volume de 30 millions de m3 par an destiné à l'arrosage de la Palmeraie et de 15 projets golifiques ;
- le projet de dépollution de la ville d'El Jadida, par la réalisation d'une station de traitement primaire et d'un émissaire en mer, est en cours d'achèvement (450 MDH) ;
- la station d'épuration des eaux usées de la ville de Fès (781 MDH) conçue pour le traitement tertiaire. La mise en service de cette unité, prévue pour fin 2012, permettrait une réduction de 40% de la pollution affectant les eaux du Sebou ;
- le lancement, à Kénitra, de projets visant la mise en place d'une station d'épuration des eaux usées, d'une conduite d'amenée et de station de refoulement pour un coût total de 440 MDH, d'un intercepteur des eaux usées (55 MDH) et le doublement des collecteurs d'assainissement (40 MDH).

Les performances financières des Régies ont enregistré, au cours des dernières années, une nette amélioration grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et une optimisation des charges d'exploitation.

Malgré l'importance du programme d'investissement prévu pour le prochain quinquennat (**12,6 MMDH** pour 2012-2016), les projections montrent une consolidation des structures financières des Régies, ce qui permettrait d'assurer le financement de ce programme à plus de 50% par des ressources propres. Les principaux indicateurs des Régies ont évolué comme suit :



²⁴ Dahir n° 1-11-160 du 29 septembre 2011, B.O. n° 5996 du 17 novembre 2011.

5.9- HYDROCARBURES ET MINES

L'ONHYM poursuit une politique volontariste d'exploration pétrolière dans le cadre de partenariats avec les opérateurs internationaux. Au 31/12/2010, **31** sociétés sont partenaires de l'ONHYM dans le cadre d'accords pétroliers et contrats de reconnaissance (**2** nouveaux accords pétroliers et **2** nouveaux contrats de reconnaissance au titre de l'année 2010) couvrant une superficie totale de **341.939 km²**, répartie entre **27** accords pétroliers qui gèrent un domaine minier couvrant 114 permis de recherche (57 en Onshore et 57 en Offshore), **8** concessions d'exploitation et **4** contrats de reconnaissance.

Quant à l'activité de recherche minière, les travaux propres de l'ONHYM ont concerné **17** sites dont 9 pour les métaux précieux, 5 pour les métaux de base et les substances énergétiques et 3 pour les roches et minéraux industriels. Les travaux en partenariat ont intéressé **12** objectifs dont 4 pour les métaux de base, 3 pour les métaux précieux, 4 pour les roches et minéraux industriels et 1 pour l'uranium.

En termes d'investissements propres, les réalisations de l'ONHYM ont atteint **155 MDH** en **2010** et **249 MDH** en **2011** et ont concerné notamment les travaux de recherches pétrolière et minière et les équipements.

Les investissements prévus au titre de **2012** s'élèvent à **279 MDH**.

6 - PHOSPHATES

L'OCP a enregistré de bonnes performances en 2010. En effet, les ventes en volume se sont accrues pour l'activité minière de 43% (26,2 MT) et pour l'activité chimique de 44% (4,2 MT). S'agissant des cours, ils ont augmenté pour la roche de 22% (856 DH/T) et pour les produits dérivés de 21% (8 441 DH/T).

De même, les parts de marché de l'OCP de phosphate brut et de produits dérivés ont progressé, respectivement, de 6 points et de 4 points en 2010 par rapport à 2009 (parts de marché OCP de phosphate brut de 37% et de produits dérivés de 25%).

Quant aux performances financières de l'OCP, ils ont également enregistré une évolution positive. Le chiffre d'affaires et l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ont progressé, respectivement, de 72% et de 609% par rapport à 2009 pour s'établir à 43,5 MMDH et 15,1 MMDH. Quant à la structure financière, les fonds propres (24,3 MMDH) ont progressé de 45% en 2010.

La réalisation de ces performances s'explique d'une part, par l'amélioration du commerce mondial des phosphates en 2010 (accroissement de la demande du phosphate brut et dérivés) et d'autre part, par la mise en œuvre de la stratégie de l'OCP visant la consolidation de son rôle de leader mondial, notamment, grâce :

- à une position dominante en termes de capacité de production tous produits confondus par la mise en place d'une politique basée sur l'augmentation des capacités de production via des investissements propres et des Investissements Directs Etrangers (IDE) et ce, afin de capter la croissance future du marché ;
- à un leadership sur les coûts de production et une optimisation des performances techniques de l'outil industriel avec l'instauration d'une culture d'amélioration continue des performances à tous les niveaux de l'entreprise ;
- au lancement de grands projets de développement (Slurry pipeline, Jorf Phosphate Hub : plateforme mondiale de la chimie des phosphates destinée à accueillir des IDE).

Cette stratégie devra permettre :

- une augmentation de la capacité de production de la roche de 28 MT à 50 MT ;
- une réduction du coût de revient de la tonne de phosphate ;
- une valorisation accrue de la roche en développant la production d'engrais de 4 à 10 MT dont 3 à 8 MT par le biais des IDE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'OCP a réalisé, en **2010** et en **2011**, un important programme d'investissement respectivement de **4.165 MDH** et de **6.034 MDH**, qui a porté sur les principaux projets ci-après : une laverie à Khouribga, le projet Slurry pipeline Khouribga-Jorf et deux nouvelles unités de granulation d'engrais.

Concernant **2012**, les investissements prévus s'élèvent à **24,9 MMDH**. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan de développement global du Groupe OCP au titre de la période 2010-2020 pour un montant total de **114 MMDH** et qui vise l'objectif d'une capacité installée de production de 50 MT/an. Les principaux projets prévus, à cet effet, concernent ce qui suit :

- projets d'infrastructure de Jorf Phosphate Hub – JPH à travers l'installation de 10 IDE sur le site de Jorf pour un coût global de 8.313 MDH et une mise en exploitation dès 2012/2013 ;
- augmentation de la capacité d'extraction d'environ 20 millions de tonnes (MT) : Mine Oulad Farès (6 MT), Mine Helassa (5,5 MT), Mine Extension zone centrale nord (6 MT) et Mine Benguerir (2,2 MT) ;
- construction de 4 laveries pour une capacité de 44 MT : Merah Lahrech (12 MT), Oulad Farès (14 MT), Helassa (12 MT) et Benguerir (6 MT) ;
- construction du pipeline qui permettra le transport de la production du phosphate de Khouribga vers le site de Jorf Lasfar (235 km) ;
- dessalement de l'eau de mer à Jorf Lasfar pour la couverture des besoins de la plateforme Jorf qui est de 25 Mm3 en eau douce en 2015 et 75 Mm3 à l'horizon 2020 ;
- Maroc Central – adduction d'eau à partir du barrage d'Aît Messouad pour Khouribga.

Par ailleurs, l'OCP conduit de nombreux projets dans le cadre de partenariats avec des opérateurs internationaux de renom. Ces partenariats ont été renforcés par de nouveaux projets industriels et commerciaux.

Exportations du Groupe OCP à fin 2011

	Volume (1.000 tonnes)				Chiffres d'affaires (MDH)		
	2010	2011	Variation (en %)		2010	2011	Variation (en %)
Phosphate Brut	26 603	28 052	5%	Total Exportations	35 548	48 435	36%
Produits dérivés	7 813	8 839	13%	- Phosphate Brut	8 984	12 610	40%
				- Produits dérivés	26 564	35 825	35%

7 – AGRICULTURE

L'année 2011 est caractérisée par la poursuite de la réalisation du Plan Maroc Vert (2008-2020), lancé en avril 2008 et qui vise le développement du secteur agricole et sa modernisation, le renforcement de son rôle de moteur dans la croissance économique du pays ainsi que l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Ce plan s'articule autour de deux piliers : le développement accéléré d'une agriculture moderne et compétitive et l'accompagnement solidaire de la petite agriculture vivrière.

Les résultats attendus de ce plan sont :

- la génération d'un PIB se situant entre 100 et 174 MMDH par an à l'horizon 2020 ;
- la réalisation de près de 193 MMDH d'investissement à l'horizon 2020 (pilier I : 121 MMDH, pilier II : 20 MMDH et actions transverses : 52 MMDH) ;
- la création de 455 millions de journées de travail.

Ledit plan est décliné en 16 plans agricoles régionaux concernant 1.506 projets dont 961 projets au titre du pilier I et 545 projets pour le pilier II, bénéficiant à 1.400.000 agriculteurs. La gestion du plan a été confiée à l'Agence de Développement Agricole (ADA), créée en 2009.

7.1 - AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (ADA)

L'ADA est chargée de proposer aux autorités gouvernementales les plans d'action relatifs au soutien des deux piliers du Plan Maroc Vert (PMV) à savoir :

- les filières agricoles à forte valeur ajoutée dans une perspective d'amélioration de la productivité ;
- l'agriculture solidaire à travers la promotion et la mise en œuvre de projets économiquement viables en vue d'améliorer le revenu des agriculteurs.

Au cours de l'exercice 2010, l'activité de l'ADA a été axée notamment sur :

- la validation et le lancement de **172 projets** dont 64 projets au titre du **pilier I** pour un investissement de 17 MMDH (7% et 23% des objectifs du PMV respectivement) et 108 projets du **pilier II** devant générer un investissement de 5 MMDH (20% et 25% des objectifs du PMV respectivement) ;
- la contribution au développement de l'agrégation à travers, notamment, l'adoption du cadre juridique approprié et la préparation du projet de loi relatif à l'agrégation qui a été adopté par le Conseil des Ministres le 25 novembre 2010 ;
- la mobilisation des fonds auprès des bailleurs de fonds nationaux et internationaux en vue d'assurer l'appui financier aux projets du pilier II. Les fonds mobilisés, ont concerné, notamment, le Fonds Hassan II (800 MDH), l'Agence Française de Développement (Prêt de 50 MDH), l'Union Européenne (Don de 70 MDH) et la Banque Mondiale (prêt de 300 MDH).

S'agissant des partenariats public-privé autour des terres agricoles, l'ADA a assuré en 2010 et en 2011, la conduite de l'opération de la 3^{ème} tranche de la location des terres agricoles dans le cadre de la mobilisation du foncier nécessaire aux projets du PMV.

A rappeler que les deux premières tranches de cette opération ont été conduites par SODEA respectivement en 2005 et 2007, au titre desquelles, l'Etat a mis à la disposition des investisseurs privés un patrimoine total de 79.171 ha.

La 3^{ème} tranche de l'opération a été lancée par l'ADA en mars 2010 et a porté sur 21.240 ha concernant 290 projets répartis en 3 catégories : 57 grands projets (13.342 ha), 139 moyens projets (6.677 ha) et 94 petits projets (1.221 ha).

Dans ce cadre, 1.900 propositions de projets ont été reçues et analysées et les résultats des évaluations ont été rendus publics le 14 juillet 2011. Les principaux résultats de cette 3^{ème} tranche sont l'attribution de 257 projets pour un investissement estimé à 9.721 MDH et la création de 24.464 emplois.

En outre, l'ADA prévoit le lancement, en 2011, de :

- 88 projets pilier I et de 116 projets pilier II, soit respectivement +38% et +7% par rapport aux réalisations de 2010 ;
- la 4^{ème} tranche de la location des terres agricoles d'une superficie de 20.000 ha.

7.2 - OFFICES REGIONAUX DE MISE EN VALEUR AGRICOLE

L'activité de ces Offices, au nombre de 9, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert. Ainsi, dans le cadre de l'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont irrigué, durant l'année 2010, une superficie de 480.995 hectares. A cet effet, le volume d'eau lâchée est de 2.639 Mm³ et le volume d'eau facturée aux agriculteurs est de 1.662 Mm³.

Les investissements des ORMVA ont atteint **1.497 MDH** en **2010** et **2.627 MDH** en **2011** et totalisent **2.611 MDH** en **2012**.

Les principaux projets de 2011 portent sur :

- les travaux d'aménagement de la Grande Hydraulique, notamment, dans les périmètres du Gharb, du Tadla, du Haouz, des Doukkala et du Souss Massa ;
- le service de l'eau ;
- les actions d'appui.

L'année 2011 est également marquée par les Instructions Royales d'exonérer les petits agriculteurs des frais d'eau d'irrigation au titre des campagnes antérieures à 2008 à concurrence de 10.000 DH avec l'abandon des intérêts et le rééchelonnement des créances dépassant ce montant sur une période de sept ans. Cette opération concerne environ 62.000 agriculteurs qui ont bénéficié de l'exonération de 218 MDH et le rééchelonnement de 166 MDH.

Par ailleurs, des études de restructuration ont été achevées en 2011, pour activer la mise en gestion déléguée de l'eau d'irrigation notamment, dans les périmètres de Loukkos, du Tadla et des Doukkala. Ces opérations de partenariat public-privé visent les principaux objectifs suivants :

- la pérennisation et le développement des aménagements hydro-agricoles et l'amélioration de la qualité du service de l'eau ;
- la professionnalisation de la gestion du réseau et la diminution du risque d'exploitation.

7.3 - SONACOS

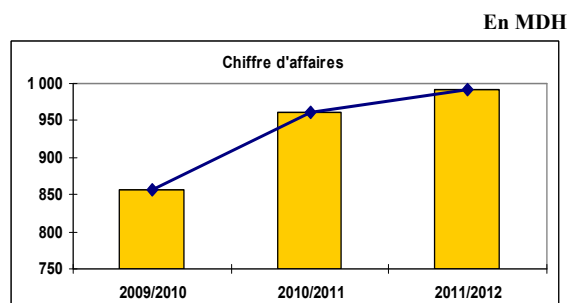
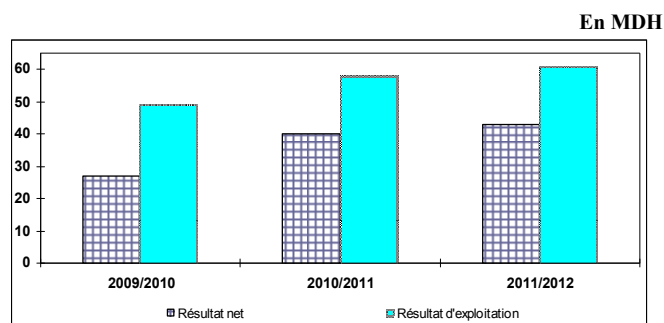
Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Maroc Vert en matière d'amélioration du taux d'utilisation des semences certifiées et en vue de sécuriser l'approvisionnement du marché national ces semences, un **protocole d'investissement** relatif à la mise à niveau des infrastructures et de l'organisation de la SONACOS et portant sur une durée de trois années, a été signé le 26 février 2010, entre l'Etat et cette société. Ce protocole d'investissement porte sur un montant de 150 MDH qui sera financé à raison de 120 MDH par l'Etat et 30 MDH par la SONACOS.

Ainsi, les réalisations au titre des deux premiers exercices concernés par ce protocole d'investissement sont les suivantes :

- la construction d'un centre régional à Meknès (30 MDH), l'extension du centre de Khémis-Zmamra (21 MDH) et l'aménagement d'autres centres régionaux (12 MDH) ;
- le renforcement de la capacité de conditionnement et de traitement de la société (30 MDH).

La réalisation de ces investissements s'est traduite par l'augmentation de l'activité de la SONACOS comme suit :

- l'augmentation de la superficie réservée à la multiplication des semences, passant de 35.000 ha à 64.000 ha ;
- la production de 1.130.000 quintaux de semences pour céréales contre 700.000 quintaux avant la signature du protocole d'investissement ;
- la commercialisation de 1.000.000 de quintaux de semences pour céréales contre une moyenne de 650.000 quintaux durant les cinq dernières années ;
- la commercialisation de 800.000 quintaux d'engrais contre une moyenne de 100.000 quintaux durant les cinq dernières années.



8 – PECHE

Le secteur de la pêche connaît de profondes mutations et ce, suite aux actions majeures initiées conformément aux Hautes Orientations Royales pour la promotion et le développement de ce secteur et le renforcement des équipements portuaires y afférents à travers la mise en œuvre du Plan Halieutis.

Le Plan Halieutis est une stratégie intégrée qui vise la mise à niveau et la modernisation des différents segments du secteur de la pêche ainsi que l'amélioration de sa compétitivité et de sa performance. Les **retombées** attendues de cette stratégie sont nombreuses :

- augmenter la part de marché mondial du Maroc sur les produits de la mer pour passer de 3,3% à 5,4% en 2020 ;
- tripler le PIB du secteur pour atteindre 22 milliards de DH à l'horizon 2020 ;
- augmenter le nombre des emplois directs à terre à 115.000 contre 61.650 actuellement ;
- accroître la valeur des exportations des produits de la mer à plus de 3,1 milliards de dollars contre 1,2 milliards en 2007.

Le plan Halieutis prévoit la création de **trois pôles de compétitivité** à Tanger, Agadir, et Laâyoune-Dakhla, devant mobiliser des investissements de neuf milliards de DH.

Il s'appuie sur **trois axes principaux** (déclinés en 16 projets) :

- la durabilité du patrimoine halieutique national ;
- la performance en matière de qualité des produits halieutiques ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits valorisés.

Durant l'année 2010, la production nationale de la pêche côtière et artisanale s'est élevée à 1.086.081 tonnes pour une valeur de 4.220 MDH. Par rapport à la même période de l'année 2009, les débarquements ont connu une augmentation en volume de 2% et une légère diminution en valeur de 1%.

L'augmentation en volume est due particulièrement, à l'importance des débarquements de la

flottille côtière sardinière au niveau du port de Dakhla, qui sont passés de 25.039 T en 2009 à 137.619 T en 2010.

Durant l'année 2010, l'ONP a continué à assurer sa contribution en vue d'une meilleure valorisation de la production et du renforcement de la compétitivité du secteur. Des conventions de partenariat ont été signées entre les départements ministériels concernés et plusieurs acteurs institutionnels portant sur la promotion des activités de la pêche et le développement des infrastructures.

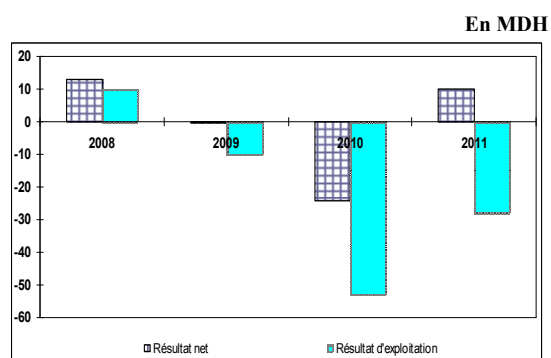
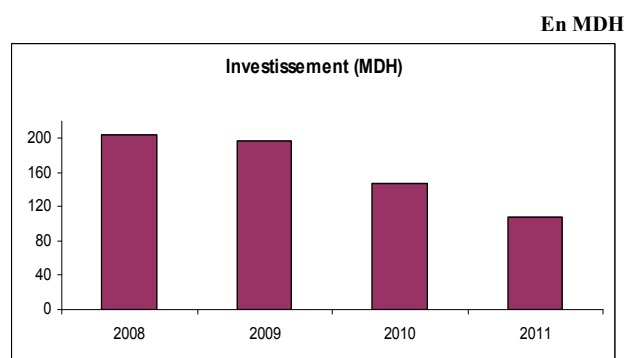
Dans ce cadre, les actions de l'Office ont porté, essentiellement, sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des dispositions du Contrat de Performance ETAT-ONP conclu au titre de la période 2009-2012 et ce, notamment, à travers la prise en charge d'un premier lot de ports dans le cadre de l'opération de gestion des ports de pêche. Ce projet vise la concrétisation de la vision du « Global Operator » dont le principal objectif est l'intégration des activités de l'Office en vue d'assurer l'unicité de l'intervenant en matière de pêche maritime et l'amélioration de la qualité et de la salubrité au sein des enceintes portuaires en vue d'une meilleure valorisation des produits de la mer et de la compétitivité du secteur dans sa globalité ;
- le lancement effectif du programme d'introduction et de généralisation de l'usage des contenants normalisés ;
- la mise en service des halles de nouvelle génération, dont celle d'Agadir.

Au titre de 2011 et 2012, plusieurs projets et actions sont programmés concernant, notamment :

- l'organisation de la commercialisation : mise à niveau, modernisation et extension du réseau commercial et introduction graduelle de nouveaux modes de gestion en vue d'assurer une maîtrise et une plus grande transparence des transactions commerciales ;
- le développement de la pêche artisanale et côtière : appui à la mise à niveau et la modernisation de la flotte de pêche, encadrement et appui à la pêche artisanale, restructuration du mareyage et promotion de la consommation interne.

La situation financière de l'ONP à fin 2010, s'est soldée par un déficit de 23,6 MDH qui s'explique par la diminution des recettes de 4% et la hausse de 30% des charges et ce, dans un contexte caractérisé par la poursuite d'un rythme soutenu des investissements.



9 - SECTEURS SOCIO-EDUCATIFS

Sur le plan institutionnel et opérationnel, les EP jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des stratégies du gouvernement dans l'action sociale, destinées à améliorer les conditions de vie des populations, à lutter contre la pauvreté et créer les conditions nécessaires pour assurer un développement équilibré et durable.

9.1 - EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

9.1.1 - ACADEMIES REGIONALES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

La stratégie du secteur de l'éducation, en particulier celui de l'enseignement scolaire, s'articule autour de la mise en œuvre du plan d'urgence 2009-2012, qui a été conçu pour donner une nouvelle impulsion à la réforme de l'enseignement, en partant des constats et recommandations du rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement de 2008 sur l'état de l'école marocaine et ses perspectives.

L'objectif de cette réforme étant d'améliorer les taux de scolarisation à tous les niveaux de l'enseignement scolaire (préscolaire, primaire, secondaire collégial et qualifiant), en général et ceux de la fille en milieu rural en particulier. Ainsi, il s'agit de faciliter l'accès des élèves à l'éducation par l'augmentation des capacités d'accueil et la multiplication d'établissements scolaires satisfaisant aux normes de qualité et de mettre en place un encadrement adéquat et une formation du corps enseignant.

Le Plan d'urgence, dont le coût global s'élève à près de **44 milliards de dirhams** sur la période **2009-2012**, s'articule autour de **4 espaces**, eux-mêmes, déclinés en **26 projets**.

Ces 4 espaces répondent à **4 objectifs** fondamentaux concernant les niveaux scolaire et supérieur, à savoir :

- rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- stimuler l'initiative et l'excellence au lycée ;
- résoudre les problématiques transversales du système éducatif ;
- se donner les moyens de réussir.

Dans ce cadre, l'Etat fournit des efforts financiers importants pour assurer la réussite de la réforme de l'éducation scolaire, érigée en priorité nationale. L'investissement des AREF au titre de l'année **2010** a atteint **5.123 MDH**. Ces entités prévoient des investissements de **4.612 MDH** en **2011** et **2.115 MDH** en **2012**.

Quant aux principales réalisations du Plan d'Urgence, deux années après sa mise en œuvre, elles se présentent comme suit :

- 499 nouveaux établissements scolaires construits ;
- 4.820 nouvelles salles construites ;
- 5 internats de lycées construits et 26 en cours de construction ;
- 10 internats des lycées par extension construits et 19 en cours de construction.

En 2010, les principaux indicateurs des 16 AREF se présentent comme suit :

Nombre de délégations	:	82
Nombre d'établissements scolaires publics	:	9.705
Nombre d'enseignants	:	224.277
Nombre d'élèves	:	6.319.689
Nombre d'internats	:	524
Nombre de bénéficiaires de cantines scolaires	:	1.163.896

9.1.2 - UNIVERSITES

Le secteur de l'enseignement supérieur connaît la poursuite de la réforme pédagogique qui concerne la réorganisation de l'architecture pédagogique, la restructuration des enseignements et la rénovation des contenus des formations avec de nouveaux modules de formation visant le développement de compétences des étudiants.

Cette réforme a permis également à l'enseignement supérieur national de s'inscrire dans la mouvance générale des réformes des systèmes de formations supérieures à l'échelle internationale et de pouvoir réaliser une adéquation entre la formation et les besoins du marché d'emploi.

Dans le domaine de la recherche, une politique nationale a été mise en place pour mobiliser tous les intervenants et les partenaires concernés dans l'objectif :

- d'identifier des priorités en matière de recherche - développement et financement de programme de recherche ;
- mettre en réseau les acteurs institutionnels de la recherche impliquant des établissements d'enseignement et de recherche autour de thèmes communs.

Les années 2010 et 2011 sont marquées par la poursuite de la mise en œuvre des **Contrats de Développement du secteur universitaire** dont les principaux objectifs sont :

- assurer l'extension et la réhabilitation des établissements d'enseignement et de recherche ;
- améliorer la gouvernance et les rendements interne et externe ;
- mettre en adéquation les programmes de formation aux besoins du développement sectoriel ;
- promouvoir la recherche scientifique et renforcer les compétences de leur personnel ;
- veiller sur une promotion appuyée de la recherche et de la production scientifique et consolider les compétences des personnels de l'enseignement (CNRST) ;
- œuvrer en faveur de l'amélioration des prestations sociales dont bénéficient les étudiants (ONOUCS).

Les principales réalisations des contrats de développement du secteur universitaire, auquel un total de crédits de 1.937 MDH a été consenti au titre de l'année 2010, se présentent comme suit :

- l'extension de la capacité d'accueil par l'ouverture de 6 nouveaux Etablissements à fin 2010, à savoir, 4 ENSA, une faculté de médecine et de pharmacie et une faculté Polydisciplinaire ;
- le lancement de la construction de 14 cités universitaires au cours de la période allant de 2010 et 2013 ;
- l'accroissement des effectifs des nouveaux inscrits de 12% (92.512 en 2010 contre 82.603 en 2009) ;
- l'augmentation de l'effectif global des étudiants pour atteindre 427.832 en 2010 ;
- l'amélioration des capacités d'accueil en termes de nombre de places : +8,6 % avec 339.081 places en 2010 ;
- la hausse du nombre des nouveaux inscrits dans les filières scientifiques et techniques : Ingénierie (+32%), Technologie (+45%), Sciences et techniques (+28%), Commerce et gestion (+23%) et Sciences médicales (+5%) ;
- l'accroissement du nombre de brevets déposés et acceptés (+17% avec 41 brevets en 2010) ;
- l'augmentation du taux de satisfaction des demandes de nouvelles bourses pour l'année 2010-2011 avoisinant 95%.

Evolution du nombre de boursiers

	2008	2009	2010	2011	Ecart 2008-2011
Nombre	100.673	115.627	128.000	147.633	+47%
Budgets (MDH)	428	449	488	528	+23%

9.1.3 - OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (OFPPT)

La formation professionnelle au Maroc constitue une priorité nationale pour accompagner les besoins de l'ensemble des chantiers ouverts et des stratégies sectorielles et ce, dans le but d'accélérer le rythme de croissance, de relever le défi de la compétitivité de l'économie nationale et de la création d'emploi.

Les objectifs arrêtés par les pouvoirs publics dans le cadre du plan de développement 2008-2013, visant la formation de 650.000 stagiaires par l'OFPPT, démontre que la formation professionnelle est devenue une composante essentielle du processus de développement économique et social du pays.

Le plan d'urgence de la formation professionnelle constitue un cadre de développement intégré, basé sur les principaux leviers suivants :

- la création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les établissements de formation professionnelle avec la création dès l'année 2008-2009 de 25 licences pour 650 inscrits ;
- l'accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel marocain par la satisfaction des besoins en compétences et ce, via notamment la création de 8 établissements de formation spécialisés pour un coût global de 270 millions DH ;
- l'accompagnement du secteur de l'hôtellerie par la satisfaction de ses besoins en compétences à travers la formation de 67.000 lauréats à l'horizon 2012 ;
- l'amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion.

Les réalisations pour l'année 2010 se présentent comme suit :

- l'augmentation de 19 % de l'effectif des stagiaires qui a atteint 250.000 à la rentrée 2010-2011 contre 210.000 une année auparavant. Cette augmentation a été accompagnée par l'élargissement du dispositif de la formation qui a atteint 303 établissements de formation en 2011 contre 297 en 2010 ;
- l'amélioration des indicateurs relatifs à la gestion du projet de réinsertion des détenus dont le nombre de centres de formation dédiés a atteint 40 en 2011 contre 35 en 2010 et le nombre de stagiaires a connu une augmentation de 32 % sur la même période.

L'Office poursuit le renforcement du réseau des établissements de formation à travers le lancement de 17 nouveaux projets. Il a également contribué aux efforts de développement social à travers le partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus et ce, par la création de 40 centres de formation dans le milieu pénitencier dotés d'une capacité d'accueil de 6.127 stagiaires.

Les investissements sont réalisés dans le cadre du Plan d'Urgence de la Formation Professionnelle 2008-2013. Ils ont atteint **436 MDH** en **2010** et **412 MDH** en **2011**. Les investissements prévus au titre de **2012** s'élèvent à **542 MDH**.

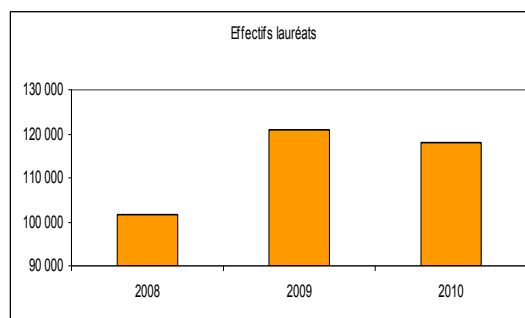
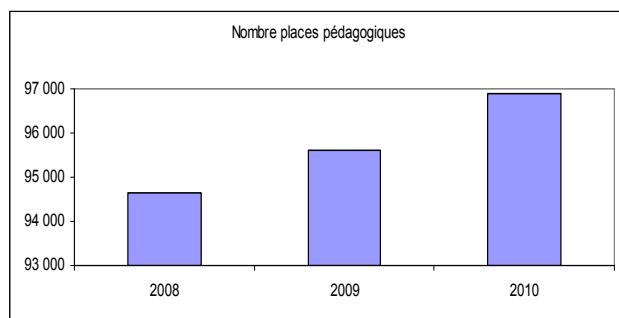
Au niveau du programme d'appui à la création des petites entreprises, le programme « Moukawalati » relatif aux lauréats de l'OFPPT, lancé en 2007, a permis la formation de 7.000 porteurs de projets, permettant ainsi la création de 1.060 entreprises générant 5.300 emplois.

S'agissant de la dynamisation de la formation continue au service des acteurs économiques, notamment les PME, une réorganisation de cette mission sera entreprise à la lumière d'un nouveau schéma de gouvernance des Contrats Spéciaux de Formation (CSF) à finaliser avec les partenaires économiques et sociaux de l'Office.

Indicateurs OFPPT	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'établissements de formation	282	297	303
Effectif des stagiaires	194.000	209.461	250.000
Modules de formation (cumul)	3.380	3.680	3.880
Formateurs certifiés (cumul)	559	643	910
Etablissements de formation certifiés ISO 9001-2000	17	18	22
Vacataires et contrats de formateur	1.627	2.400	2.404
Centre de formation PPRD	27	35	40
Effectif des stagiaires PPRD	4.090	4.640	6.127

En vue d'accompagner les programmes de développement économique et social lancés par l'Etat dont notamment le Pacte National pour l'Emergence industrielle et la stratégie intégrée pour le développement des secteurs structurants, l'année 2011 est marquée par le démarrage effectif du plan de développement 2010-2016 visant la formation de 1.000.000 stagiaires à l'horizon 2016 ainsi que par :

- l'amélioration de la qualité de la formation, à travers la création et la restructuration des filières de formation, la réingénierie continue des modules de formation, le perfectionnement des formateurs et la certification des établissements de formation ;
- la dynamisation de la formation continue. Un chiffre d'affaires de 100 MDH est prévu pour 2011 contre 57 MDH réalisés en 2010, soit une augmentation de 75% ;
- la contribution au développement social à travers le partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus en plus du renforcement de l'offre de formation au service de l'INDH.



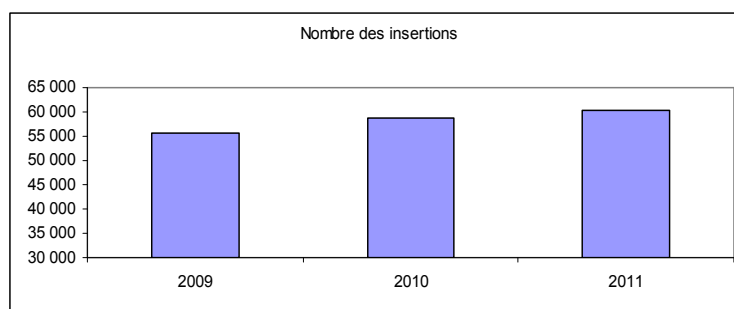
9.1.4 - AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES (ANAPEC)

Le plan stratégique 2009-2012 de l'Agence vise à accompagner la dynamisation de l'intermédiation et son adaptation permanente, en fonction des besoins du marché de l'emploi.

Les réalisations de l'ANAPEC, au cours des années 2010 et 2011, ont concerné particulièrement :

- l'achèvement de la mise en place et la modernisation du réseau ANAPEC aux niveaux local et régional qui compte actuellement 74 Agences ;
- la promotion de l'emploi, par l'amélioration des insertions qui ont atteint près de 60.322 en 2011 contre 58.881 en 2010 soit un accroissement de 2,5%, à travers les principaux programmes (Idmaj, Taehil et Moukawalati) initiés par le Gouvernement dans le cadre des mesures « Initiatives-emploi ».

Programmes	Objet	Objectif 2009- 2011	Réalisations				Réalisation en % du total
			2009	2010	2011	Cumul	
Idmaj	Insertions	165.000	52.257	55.881	58.740	166.878	101%
Taehil	Amélioration de l'employabilité	66.000	14.315	15.199	18.136	47.650	72%
Moukawalati	Création d'entreprise	3.000	1.012	1.029	878	2.919	97%
	Insertions	15.000	3.276	3.000	1.582	7.858	52%
Total		180.000	55.533	58.881	60.322	161.650	90%



A rappeler que le plan d'action pour l'année 2011 de l'ANAPEC vise :

- l'insertion de 60.000 chercheurs d'emploi ;
- l'amélioration de l'employabilité par la formation technique et de la formation sur la recherche méthodique d'emploi au profit de 18.000 jeunes diplômés ;
- la création de 3 nouvelles agences locales et 10 espaces emploi ;
- l'appui à la création de 600 petites entreprises ;
- l'amélioration du processus d'accompagnement des porteurs de projets, appuyée par une formation et une évaluation des accompagnateurs et mise en place d'un processus qualité intégré.

Le budget global de l'Agence en **2011** s'élève à **389 MDH**, financés par les subventions de l'Etat, la dotation dédiée aux « Initiatives Emplois » étant fixée à **427 MDH**.

9.2 - ORGANISMES A VOCATION SOCIALE

9.2.1 - ENTRAIDE NATIONALE (EN)

Afin de répondre aux besoins des populations en situation de précarité, l'EN poursuit ses activités consistant, principalement, à dispenser l'aide et l'assistance sous toutes ses formes et ce, en partenariat avec les acteurs sociaux, notamment, l'INDH, les Collectivités Locales et les ONG.

En 2010, l'activité de l'EN a été marquée par l'augmentation significative du nombre de centres et établissements de l'EN surtout les établissements de protection sociale, les centres d'éducation et de formation et les jardins d'enfants. Ce nombre est passé de 2.755 en 2009 à 3.114 en 2010 (+13%) avec une augmentation du nombre des bénéficiaires qui a atteint 243.116 contre 225.884 en 2009 (+7,6%).

De même, la capacité d'accueil des Etablissements de Protection Sociale s'est renforcée puisque leur nombre a atteint 1.073 en 2010 contre 925 en 2009 (+16%), bénéficiant à 80.027 résidents contre 67.860 en 2009 (+18%).

Au titre de l'exercice **2011**, il est prévu de porter le nombre des Etablissements de Protection Sociale à 1.088 (+1,4%) pour un nombre de bénéficiaires de 83.546 (+4,4%) et le nombre de l'ensemble des centres et établissements (établissements de protection sociale, centre d'éducation et de formation, jardins d'enfants...) à 3.263 (+5%) pour un nombre de bénéficiaires de 251.195 personnes (3,3%).

9.2.2 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL (ADS)

De part sa mission dans le domaine de la promotion du développement social et de la lutte contre la précarité, l'ADS agit particulièrement à travers l'aide à la réalisation de petits projets d'infrastructures socio-collectives de base, la promotion des activités génératrices d'emplois et de revenus et le renforcement des capacités des associations qui œuvrent dans les domaines de compétence de l'Agence.

Au cours de l'année **2010**, l'ADS a poursuivi ses actions relatives à l'appui financier et technique pour le développement des projets locaux et le renforcement des capacités des acteurs à travers la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 162 MDH y compris les contributions des partenaires de l'Agence. Le montant engagé au titre du même exercice est de 122 MDH. Il s'agit notamment de :

- Programme d'appui à la planification communale pour le développement de l'action sociale ;
- Programme Takwia pour la qualification des associations ;
- Programme Tatmine qui vise à soutenir l'organisation et le développement de petites filières de production (tourisme rural, production et commercialisation de l'huile d'Argan) ;
- Programme Maroc Moubadarates qui vise l'appui aux initiatives créatrices de très petites entreprises ;
- Programme de promotion des micros entreprises rurales dans le nord ;
- Programme de développement de la culture des plantes aromatiques et médicinales ;
- Appui au développement humain et social (inclusion des personnes handicapées, promotion des droits de l'enfant,).

Au titre de l'exercice **2011**, le montant de l'appui aux programmes de développement social et au renforcement des capacités des acteurs locaux est estimé à 214 MDH y compris la contribution des partenaires de l'Agence.

9.3 - CAISSES DE PREVOYANCE SOCIALE

9.3.1- CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES (CMR)

Les principaux indicateurs de l'activité de la Caisse pour 2009-2011 se présentent comme suit :

Désignation	2009	2010	(En MDH)
			2011 (Prévisions)
Recettes des régimes	17.147	18 061	18 030
Dépenses des régimes	15.779	16 704	17 896
Solde technique	1.368	1 357	134
Résultat financier	2.803	3.556	3.126
Charges de gestion (fonctionnement et équipement)	122	141	155

Les dépenses relatives à la gestion au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 141 MDH dont 114 DH au titre de l'exploitation et 26 MDH pour l'investissement.

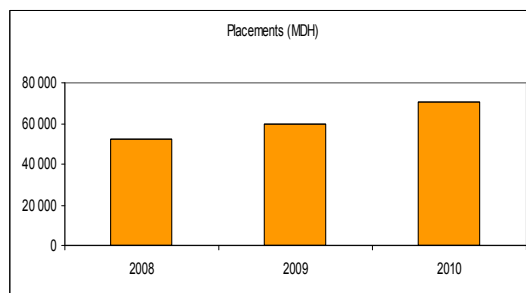
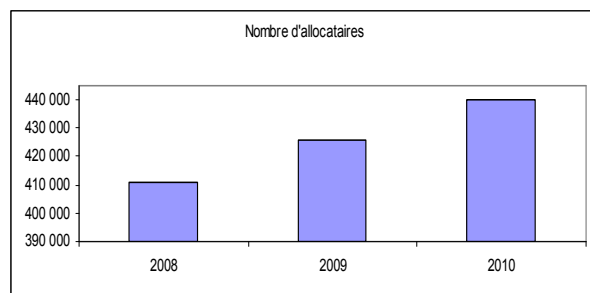
Quant aux réserves financières de la CMR, elles ont atteint 70.443 MDH à fin 2010 et 72.717 MDH à fin juillet 2011.

Concernant la réforme des régimes de retraite à l'échelle nationale, les travaux sont en cours de validation au niveau de la commission nationale sachant que les ajustements paramétriques proposés du régime des retraites civiles se présentent comme suit :

- relèvement progressif de l'âge de la retraite jusqu'à 65 ans, à raison de 6 mois par an ;
- calcul de la pension sur la base de la moyenne des salaires des 8 dernières années et ce, de manière progressive jusqu'à 2018 ;
- relèvement des taux de cotisation à 26%, à raison de 2 points par an, à compter de 2012.

Par ailleurs, un nouveau Contrat programme Etat-CMR pour la période 2011-2013 a été signé en juillet 2011, visant l'amélioration de la gouvernance de la Caisse. Les principaux objectifs du Contrat-Programme consistent à :

- assurer une veille permanente à la pérennité des régimes de retraite gérés par la Caisse ;
- renforcer le système de gouvernance de la Caisse ;
- optimiser les placements des réserves financières des régimes de retraite ;
- améliorer la qualité des services offerts aux allocataires sur la base du renforcement de la déconcentration.



9.3.2 - CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

Les différents axes de la stratégie de la CNSS, en fonction des régimes gérés, se présentent comme suit :

- Régime Général dont les objectifs sont :
 - o élargissement de la protection sociale ;
 - o professionnalisation de la gestion interne ;
 - o amélioration de la qualité de services aux affiliés et aux assurés ;
 - o restructuration des ressources humaines ;
 - o mise en gestion déléguée des polycliniques.
- Assurance Maladie Obligatoire (AMO) dont les objectifs sont :
 - o développement de l'assurance maladie obligatoire ;
 - o modernisation des outils de gestion ;
 - o amélioration de la qualité de service aux assurés ;
 - o renforcement du pilotage.

Quant aux réalisations financières de la CNSS, elles peuvent être appréciées à travers l'évolution des principaux indicateurs suivants :

(En MMDH)

DESIGNATION	2008		2009		2010		2011	
	Régime Général	AMO	Régime Général	AMO	Régime Général	AMO	Régime Général	AMO
Cotisations	10,25	2,46	12,05	2,78	11,91	2,77	13,00	3,01
Prestations	8,47	0,57	10,08	0,73	10,01	1,25	10,72	1,84
Solde technique	1,51	1,89	1,97	2,05	1,9	1,52	2,28	1,17
Frais de gestion (*)	0,887	0,082	0,969	0,115	0,862	0,118	1,086	0,150
Résultat financier	1.088	68,4	1.046	186	1.004	195	1.240	201
Résultat net de gestion	2.622	1.826	2.857	2.053	2.935	1.879	3.217	1.260

(*) Fonctionnement et équipement

Les réalisations en matière d'investissement ont atteint 123 MDH en 2010. Les investissements programmés en 2011 sont de 192 MDH.

Par ailleurs, la CNSS dispose de trois Fonds de réserve et d'un Fonds Commun de Placement auprès de la CDG qui totalisent, à fin 2010, un montant de 23.220 MDH contre 21.897 MDH à fin 2009. Ces réserves ont connu une augmentation de 6.670 MDH pour atteindre 29.890 MDH et ce, suite au transfert de fonds effectué par la CNSS entre avril et juillet 2011 en application de l'article 30 du Dahir portant loi n°1-72-184 relatif au régime de sécurité sociale.

Sur un autre plan, le panier de soins AMO a été étendu aux soins ambulatoires. Suite à cette extension, la CNSS rembourse une palette de soins encore plus large qui couvre tous les soins médicaux courants, à savoir les actes médicaux effectués chez les médecins, opticiens et établissements de soins, les actes paramédicaux, les actes de biologie, de radiologie et d'imagerie, les médicaments prescrits par les médecins traitant et délivrés par les pharmaciens ainsi que l'appareillage médical.

En vue d'une meilleure prise en charge de l'extension de la couverture médicale aux soins ambulatoires, la CNSS a poursuivi l'adaptation de son système d'information pour le traitement des dossiers de remboursement en ligne qui ont enregistré une importante évolution en passant en moyenne de 2.000 à 6.600 dossiers par jour en 2010.

10 - HABITAT ET URBANISME

La stratégie sectorielle en matière de l'habitat vise la lutte contre les bidonvilles et les quartiers sous équipés, la satisfaction des besoins des ménages à moyen et faible revenu ainsi que la réalisation d'une offre adéquate avec les revenus des populations à travers la création de zones nouvelles d'habitat.

10.1 - HOLDING AL OMRANE (HAO)

Pour accompagner la dynamique d'habitat et poursuivre les travaux des programmes de développement de l'habitat social et de résorption de bidonvilles, le Groupe HAO a exécuté un volume d'investissement de **7,5 MMDH** en **2010** et de **6,4 MMDH** en **2011**. Pour **2012**, le Groupe prévoit une enveloppe de **8 MMDH**.

Ledit groupe prévoit en 2011 la mise en chantier de 76.298 nouvelles unités d'habitat, la livraison de 34.000 unités et la démolition de 25.000 baraques de bidonvilles contre respectivement 61.139 unités, 32.042 unités et 19.896 unités en 2010.

	Réalisations 2010	Prévisions 2011
Mises en chantier	199.101 unités (<i>dont 61.139 nouvelles</i>)	184 167 unités (<i>dont 76.298 nouvelles</i>)
Achèvements	130 384 unités (<i>dont 47.806 nouvelles</i>)	211 184 unités (<i>dont 69.560 nouvelles</i>)
Livraisons	32.042 unités	34.000 unités
Création de titres fonciers	40.163 titres	50.000 titres
Contrats de vente	20.553 contrats	26.000 contrats
Démolitions de baraques	19.896 baraques	25.000 baraques

Le programme « **Villes Sans Bidonvilles** » (**VS**) qui concerne plus de 85 villes devra mobiliser un investissement de près de 25 MMDH avec un appui public de 10 MMDH. A fin 2010, le nombre de villes déclarées villes sans bidonvilles était de 42 contre 38 à fin 2009. Les 4 nouvelles villes sans bidonvilles sont : Boujdour, Dakhla, Hattane et Khenifra.

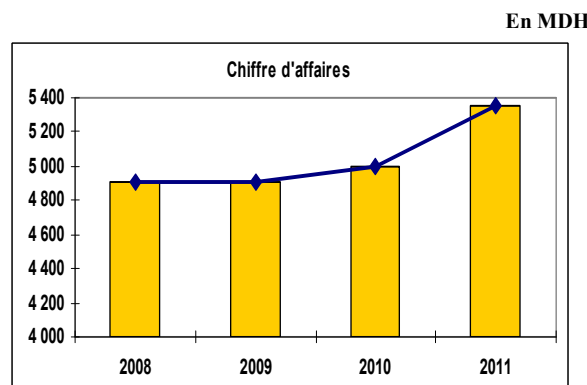
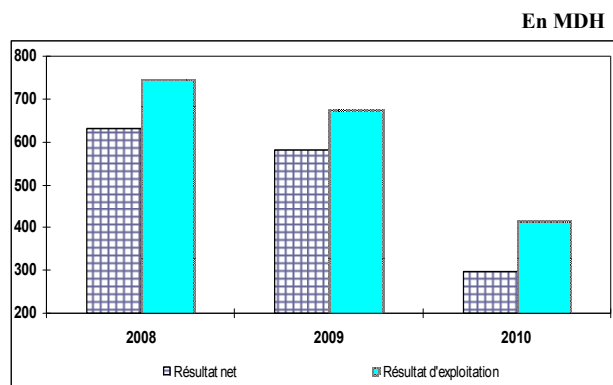
Dans le cadre du Partenariat Public-Privé (PPP), le HAO a lancé, au cours de l'année 2010, les travaux de construction de 45.000 logements et l'achèvement des travaux de 42.600 logements ayant fait l'objet de 385 conventions de partenariat. La consistance globale de ces conventions permettra la réalisation à terme de près de 180.000 logements dont 43.000 de faible VIT.

Pour ce qui est du **programme « logements à 140.000 DH »**, l'année 2010 été marquée par le lancement de 13.581 unités dont 9.295 en partenariat avec le secteur privé, portant ainsi le nombre de logements engagés à 57.632 unités se répartissant comme suit :

- 35.884 unités lancées dans le cadre de partenariat avec les promoteurs privés ;
- 21.781 unités lancées dans le cadre des opérations propres.

S'agissant du **programme des Villes Nouvelles**, le HAO a poursuivi, au cours de l'exercice 2010, l'aménagement et l'équipement en infrastructures hors site et in site des villes nouvelles de Tamesna (840 ha) près de Rabat et de Tamansourt (1.930 ha) près de Marrakech, Chrafate à proximité de Tanger et Lakhayta près de Casablanca, tout en initiant des programmes de logements diversifiés en maîtrise d'ouvrage directe ou en PPP. L'état de réalisation des villes nouvelles se présente comme suit :

Ville	Tamnsourt	Tamesna	Chrafate	Lakhyayta
Infrastructure	98%	95%	60%	65%
Mise en chantier	44 559 unités	21 622 unités	-	14.835 logements (6 Conventions conclues avec les promoteurs privés)
Achèvement	38 795 unités	8 260 unités	-	-
Nombre d'habitants	30 000 habitants	13 000 habitants	-	-



10.2 - AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES (ALEM)

Le plan d'action de l'**ALEM** porte sur la réalisation d'un important programme de construction de **80.000 logements sociaux** au profit du personnel civil et militaire de l'Administration de la Défense Nationale. L'état d'avancement de ce programme à fin 2010 se présente comme suit :

- pour le logement locatif, l'ALEM a achevé 2.663 logements ;
- pour l'accession à la propriété, 17.245 unités ont été lancées.

A fin **2010**, les réalisations du programme ont atteint **3,9 MMDH** pour la concrétisation de 44% du programme.

Les investissements réalisés en **2011** ont atteint **3 MMDH**. Ils sont estimés à **4 MMDH** pour l'année **2012**.

10.3 - IDMAJ SAKANE

Les principaux indicateurs de cette société qui a pour mission de mener les actions permettant l'aménagement et l'intégration des quartiers insalubres et sous équipés dans la Région du Grand Casablanca, se présentent comme suit :

Désignation	Réalisations 2009	Réalisations 2010	Prévisions 2011
Mises en chantier (unité)	3.643	1.920	9.219
Achèvements (unité)	4.213	3.138	5.890
Démolitions (unité)	2.113	4.112	3.871
Ventes de lots de mixité sociale (unité)	10	0	8
Créations de titres fonciers (unité)	1.806	-	-
Recettes clients (MDH)	46	0	55
Investissement (MDH)	221	188,75	321

En **2010**, les principales actions de la société Idmaj Sakan portent sur :

- la réalisation, pour le projet Madinat Errahma, de 4 équipements publics (école, lycée, mosquée et unité de sport et de loisirs) pour un coût de 39 MDH, en plus du lancement de 10 équipements publics pour un coût prévisionnel de 71 MDH ;
- la signature de 7 conventions avec les propriétaires des terrains revalorisés suite à leur libération des bidonvilles, portant sur une contribution financière desdits propriétaires aux opérations de résorption des bidonvilles pour un montant global de 80 MDH dont 37 MDH ont été encaissés par Idmaj Sakan.

Le plan d'action de la société Idmaj Sakan au titre de **2011** comporte les principales actions suivantes :

- le lancement des études relatives à 3 opérations concernant 7.492 ménages pour un investissement global de 897 MDH dont 135 MDH pour la construction des équipements publics ;
- la mise en chantier de 5 opérations (3 opérations de recasement et 2 de relogement) représentant un investissement global de 1.129 MDH dont 392 MDH seront consacrés à la construction d'équipements publics ;
- l'achèvement de 4 opérations concernant 5.890 ménages et représentant un investissement global de 289 MDH dont 106 MDH au titre de l'exercice 2011 ;
- la démolition de 3.871 baraques et le relogement des ménages concernés ;
- le lancement de 6 équipements publics pour un coût global de 45 MDH ;
- l'acquisition de 239 ha (5 parcelles) relevant des terrains domaniaux pour la réalisation de 5 opérations.

Les investissements réalisés en 2010 sont de 220 MDH. Les investissements prévus pour 2011 et 2012 sont respectivement de **321 MDH** et **400 MDH**.

10.4 - AGENCES URBAINES

La stratégie actuelle d'intervention des Agences Urbaines est basée sur le nouveau concept de l'autorité, de l'administration citoyenne et moderne, de la politique de proximité, de la bonne gouvernance et du renforcement de la déconcentration. Cette stratégie fait état également de l'extension du cercle de la qualité pour englober l'ensemble des agences urbaines du pays et leurs partenaires dans la gestion de l'espace à travers les outils de planification et de gestion urbaines en vue d'améliorer la qualité des services et produits en matière d'urbanisme.

Dans le cadre de la politique de déconcentration, de nouvelles orientations en matière de gestion du territoire ont été données aux Agences Urbaines pour se pencher sur la simplification des procédures d'octroi d'autorisation de construire, de lotir et de morceler en concertation avec les communes et les autorités locales (mise en place des guichets uniques).

En vertu de leurs textes de création, les Agences Urbaines sont, principalement, chargées de :

- l'établissement des schémas directeurs d'aménagement urbain, des plans de développement, de zonage et d'aménagement ;
- l'instruction et le contrôle de la conformité des lotissements, morcellements et constructions avec les règlements en vigueur ;
- la réhabilitation urbaine et la restructuration des quartiers dépourvus d'infrastructures ;
- l'assistance des collectivités locales en matière d'urbanisme.

En matière de **planification urbaine**, l'année 2010 a enregistré l'homologation de 100 documents d'urbanisme, la poursuite de la réalisation de 659 études, dont 18 Schémas

Directeurs, 439 Plans d'Aménagement et 202 Plans de Développement des Agglomérations Rurales.

Concernant la **gestion urbaine**, les Agences Urbaines, au nombre de 26, ont instruit 97.112 dossiers dont 70 899 ont reçu un avis favorable, soit 73% et ce, en progression de 19% par rapport à l'exercice 2009. En matière du contrôle, 17.509 chantiers ont été visités donnant lieu au constat de 11.151 infractions.

Dans le cadre de la **politique de déconcentration**, 7 nouveaux guichets uniques ont été créés en 2010 soit un total de 96 guichets, couvrant 70,2% des communes urbaines et 56,8% des communes rurales et visant la simplification des procédures d'octroi d'autorisation de construire, de lotir et de morceler en concertation avec les communes et les autorités locales et ce, dans l'objectif de délivrer les autorisations en 24 heures.

En 2010, les Agences Urbaines ont investi **479 MDH**. Les investissements prévus en 2011 et 2012 sont respectivement de l'ordre **729 MDH** et **1.195 MDH**.

Le plan d'action desdites Agences en matière de **développement urbain**, au titre de l'exercice 2011, comprend :

- 48 projets de territoires à lancer et 86 à achever ;
- 272 documents topographiques et de photogrammétrie à lancer, et 436 à achever ;
- 224 documents d'urbanisme à lancer, et 403 à homologuer ;
- 4 guichets uniques à créer au profit de 4 communes urbaines et 27 communes rurales.

En matière des projets de **développement rural** :

- 4 études hiérarchisant les centres à développer sont à lancer et 2 études à achever ;
- 29 centres ruraux sont à identifier pour être développés ;
- 3 contrats de projets de développement des centres ruraux sont signés au profit de 3 centres.

De même, il est prévu de certifier 8 Agences Urbaines en 2011 conformément au référentiel qualité ISO 9001 version 2008.

Le plan d'action 2011 de l'**Agence Urbaine de Casablanca** porte notamment sur :

- l'engagement des travaux de construction de l'échangeur d'accès au Pôle Urbain de Nouaceur ;
- les travaux de restauration et de reconstruction de l'immeuble BESSOUNEAU « Hôtel Lincoln » ;
- programme de réhabilitation urbanistique et architecturale dans zones de Sidi Moumen, des carrières centrales et de Lahraouine ;
- projet Bechar El Kheir, portant sur l'acquisition de 200 logements d'une superficie totale de 11.266 m².

11 - PROMOTION ECONOMIQUE

La contribution de certaines EP demeure déterminante dans la promotion économique. Il s'agit en particulier de la SMIT, de l'ONMT, de l'AMDI et du CMPE.

11.1 - SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE (SMIT)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision 2020, la SMIT exécute son plan d'action pluriannuel 2011 - 2013 s'articulant autour des principaux axes ci-après :

- tourisme de Resort : le suivi de la commercialisation des stations de Saidia, Mogador, Mazagan et Port Lixus et le démarrage des études et des travaux des stations de Oued Chbika, de Plage Blanche, de Dakhla, de Ouarzazate, de Tafedna, de Cap Juby et de Mirleft ;
- tourisme Urbain : le suivi de l'état d'avancement des Plans de Développement Régional Touristique (PDRT) des villes de Casablanca, Rabat-Salé, Fès, Agadir et Ouarzazate-Zagora ;
- tourisme Interne : la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles stations touristiques du Plan Biladi et ce, à travers le suivi de la réalisation des stations d'Ifrane (ouverture en 2011), d'Imi Ouaddar (ouverture en 2012), de Ras El Ma (ouverture en 2013), de Mehdiya (ouverture en 2013), de Sidi Abed (ouverture en 2013) et de Nador ainsi que l'identification de futures stations touristiques à savoir Marrakech/Tensift El Haouz, Casablanca-Rabat et Tanger-Tétouan ainsi que le développement des villages de vacances en plein air et la mise à niveau des campings ;
- tourisme Rural : le suivi et l'assistance de la réalisation des Pays d'Accueil Touristique (PAT) au niveau de six territoires : Maroc Centre (Taounat, Taza, Ifrane et Khénifra), Cap Nord (Chefchaouen), Maroc Méditerranée (Al Hoceima et Saidia), Atlas et Vallées (d'une part Midelt-Imelchil et Azilal au niveau du haut Atlas et d'autre part Figuig, Errachidia, Zagora, Ouarzazat et Tinghir en ce qui concerne le désert et les oasis), Marrakech Atlantique (El Haouz) et Souss Sahara Atlantique (Ida Outanane, Chtouka Ait Baha et Tiznit).
- tourisme de Niche : la poursuite de la promotion et du développement des 9 niches de tourisme identifiées à savoir nautique, aéronautique, croisière, chasse et pêche, équestre, escalade, spéléo-tourisme, parcs de sport et nature, santé et bien-être et tourisme ferroviaire.

En 2010, la société a investi **35,5 MDH**. Les principales réalisations de la SMIT dans le cadre du programme « Tourisme de Resort » au titre de l'exercice 2010 concernent ce qui suit :

- signature de la convention d'investissement relative à la station plage Blanche (Guelmim) ;
- Finalisation et signature de l'avenant relatif à la convention de mise en valeur de la station Lixus ;
- suivi et coordination de la procédure d'autorisation pour le démarrage des travaux de la Marina du projet de la station Oued Chbika en décembre 2010 ;
- suivi et coordination pour l'ouverture du 3ème hôtel de Saidia et pour la finalisation des travaux de l'hôtel Sofitel Luxury de la station Mogador.

En termes de capacité d'hébergement, le nombre de lits est passé de 164.612 en 2009 à 174.180 lits en 2010. Il sera porté à 256.400 lits en 2015 et à 372.300 à l'horizon 2020.

Les investissements prévus par la SMIT en **2011** et **2012** sont de **156 MDH** et **118 MDH** respectivement.

Parallèlement à l'ensemble de ces actions et réalisations, il a été procédé à la création du Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT) qui concrétise l'engagement volontariste de l'Etat auprès du secteur dans son ensemble pour stimuler l'investissement et accompagner la réalisation des grands chantiers de la Vision 2020 dans un cadre partenarial.

Créé sous forme de société anonyme d'un capital social initial de 1,5 MMDH souscrit par l'Etat (1 MMDH) et le Fonds Hassan II (500 MDH), le FMDT investira sous forme de prise de

participations, soit directement dans des structures ad hoc qui auront la charge de réaliser des projets touristiques, soit dans des fonds d'investissement qui, à leur tour, réaliseront des programmes intéressant le secteur.

Il s'agira de projets dans les domaines de développement des infrastructures hôtelières, d'animation, de loisir et de tourisme d'affaires, ainsi que d'infrastructures culturelles à caractère touristique. Les premiers investissements du fonds porteront sur la participation dans les sociétés de projets d'hôtels et d'infrastructures d'animation au niveau notamment, des stations Saidia, Mogador et Lixus.

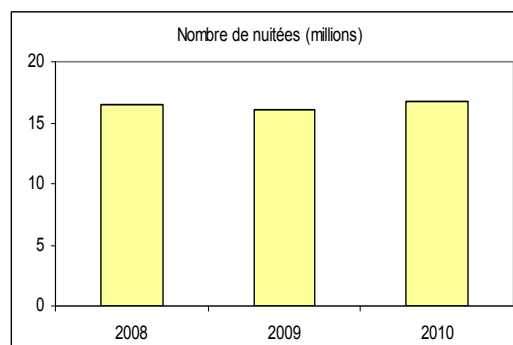
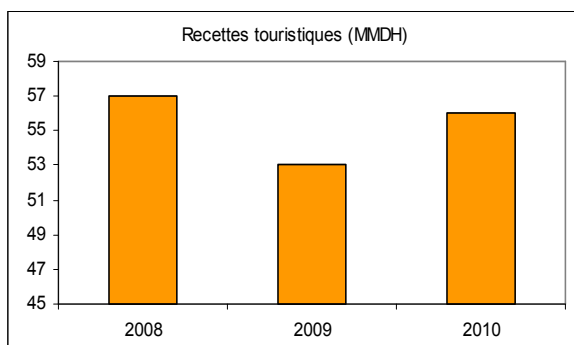
11.2 - OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME (ONMT)

Principaux objectifs de « Vision 2020 »

- o doubler les arrivées de touristes : de 9,3 millions fin 2010 à 20 millions en 2020.
- o créer 200 000 nouveaux lits hôteliers.
- o accroître le PIB touristique de 55,9 milliards DH à 150 milliards DH.
- o doubler le nombre d'emploi dans le secteur : de 470.000 à 1 million d'emplois.
- o figurer parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, sachant que le Maroc occupe aujourd'hui la 27^{ème} position.

Les principales actions en cours de réalisation par l'ONMT dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2020 peuvent être résumées comme suit :

- la mise en place de la stratégie de communication en maintenant la campagne institutionnelle sur les marchés prioritaires, le développement du tourisme responsable qui traite de l'environnement, de la culture et patrimoine, et du tourisme interne qui constitue 20 % des nuitées, 30% des arrivées hôtels et 5% de croissance annuelle moyenne au cours des 10 dernières années ;
- le développement du marketing direct, du co-marketing en favorisant le partenariat avec les principaux Tours opérateurs et voyagistes, en vue de les préparer au démarrage de nouvelles destinations balnéaires, la promotion de nouvelles capacités notamment de Marrakech et le développement du point à point touristique ;
- la participation de l'ONMT à 66 manifestations à l'étranger et le lancement de campagnes internationales de relations presse et publiques pour favoriser l'essor de nouveaux marchés et de produits balnéaires ;
- le développement du partenariat institutionnel avec les Conseils Régionaux du Tourisme ;



A fin octobre 2011, les indicateurs du secteur ont connu, malgré la conjoncture internationale, une évolution favorable :

INDICATEURS CUMULES	UNITE	Octobre 2010	Octobre 2011
Nombre d'arrivées	1.000 U	7.890	8.017
Nombre de nuitées	1.000 U	15.578	14.667
Recettes	MDH	44.840	47.417

Par ailleurs, l'ONMT compte maintenir sa stratégie de diversification ciblée à travers de nombreuses actions dont principalement :

- le lancement de vols réguliers, de low coast, et de charters, le développement et la priorisation du segment MICE ;
- le lancement des premiers produits du Plan Biladi tendant à professionnaliser le marché interne ;
- le démarchage des marchés tel que la Chine, l'accession à des poches de croissance par la conquête de nouveaux marchés comme l'allemand et le britannique ;
- l'enrichissement de l'offre produit par le lancement de nouvelles stations balnéaires (Mogador et Lixus) et le positionnement du Maroc en tant que destination balnéaire avec un focus sur les stations AZUR et la valorisation d'Agadir, Saïdia, Mazagan et Essaouira ;
- la redynamisation du marché MRE en ciblant la nouvelle génération des MRE pour augmenter la part des voyages au Maroc, la consommation en hébergement formel marchand et le lissage de la saisonnalité.

11.3 - AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Plan « **Emergence** », qui définit la stratégie industrielle du Maroc, vise à favoriser l'essor de six secteurs porteurs appelés à jouer le rôle de locomotives économiques du pays, à savoir l'Offshoring, l'électronique, l'automobile, l'aéronautique et le spatial, l'agroalimentaire et les produits de la mer, le textile et le cuir.

Ledit plan vise la mise à niveau du secteur industriel, sa modernisation et la consolidation de sa compétitivité. A cet égard, il s'appuie sur deux piliers : un ciblage volontariste mais non exclusif sur les moteurs de croissance et une modernisation compétitive du tissu industriel existant. En termes d'impacts attendus, il s'agit de :

- créer, sur dix ans, plus de 440.000 emplois directs et indirects ;
- accroître de 1,6 point par an le PIB, soit plus de 90 MMDH additionnel sur la période de 10 ans ;
- réduire de 50% le déficit commercial.

Sur sa lancée, en 2006, le Gouvernement a, par ailleurs, doublé le plan « Emergence » par le Plan « Envol » qui prolonge les axes stratégiques de développement à la microélectronique, aux biotechnologies et aux nanotechnologies.

En février 2009, un Contrat programme 2009-2015 relatif au **Pacte national pour l'émergence industrielle** a été signé entre l'Etat et le secteur privé. Ce programme qui vient enrichir et consolider le Plan Emergence, permettra à l'horizon 2015, de :

- créer 220.000 emplois ;
- augmenter le PIB industriel de 50 milliards DH ;
- générer un volume supplémentaire d'exportation de 95 milliards DH ;
- réaliser 50 milliards d'investissements privés dans l'activité industrielle.

Ce Contrat programme nécessite des fonds de l'ordre de 12,4 milliards DH dont 34 % dédiés à la formation et aux ressources humaines et 24 % à l'incitation à l'investissement.

Pour les métiers orientés Investissements directs étrangers (Offshoring, automobile, aéronautique et électronique), le programme prévoit la création de **16 plates-formes industrielles intégrées (P2I)** qui sont des sites d'accueil pour les investisseurs et qui seront dotées de guichets uniques complets. Quant aux métiers traditionnels (textile-cuir et agroalimentaire), il est prévu un appui à la commercialisation au niveau international.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'investissement, les dépenses d'investissement de l'**Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)**, créée en 2009, s'élèvent en 2010 à 108 MDH dont 80 MDH au titre de la promotion des investissements. Les principales opérations engagées sur cette composante concernent notamment la réalisation d'une campagne de communication en France et en Espagne.

Pour l'année 2011, les principales actions prévues concernent :

- la réalisation d'une étude par l'AMDI « Améliorer l'attractivité du Maroc pour les IDE »,
- la mise en place d'une nouvelle charte de l'investissement en 2011 ;
- l'amélioration de la compétitivité de l'offre du Maroc par rapport aux principaux pays concurrents au regard des orientations stratégiques de développement du pays ;
- l'optimisation des interactions entre les Centres Régionaux d'Investissements et l'AMDI.

En 2010, 90 projets ont été approuvés par la Commission des Investissements pour un montant global de plus de 60 MMDH permettant la création de 22.000 emplois. La part des investissements nationaux représente 71% avec 43 Milliards DH. Les investisseurs d'origine arabe représentent 10% avec 6 milliards DH et le reste est constitué d'autres investisseurs étrangers. Les principaux secteurs concernés sont l'énergie (37%), le tourisme (29%), les infrastructures (19%).

Par ailleurs, les dépenses d'investissement de l'AMDI, programmées au titre de **2011 et 2012**, sont de **100 MDH** par an.

11.4 - CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS (CMPE)

Le plan Maroc export plus (2008-2018) lancé en mai 2009, vise la promotion des exportations et le positionnement progressif du Maroc dans plusieurs marchés stratégiques. Les impacts attendus de ce plan à l'horizon 2018 sont :

- un triplement des exportations pour passer de 114 MMDH en 2008 à 327 MMDH ;
- un PIB additionnel de 85 MMDH ;
- un emploi additionnel de 380.000 postes.

Ce plan repose sur 3 axes stratégiques complémentaires : le ciblage des secteurs et des produits, le ciblage des marchés et l'accompagnement des acteurs.

Il vise 3 catégories de marchés stratégiques à savoir les pays susceptibles d'accueillir de grandes quantités de produits marocains exportés, les marchés voisins et les marchés limités spécialisés

Des mesures ont été prises pour renforcer les capacités exportatrices des acteurs notamment l'audit des entreprises et la veille stratégique qui sera supervisée par le **Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE)**.

Dans ce cadre, l'année 2010 a été marquée essentiellement par une forte dynamique dans le cadre de la mise en place de la stratégie « Maroc Export Plus ».

Ainsi, le programme des manifestations à l'étranger s'est intensifié avec l'organisation, durant cette année, par le CMPE (**Maroc Export**), de 98 actions promotionnelles (contre 57 en 2009) dont 31 Salons et expositions, 41 missions de démarchage et prospection et 26 actions de communication.

Le plan d'action au titre de l'année 2011 comporte un nombre important d'actions promotionnelles prévues sur une trentaine de marchés internationaux. Les principaux axes de ce plan visent un meilleur positionnement du produit Maroc sur les marchés étrangers ciblés à travers notamment une démarche promotionnelle proactive en concertation étroite avec les professionnels, la dynamisation de la participation de nouvelles entreprises et la consolidation du partenariat avec les fédérations et associations professionnelles ainsi que tous les intervenants du commerce extérieur.

En termes d'impact de la politique de promotion mise en œuvre par Maroc Export, **les exportations marocaines** ont porté sur 147.948 MDH en 2010 contre 113.020 MDH en 2009, enregistrant ainsi une progression de 30,9%. En volume, elles ont augmenté de 46% en 2010. Les principaux secteurs exportateurs ayant enregistré les meilleures performances sont :

- les vêtements confectionnés : 11.792 MDH à fin juillet 2011 contre 10.852 MDH à fin juillet 2010, soit +8,7% ;
- les articles de bonneterie : 4.317 MDH contre 3.951 MDH, soit +9,2% ;
- les fils et câbles pour l'électricité : 8.893,3MDH contre 7.297,3MDH, soit +21,9% ;
- les composants électroniques : 3.069,7 MDH contre 2.894 MDH, soit +6,1%.

Les réalisations budgétaires relatives aux actions promotionnelles du CMPE s'élèvent à **175 MDH en 2010**. Les prévisions au titre de **2011** et **2012** s'élèvent à **318,5 MDH** et **307 MDH** respectivement.

12- AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les principales actions réalisées en matière d'aménagement et développement régional sont le fait des EP suivantes : l'Agence Bou Regreg, la société du tramway de Rabat Salé, Marchica Med, la société Casablanca Aménagement, la société Casa Transport, la SONARGES, ADER et les trois Agences Régionales de Développement.

12.1 - AMENAGEMENT

12.1.1 - AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG (AAVBR)

Le projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg porte sur l'apurement du foncier de la zone d'aménagement des deux rives de la vallée, la réalisation des études et des travaux relatifs à la dépollution, la réhabilitation de l'espace écologique et la création de grands ouvrages notamment un port atlantique, une marina fluviale, une île artificielle, le tunnel des Oudayas et le tramway. Il portera également sur l'aménagement des espaces culturels et de loisirs ainsi que des zones résidentielles, commerciales et touristiques.

Ledit projet s'étale sur une superficie de près de 5.000 hectares pour un coût estimé à 8,5 MMDH.

L'achèvement et la mise en service de grands projets ont eu lieu en 2010, à savoir le pont Moulay El Hassan, le Tunnel des Oudayas et le Tramway.

Les investissements réalisés en 2010 et 2011 s'élèvent respectivement à **1,22 MMDH** et **1,1 MMDH**. Les investissements prévus au titre de 2012 sont de **1,6 MMDH**.

12.1.2 – SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT – SALE (STRS)

Le projet du Tramway Rabat-Salé dont la mise en service a eu lieu en juin 2011, a été porté initialement par l'AAVBR jusqu'à la création de la société du Tramway Rabat –Salé (STRS) en janvier 2009.

Le projet est caractérisé par un réseau de 19 km et 31 stations ainsi que 25 rames de 30 m. La vitesse commerciale du tramway est de 40 km/h avec une fréquence moyenne entre rames de 10 min.

Le coût total du projet s'élève à 3.740 MDH. Son financement a été assuré à parts égales par les fonds propres et par les ressources d'emprunt (AFD-BEI-RPE).

L'exploitation de cette infrastructure a été confiée à une société spécialisée suite à un appel d'offres pour une période de 6 ans.

Les investissements prévus au titre de 2011 et 2012 sont respectivement de 487 MDH et 100 MDH destinés essentiellement à l'achèvement du projet.

12.1.3 - AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA

Le programme d'aménagement de la lagune de Marchica, initié par la société Marchica Med, sera réalisé sur une superficie totale de **1.612 ha** autour de **7 cités** : la cité d'Atalayoun, la cité des Deux Mers, la nouvelle ville de Nador, la Baie des Flamants, la Marchica Sport, les Vergers de Marchica et le village des pêcheurs. Le coût total du programme d'aménagement de la lagune de Marchica est estimé à **28 MMDH** permettant la production de près de 101.000 lits touristiques et résidentiels, en plus des équipements d'infrastructure communs et de loisirs, permettant la création de 80.000 emplois directs et indirects.

L'année 2010 a été marquée par la création de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune Marchica (AASLM), qui a pour mission d'élaborer l'ensemble des études, d'établir un plan d'aménagement spécial du site, de contribuer à la recherche et à la mobilisation des financements du programme d'aménagement et de réaliser les travaux nécessaires au développement et à l'urbanisation du site.

Le projet de la Cité d'Atalayoun (452.820 m²) dont les travaux d'aménagement ont été lancés en 2009 pour être achevés en 2013, est porté par la société « Atalayoun Golf Resort S.A » filiale de Marchica Med créée le 9 septembre 2009 avec un capital de 255 MDH. Le coût prévisionnel des équipements et d'aménagement de la cité est estimé à 1.062 MDH.

L'année 2010 a enregistré le lancement des travaux d'aménagement de l'Académie de Golf de la cité d'Atalayoun par la signature de la convention relative à la dépollution de la lagune de Marchica et l'établissement des études urbaines et techniques relatives au projet de la cité des deux mers.

Concernant l'année 2011, l'Agence prévoit des investissements de **126 MDH** et **150 MDH** pour l'année 2012.

La société Marchica Med et sa filiale ont investi **270 MDH** en 2010. L'investissement prévu pour 2011 et 2012 s'élève à **387 MDH** et **550 MDH** respectivement pour l'aménagement et le développement des sites d'Atalayoun et des deux mers.

12.1.4 - SOCIETE CASABLANCA AMENAGEMENT

La Société Casablanca Aménagement dispose d'un important potentiel d'affaires dont le plus important est le programme d'aménagement intégré de la zone Sindibad qui nécessite un investissement global de près de **3 MMDH** pour la réalisation des trois composantes suivantes :

- aménagement du parc de loisirs sur 37 hectares relevant du domaine forestier ;
- aménagement du site des fouilles et construction d'un musée archéologique sur une superficie de 4 hectares appartenant au domaine privé de l'Etat ;
- réalisation d'un programme d'investissement immobilier comprenant des résidences, des hôtels et des bureaux sur une superficie de 28 hectares appartenant au domaine privé de l'Etat.

L'année 2010 a été marquée par la signature de la convention d'investissement relative au projet d'aménagement intégré de la zone SINDIBAD par un groupement de trois entreprises choisi suite à un appel à manifestation d'intérêt international.

Par ailleurs, la société s'est vue confier la réalisation de nouveaux projets portant sur l'aménagement et la valorisation de 100 ha à sidi Moumen et sur le site des carrières centrales (35 ha) ainsi que la réalisation en tant que maître d'ouvrage délégué du grand théâtre de Casablanca dont le coût est estimé à 1.440 MDH. La réalisation de ces projets sera entamée en 2011.

Pour renforcer ses capacités financières, il a été procédé à une augmentation du capital de la société qui est passé de 40 à 140 MDH.

12.1.5 - TRAMWAY DE CASABLANCA

La réalisation du tramway de Casablanca entre dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déplacement urbain de cette ville. Sur la base des études réalisées, les pouvoirs publics ciblent, à l'horizon 2030, un réseau de transport en commun constitué à terme de 4 lignes de tramway (76 km), une ligne RER (63 km) et une ligne de métro (21 km) elle-même renforcée par des lignes BRT (Bus Rapide Transit).

Présentation du projet

Caractéristiques techniques :

- Longueur du tracé : 30km
- Nombre de stations : 48
- Matériel roulant : 37rames de 60m
- Vitesse commerciale : 20 km/h
- Fréquence moyenne : 4 mn

Investissement global : 6.400 millions DH

Durée de projet : 2009-2012

Sources de financement (en MDH) :

- Etat (Budget général) : 1.200
- DGCL : 1.500
- Communauté urbaine de Casablanca : 840
- Fonds Hassan II : 400
- Autres (région, préfecture, CDG, ONCF, BCP) : 60
- Emprunt concessionnel : 2.400

Planning de réalisation

- Avril 2009 – Mars 2011

Réalisation de la phase 1 du projet (travaux, préparatoires, déviation des réseaux)

- Juin 2010 – Juin 2012

Réalisation de la phase 2 et 3 du projet (travaux d'infrastructures)

- Décembre 2010 - Juin 2012

Réalisation de la phase 4 du projet (installation des équipements)

- Décembre 2011 - Décembre 2012

Livraison du matériel roulant

- Mars 2012 – Septembre 2012

Essais

- Septembre 2012 – Décembre 2012

Marche à blanc et mise en service

En 2010, la société Casa Transport, créée à cet effet en 2009, a réalisé un investissement de **313 MDH** et prévoit des investissements de **2.434 MDH** en 2011 et de **3.396 MDH** en 2012.

L'année 2010 a enregistré la réalisation des travaux topographiques et des relevés géotechniques ainsi que des travaux de déviation des réseaux sur les Boulevards Mekka, Okba, Abdelmoulmen et Ba Hmad.

Le Conseil de la ville de Casablanca a sélectionné, en août 2010, la société du BTP chargée de réaliser la plateforme et les poses de la voie ferrée du premier tronçon reliant Sidi Moumen à Hay Mohammadi. Les appels d'offres concernant les deux autres tronçons seront lancés prochainement.

12.1.6 - SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES

L'activité de **SONARGES**, au titre de l'année 2010, a été marquée par l'achèvement des travaux et l'inauguration des stades de Tanger et de Marrakech.

Concernant le projet de stade d'Agadir, l'état d'avancement des travaux au titre de 2010 affiche un taux de réalisation physique d'environ 85%.

En **2010**, la SONARGES a réalisé une étude portant sur la définition du cadre institutionnel de la société. Les résultats de cette étude ont abouti à un Business modèle, s'articulant autour de sept bonnes pratiques à l'international et qui constituent les axes stratégiques d'intervention de la SONARGES.

Pour l'année **2011**, SONARGES prévoit l'achèvement du stade d'Agadir et l'engagement du chantier du grand stade de Casablanca dont l'investissement total serait de l'ordre de 2,08 MMDH. Le concours architectural y afférant a été lancé en décembre 2010 et son achèvement est prévu à l'horizon 2014-2015.

12.1.7 - AGENCE DE DEEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES (ADER)

Concernant cette Agence, l'année 2010 a été marquée par l'adoption par le Conseil d'Administration d'un plan de réorientation stratégique et dont les principaux axes se résument comme suit :

- la transformation du statut de l'ADER de société anonyme, en société de développement local, en révisant son objet social et le changement de dénomination de l'ADER, en « Agence de Développement et de Réhabilitation de la Médina de Fès » ;
- la restructuration de l'ADER (adoption d'un organigramme plus adapté, mise en œuvre d'un plan social et mise à niveau des instruments de gestion) ;
- la modernisation et l'adaptation du cadre juridique, institutionnel et financier régissant l'intervention de l'ADER, en vue de lui conférer un caractère de service public chargé de la préservation et la restructuration de la médina et du patrimoine historique.

Afin de permettre l'implémentation dudit plan, il a été décidé de procéder à une augmentation du capital de la société portant sur un montant de 19 MDH, dont 10 MDH provenant du Budget de l'Etat et 9 MDH par la capitalisation de la subvention d'exploitation accordée à l'ADER par le Ministère de l'Intérieur.

En 2010, l'activité de l'ADER a porté notamment sur les actions suivantes :

- opérations de développement communautaire : le suivi du programme d'intervention d'urgence sur le bâti menaçant ruine (175 bâtisses en 2010 contre 168 bâtisses au titre de la

période 2007-2009), la poursuite du programme d'aide à la réhabilitation à 50% (59 bâtisses en 2010) et la mise en œuvre du programme d'intervention à 100% (58 en 2010) ;

- assistance et communication : le traitement de plus de 66 requêtes, la sensibilisation de 1115 ménages concernés par le programme d'aide frontale et la participation à 6 manifestations nationales et internationales liées aux domaines de la préservation du patrimoine ;
- études et recherches : l'identification et le développement des dossiers préliminaires pour divers projets qui rentrent dans le cadre de l'action de préservation et de la valorisation du patrimoine bâti ;
- la poursuite d'exécution du projet Artisanat Fès Médina qui fait partie du MCA.

Pour les exercices 2011 et 2012, l'ADER poursuivra son intervention pour la réalisation du projet Artisanat- Médina de Fès et la réhabilitation du bâti ancien et du menaçant ruine mené en partenariat entre le Département de l'Habitat et la Commune de Fès.

12.2 - DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les programmes d'actions des Agences de développement du Nord, du Sud et de l'Oriental visent à contribuer au développement régional et à améliorer l'attractivité du territoire dans un contexte économique globalisé et concurrentiel.

Les investissements réalisés par les trois Agences en 2010 s'élèvent à un montant global de **1.754 MDH**. Pour 2011 et 2012, les prévisions de l'investissement global de ces Agences portent respectivement sur **1.738 MDH** et **1.395 MDH**.

12.2.1 - AGENCE DU NORD

Au titre de la période **2007-2010**, l'Agence a réalisé **215 projets** soit 59% de son programme d'intervention qui porte sur 366 projets pour un coût global de 12,1 MMDH. L'Agence a pu mobilisé, pour la même période, un montant de 3,8 MMDH dont 3,4 MMDH au titre de versements des différents partenaires.

Ce programme s'appuie sur des études à caractère sectoriel et socio-économiques dont notamment, l'étude des transports urbains Tanger et Tétouan, les plans de développement de l'Artisanat au niveau des deux régions « Tanger-Tetouan » et « Taza et Hoceima-Tounate », l'étude prospective du pays d'accueil touristique d'Al Hoceima et enfin l'étude pour la mise en place d'un système de veille stratégique en matière de développement urbain.

Le programme d'intervention **2011-2013** de l'Agence, d'un montant total de **13,2 MMDH**, accorde une attention particulière au milieu rural en lui consacrant 53% des investissements, soit environ 7 MMDH.

Les principaux axes de ce programme concernent :

- programme de développement intégré (2^{ème} tranche) ;
- projets d'infrastructure et désenclavement (programmes de mise à niveau) ;
- développement des secteurs productifs et protection de l'environnement (construction de 40 centres ruraux) ;
- développement alternatif et développement local.

Dans le but d'assurer un développement cohérent, les projets relatifs aux trois premiers axes seront réalisés suivant une approche de contractualisation avec les communes concernées.

12.2.2 - AGENCE DU SUD

Le plan pluriannuel de l'APDS pour la période **2010-2014** vise le développement des provinces de sud et leur mise à niveau à travers des actions portant notamment sur la mise à niveau urbaine, l'assainissement, la réalisation d'équipements collectifs, le programme de sauvegarde et de développement des Oasis du Sud, le projet de valorisation du Cactus, l'initiative pour la promotion de l'emploi et le développement régional de l'industrie artisanale, le développement touristique des provinces du sud et l'appui à l'élevage camelin.

Le coût global de ce plan qui comprend 2.057 projets s'élève à 8.518 MDH dont un montant d'investissement s'élevant à **997 MDH** réalisé en 2010. Pour 2011 et 2012, les prévisions d'investissement portent respectivement sur **1.298 MDH** et **866 MDH**.

12.2.3 - AGENCE DE L'ORIENTAL

Le plan d'action 2008-2010 de l'APDO porte sur 138 projets pour une enveloppe globale de 8,8 MMDH dont 1,4 MMDH à la charge de l'Agence, le reste étant financé par des partenaires nationaux et internationaux. L'année 2010 a enregistré un investissement de **172 MDH** consacrés notamment à des projets concernant la stratégie de développement régional, l'appui au développement sectoriel et territorial ainsi que la promotion du partenariat. Le budget d'investissement de 2011 porte sur **250 MDH**. En 2012, l'investissement prévisionnel est de **299 MDH**.

Le nouveau plan d'action 2011-2014, accompagnant les grands projets structurants prévus pour amplifier la dynamique de développement de l'Oriental (Technopole d'Oujda, Agropole de Berkane, Techno Park Industriel de Selouane, Marchica,...), prévoit le développement de l'action de proximité et de solidarité, l'appui à la création de filières de formation et à la généralisation de l'électrification, aux énergies renouvelables et à l'accès à l'eau potable.

13- FINANCE

13.1 - CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION (CDG)

Les principales réalisations de la CDG au titre de l'année 2010 se présentent comme suit :

- le produit net bancaire a atteint 5.320 MDH contre 4.368 MDH en 2009 (+22%) ;
- le résultat net s'est situé à 1.914 MDH contre 733 MDH en 2009 (+161%) ;
- le total bilan s'est accru de 10,24% par rapport à 2009 pour atteindre 146 MMDH à fin 2010.

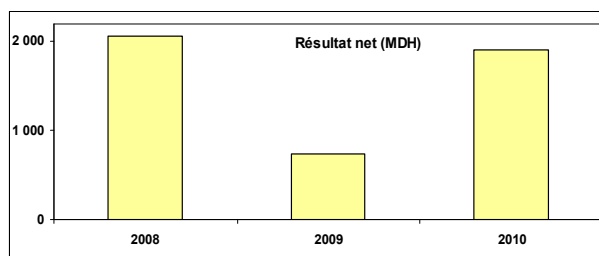
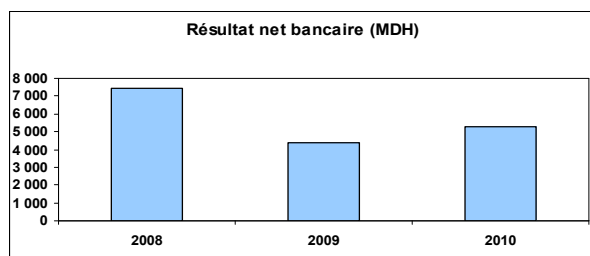
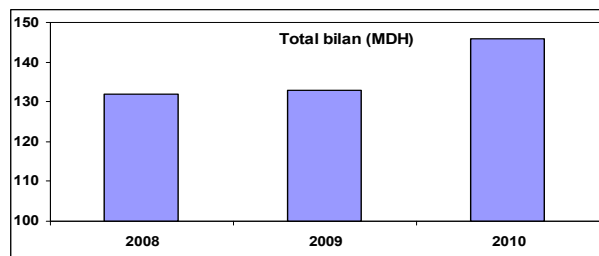
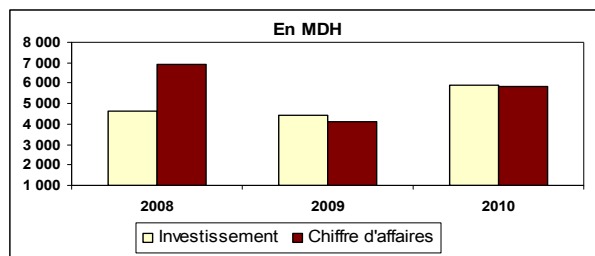
Par ailleurs, l'année 2010 a été marquée par la poursuite de la mise en place de certains chantiers structurants qui concernent notamment :

- l'étude sur l'optimisation du contrôle interne du groupe CDG, dont l'une des résultantes est l'établissement de la Charte de Contrôle Interne du Groupe ;
- l'achèvement de la mission relative à l'organisation des missions de la fonction conformité et son plan de déploiement à travers la filière Conformité du groupe.

Durant l'année 2011, les actions en cours de réalisation portent sur des projets transverses et concernent principalement ce qui suit :

- la mise en place des recommandations de l'étude relative à son plan stratégique de développement 2008-2012. Dans ce cadre, il est envisagé, que la CDG adopte, courant 2011, un projet de Déclaration de Politique Générale d'Investissement (DPGI) ;

- la mise en œuvre d'un dispositif formalisé d'allocation du capital économique. A travers un tel modèle, la CDG vise la quantification des risques inhérents aux différentes classes d'actifs et leur couverture par les fonds propres ;
- le lancement de la réalisation de la phase « gestion active » devant clôturer le projet d'amélioration de la gestion de la trésorerie. Cette phase s'étalera sur les exercices 2011-2012 ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité de l'Activité démarré en janvier 2009. L'achèvement de ce projet est prévu courant 2011.



13.2 - CREDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)

Au terme de l'exercice 2010, le CAM affiche une évolution favorable par rapport à 2009 comme cela ressort des indicateurs suivants :

- le produit net bancaire (PNB) a atteint 2,3 MMDH contre 2,1 MMDH en 2009 (+7%) et ce, suite à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire de 3,9% conjuguée à la baisse des charges d'exploitation bancaire de 0,5% ;
- le bénéfice net s'est situé à 372 MDH contre 345 MDH en 2009, soit une hausse de 8% suite notamment à la progression du PNB ;
- le total bilan s'est accru de 4% par rapport à 2009 pour atteindre 68,1 MMDH contre 65,8 MMDH l'année d'avant ;
- l'encours des créances brutes sur la clientèle a atteint 50,7 MMDH en 2010 contre 47,5 MMDH en 2009, soit une progression de 7% et la part des créances en souffrance a continué à baisser pour se situer à 9,6% des créances brutes contre 10,9% en 2009 et 14,2% en 2008 et ce, grâce à l'effort engagé pour l'assainissement du portefeuille.

En matière d'accompagnement du Plan Maroc Vert (PMV), le CAM conduit un plan d'actions 2009-2013 portant sur une enveloppe de 20 MMDH à destination du monde rural répartie selon trois composantes à savoir, la banque (14 MMDH), la Fondation ARDI (1 MMDH) et Tamwil Al Fellah (5 MMDH).

Au niveau de l'activité de la banque, les financements directs alloués aux activités agricoles et agro-industrielles sont passés de 5,6 MMDH en 2009 à 7,5 MMDH en 2010, soit une hausse de 34%.

Au niveau de la Fondation ARDI, l'encours des crédits a atteint 206,6 MDH en progression de 15% par rapport à 2009.

Concernant Tamwil Al Fellah, qui est entré en activité en 2010, cette année a été marquée par la conclusion de 7 conventions spécifiques Etat-CAM-SFDA relatives au financement de projets

d'un coût global de 7,4 MMDH dont une contribution de 2 MMDH sera apportée par les bénéficiaires desdits projets.

13.3 - FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL (FEC)

Le FEC a approuvé au cours de l'année 2010 des prêts concernant 110 projets portant sur un volume de prêts de l'ordre de 2,1 MMDH contre respectivement 119 projets et 1,8 MMDH en 2009. Ces projets concernent essentiellement les domaines des aménagements urbains, des services de base et des équipements commerciaux.

Le FEC a également approuvé, en 2010, 5 lignes de crédits devant engendrer un montant cumulé de prêts d'environ 2,3 MMDH.

Au cours de l'exercice 2010, les principaux indicateurs d'activité du FEC ont connu les évolutions suivantes :

- léger recul du produit net bancaire de 1,4% passant de 336 MDH en 2009 à 331 MDH en 2010;
- baisse de 18% du résultat net qui s'est situé à 195 MDH en 2010 contre 238 MDH en 2009, expliquée notamment par les reprises nettes des provisions sur les créances en souffrance ;
- régression des charges générales d'exploitation de 14% par rapport au niveau enregistré en 2009 en se situant à près de 54 MDH ;
- forte baisse des créances en souffrance qui se sont situées à 45 MDH à fin 2010 contre 82 MDH en 2009. Créances constituées, pour l'essentiel, de retards de paiement régularisés par la suite ;
- hausse du total bilan de 5% pour atteindre 10,6 MMDH en 2010 contre 10,1 MMDH en 2009.

13.4 - CAISSE CENTRALE DE GARANTIE (CCG)

La CCG, instrument jouant un rôle important en matière de garantie, a poursuivi courant l'exercice 2010 la mise en œuvre de son plan de développement pour la période 2009-2012 visant principalement la facilitation de l'accès au financement des agents économiques, entreprises et particuliers.

Sur le plan de la garantie des crédits en faveur des PME, le niveau des engagements, pour l'année 2010, a atteint 1.228 MDH. Ces résultats dégagés par le système national de garantie ont permis de hisser le Maroc à la première place de la région MENA en termes de volume de garanties accordées aux PME.

S'agissant du volet cofinancement, les crédits accordés en 2010 ont atteint à 212 MDH contre 133 MDH l'exercice précédent, soit un accroissement de 59 %. Les engagements de la garantie des crédits aux particuliers s'élèvent à 3.468 MDH en 2010 contre 3.014 MDH en 2009, soit une augmentation de 15 %.

Indicateurs d'activité et financiers de la CCG

Désignation	<i>En MDH</i>		
	2008	2009	2010
Garantie Entreprises	658	1 271	1 228
Cofinancement Entreprises	197	133	212
Fonds sociaux	3 505	3 014	3 390
Produit net bancaire	37	70	77

Par ailleurs et dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, l'Etat a mis en place le fonds « Emergence Invest » dont la gestion est confiée à la CCG et ayant pour objet la participation dans deux fonds de capital investissement en partenariat avec des opérateurs.

TROISIEME PARTIE

GOVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

L'amélioration de la gouvernance en général, et de la gouvernance publique en particulier, est inscrite au cœur de la nouvelle Constitution marocaine de 2011 qui consacre la nécessaire corrélation entre responsabilisation publique et reddition des comptes.

D'une manière générale, le déploiement des bonnes pratiques de gouvernance permettent le développement d'un tissu économique compétitif, la promotion du climat de confiance, l'attrait accru de l'investissement étranger et national, la facilitation de l'accès des entreprises aux capitaux et le renforcement de leur viabilité et de leur pérennité.

Dans ce cadre, et bien que des avancées notables aient été constatées au cours des années précédentes en termes de régularité de la tenue des réunions des organes de gouvernance des EP, de généralisation progressive de la certification des comptes, d'institution de comités d'audit, de déploiement des systèmes d'information et de gestion pour améliorer leur pilotage ainsi que de renforcement des dispositifs de contrôle, des efforts sont toujours consentis pour améliorer davantage la gouvernance et le contrôle de ces entreprises, renforcer leur transparence et leur efficacité et appliquer les recommandations des organes d'audit et contrôle juridictionnel.

A cet effet, les années 2010 et 2011 ont été caractérisées par l'élaboration d'un code marocain des bonnes pratiques de gouvernance des EP, le renforcement du dispositif de contrôle applicable à ces établissements, la généralisation progressive de la contractualisation Etat-EP pour définir les engagements respectifs et les niveaux de performance à atteindre, l'amplification des actions d'audit des EP et la mise en œuvre des recommandations et propositions des juridictions financières et des instances de contrôle.

1 - CODE MAROCAIN DES BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES EP

Ce code, établi sur la base des meilleurs standards internationaux et conçu par des praticiens des secteurs public et privé, vise à asseoir les meilleurs standards de gouvernance des EP, à promouvoir les valeurs et les pratiques de transparence et de communication et à ancrer la culture de reddition des comptes. Il comprend des recommandations, des règles et des pratiques visant notamment :

- la clarification des rôles de l'Etat en opérant une distinction claire entre ses différentes missions de stratège, de contrôleur et d'actionnaire ;
- le renforcement du rôle et des responsabilités de l'Organe de Gouvernance consacrant ses missions de pilotage stratégique, de surveillance des performances et suivi de la gestion de la Direction, tout en améliorant la professionnalisation des administrateurs et l'évaluation périodique de leurs interventions ;
- le renforcement de l'éthique et de la transparence par la diffusion régulière d'informations significatives, financières et non financières, sur les EP, la dématérialisation des procédures et leur affichage pour un service de qualité, l'application stricte des principes de passation des marchés et l'élaboration et la diffusion de chartes d'éthique des Organes de Gouvernance ;

- le traitement équitable des partenaires et des opérateurs économiques traitant avec l'EP.

Ledit code fera l'objet d'un plan de communication et de sensibilisation pour assurer son déploiement au profit de l'ensemble des EP et pour favoriser son implémentation auprès des bénéficiaires. Il fera également l'objet d'un suivi et d'une évaluation en vue de son appropriation par les EP concernées et de son adaptation en fonction des évolutions des standards et des normes en la matière.

2 - CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT SUR LES EP

Tout en poursuivant la mise en œuvre des instruments de gestion prévus par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EP et autres organismes, des chantiers ont été lancés pour améliorer qualitativement le dispositif de contrôle financier sur ces organismes. De même, la loi n° 69-00 susvisée a fait l'objet d'un amendement visant à étendre l'application du projet de décret relatif aux marchés publics à certains Etablissements publics en tenant compte de leurs spécificités.

2.1 - MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE GESTION

La généralisation des instruments de gestion prévus par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EP et autres organismes, a été accélérée depuis fin 2010. Ainsi, les principales mesures entreprises en 2010 et au cours du 1^{er} semestre 2011 ont porté sur :

- l'élaboration ou l'amendement de **règlements des marchés** visant plus d'efficacité, de transparence et de concurrence pour les EP suivantes : ADA, ADM, AMDI, ANAM, ANDZOA, APDO, AAVBR, CMPE, ENAM, IAV, INRA, FFIEM, OCE, ONCF, ONMT, ONSSA, RATS, SIE, SODEP et SONACOS ;
- la mise en œuvre :
 - des arrêtés portant **organisation financière et comptable** des Fondations Mohammed VI pour la promotion des Œuvres Sociales des Préposés Religieux et pour l'Edition du Saint Coran et de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier ;
 - des **organigrammes** de l'ANP, l'OCE, de la CMR, de l'ANCFCC, de la CNSS, de la RADEEMA, de l'ORMVAT et de la SONACOS ;
- la finalisation d'instruments relatifs à la **gestion des ressources humaines**, en particulier les statuts du personnel de certaines EP, notamment l'OCE, LOARC, ONDA, OMPIC, ALEM, CMPE, OFEC, RADEEMA, ORMVAT, CADETAF, MDJS et SONACOS et la réalisation d'opérations de départ volontaire dans d'autres EP pour renforcer leur productivité.

L'année 2011 est également marquée par le dialogue social ayant abouti à des revalorisations salariales et à des amendements, en conséquence, des statuts du personnel des EP.

2.2 - EVOLUTION QUALITATIVE DU DISPOSITIF DE CONTROLE

Afin d'améliorer qualitativement le dispositif de contrôle financier et le faire évoluer vers un contrôle axé davantage sur l'évaluation des performances et la prévention des risques, des chantiers ont été lancés portant sur l'exercice du contrôle préalable, du contrôle d'accompagnement et du contrôle conventionnel institués par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les EP et autres organismes.

Les principales conclusions de ces chantiers ont démontré que l'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les EEP devrait être amélioré notamment en ce qui concerne le dispositif de mise en œuvre des différents types de contrôle, la normalisation de certaines procédures, la qualité des instruments mis en place et leur impact et les ressources humaines dédiées à l'exercice de ce contrôle.

A cet effet, plusieurs actions ont été entreprises notamment la généralisation progressive des Comités d'Audits au sein des EP soumis au contrôle financier afin de contribuer à l'amélioration de la gestion et au suivi de l'activité de ces entreprises et l'élaboration de manuels et guides pour l'harmonisation et l'uniformisation des méthodes de travail des Contrôleurs d'Etat et des Trésoriers Payeurs auprès des EP.

Par ailleurs et conformément aux orientations gouvernementales concernant la réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle des EP, une étude a été lancée à cet effet. Cette réforme vise à répondre aux impératifs de la nouvelle constitution en termes de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, le renforcement de la transparence et la rationalisation de la gestion publique. Aussi, ladite réforme tend, en s'appuyant sur les acquis, à renforcer l'efficacité du contrôle en l'orientant vers le suivi des performances, la prévention des risques et la préservation des ressources et patrimoines publics en plus de la régularité et de la conformité de gestion. De même, ladite réforme permettra de généraliser les bonnes pratiques de bonne gouvernance et de transparence et de moduler le contrôle en fonction des spécificités de l'établissement en termes d'enjeux stratégiques, de poids économique, de risques et de qualité de gestion.

Conformément aux dispositions de la loi n° 69-00 susmentionnée, il est procédé à la communication des rapports annuels des Contrôleurs d'Etat et Commissaires du Gouvernement aux Présidents des Conseils d'Administration des EP. Ainsi, 200 rapports concernant l'exercice 2010 ont été élaborés en vue de leur communication contre 194 rapports concernant l'exercice 2009. Dans ces rapports, lesdits Contrôleurs et Commissaires rendent compte de l'exercice de leur mission et émettent des recommandations visant l'amélioration de la gestion de l'organisme concerné. Depuis 2011, l'inscription de la présentation de ces rapports dans l'ordre du jour des travaux des conseils d'administration des EEP et le suivi de leurs recommandations sont devenus systématiques.

2.3 - AUDITS EXTERNES DES EP

Dans un contexte de plus en plus marqué par les exigences accrues en matière de transparence et de reddition des comptes, les audits externes des EP, diligentés par le ministre chargé des Finances après accord du Chef de Gouvernement, sont appelés à s'intensifier et à être réorientés vers des préoccupations dépassant les considérations financières, opérationnelles ou de gestion vers celles ayant trait aux sphères stratégique et institutionnelle.

Dans ce cadre, les opérations menées en la matière, en 2010 et courant 2011, concernent plusieurs EP, à savoir : ANAPEC, ANP, AREF de Marrakech, OFEC, ONHYM et ORMVAG.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs externes et l'évaluation de leur impact sur l'amélioration de la gouvernance des EEP concernées ont porté sur plusieurs organismes dont la CMR, l'Office des changes, l'EACCE et le CNESTEN.

3 - CONTRACTUALISATION DES RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET LES EP

La promotion de la contractualisation des relations entre l'Etat et les EP constitue l'un des axes importants de l'amélioration de la gestion du portefeuille public au regard à ses apports en termes

de responsabilisation des managers, d'appréciation de la performance et d'amélioration de l'efficacité de l'EP.

Ainsi, les années 2010 et 2011 ont enregistré une accélération des travaux en la matière ayant abouti à la conclusion de six (06) nouveaux Contrats entre l'Etat et les EP suivantes : Groupe RAM, CMR, Barid Al Maghrib, RADEEMA, SOREAD 2M et ONCF.

Le tableau ci-après présente les 26 Contrats Etat-EP actuellement en cours d'exécution :

EP				Période du Contrat	Date de Signature	Principaux objectifs
Groupe Royal Air Maroc (RAM)				2011-2016	21 septembre 2011	- plan de restructuration visant le rétablissement des fondamentaux économiques ; - plan de développement de la Compagnie au-delà de 2014 ; - programme d'investissement de 9,3 MMDH.
Caisse Marocaine des Retraites (CMR)				2011-2013	14 juillet 2011	- Veille permanente sur la pérennité des régimes de retraite gérés par la Caisse ; - Renforcement du système de gouvernance ; - Garantie des meilleures conditions pour l'optimisation des placements des réserves financières des régimes de retraite ; - Consolidation de l'orientation «clients» de la Caisse.
Barid Al-Maghrib (BAM)				2010-2012	22 décembre 2010	- Développement des métiers de Barid Al-Maghrib par la réalisation des progrès permettant de consolider les dynamiques d'amélioration de la qualité de service, d'accroître la compétitivité de l'entreprise et de pérenniser ses performances économiques et financières ; - Déploiement des activités du groupe suite à la transformation de BAM en société anonyme et au lancement de l'activité bancaire dans le cadre de la filiale Al-Barid Bank.
Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech (RADEEMA)				2010-2012	09 juillet 2010	- Développement, modernisation et rationalisation de la gestion de la Régie ; - Ambitieux programme d'investissement de 3 MMDH.
Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)				2010-2012	11 juin 2010	Modernisation et rationalisation de la gestion de la Société.
Office National des Chemins de Fer (ONCF)				2010-2015	01 février 2010	- Réalisation du projet de Train à Grande Vitesse (TGV) sur la ligne Tanger-Casablanca (20 MMDH) ; - Consolidation et modernisation du réseau ferroviaire existant (13 MMDH).
Universités (15), CNRST et ONOUCS				2009-2012	06 octobre 2009	Permettre le développement des universités marocaines en vue d'assurer leur rayonnement.
Office National des Pêches (ONP)				2009-2012	29 septembre 2009	Développement et modernisation de la pêche marocaine à travers l'intégration de ses différentes filières.
Office du Développement de la Coopération (ODCO)				2009-2012	29 juillet 2009	Promotion du secteur coopératif en vue de sa meilleure contribution au développement national et à la lutte contre la pauvreté et la précarité.
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)				2008-2015	02 juillet 2008	Achèvement du premier schéma d'armature autoroutier de 1.416 Km et initiation du programme additionnel de 384 Km.

Par ailleurs, d'autres Contrats particuliers qui disposent d'un mode de suivi spécifique sont en cours d'exécution avec les EP suivantes : AAVBR, ANPME, CAM et Distributeurs d'électricité.

Le plan d'action 2011-2012 porte en particulier sur :

- le suivi et l'évaluation des contrats en vigueur ;

- la poursuite de la généralisation progressive de la contractualisation à travers l'initiation, l'élaboration ou la finalisation de nouveaux projets de Contrats avec la RAM, l'ONEP, l'ANP, l'INRH, l'ORMVAT et le CNESTEN.

4 - INTERVENTION DES JURIDICTIONS FINANCIERES DANS LES EP

A l'instar des exercices précédents, et en vertu des dispositions du Code des Juridictions Financières et notamment ses articles 85 et 147, la Cour des Comptes et les Cours Régionales des Comptes ont transmis, en 2011, au Ministère de l'Economie et des Finances 22 rapports particuliers portant sur le contrôle de la gestion des EP concernant 20 organismes.

Objectifs du contrôle des juridictions financières :

- apprécier la qualité de la gestion et formuler des suggestions sur les moyens d'en améliorer les méthodes et d'accroître l'efficacité et le rendement ;
- vérifier la sincérité et la régularité des opérations réalisées ainsi que la réalité des prestations fournies et des travaux effectués ;
- apprécier les systèmes et procédures mis en place au sein de l'établissement concerné.

Au total, le nombre des EEP ayant fait l'objet de ce type de contrôle depuis 2006 est de 107 dont 15 au titre de l'exercice 2006, 25 au titre de l'exercice 2007, 26 au titre de 2008, 21 au titre de l'exercice 2009 et 20 au titre de l'exercice 2010.

Au titre de 2010, les organismes qui ont été contrôlés relèvent de plusieurs secteurs d'activité économique et sociale. C'est le cas du secteur social (Centre Hospitalier Ibn Sina avec deux rapports particuliers, la CNSS avec deux rapports particuliers dont l'un concerne les Unités médicales, les Universités Mohammed V Rabat Agdal et Hassan II Ain Chock et l'AREF de Chaouia-Ouadigha), l'urbanisme (Agence Urbaine d'Agadir et Agence Urbaine de Casablanca), l'eau et l'énergie (ONEP, CNESTEN et RADEEL), les exportations (CMPE, OCE et EACCE), le secteur financier (CDVM, CCG et Office des Changes), le transport aérien (RAM), l'infrastructure portuaire (ANP) et l'artisanat (Chambre d'Artisanat de Marrakech et Chambre d'Artisanat de Safi).

Les travaux réalisés par les Juridictions financières ont fait ressortir globalement un certain nombre d'observations et des recommandations concernant aussi bien les aspects stratégiques et métiers que les différents volets afférents à la gouvernance.

4.1 - MISSIONS, STRATEGIE ET GOUVERNANCE

4.1.1 - MISSIONS ET STRATEGIE

- certaines missions prévues par les textes de création ne sont pas assurées alors que d'autres ne le sont que partiellement (CNESTEN, AU d'Agadir, Chambres d'Artisanat de Marrakech et de Safi) ;
- missions et cadre juridique dépassées (Office des Changes) ;
- nature des missions réalisées non prévues par les textes (EACCE pour la mission de coordination) ;
- absence de stratégie et d'objectifs clairs (CNESTEN, AU d'Agadir, EACCE et Office des Changes) ;
- absence de stratégie commerciale (RADEEL) ;
- absence de plans d'actions annuels (Chambres d'Artisanat de Marrakech et de Safi).

4.1.2- GOUVERNANCE

- non régularité de la périodicité des réunions des Conseils d'Administration et des autres organes délibérants et non respect des délais y afférents (CNESTEN, AU d'Agadir, CH Ibn Sina et AREF de Chaouia-Ouardigha) ;
- fort absentéisme de certains membres (CMPE) ;
- non fonctionnement ou insuffisance au niveau du fonctionnement de certains comités ou commissions (RAM, CDVM, CH Ibn Sina, AREF de Chaouia-Ouardigha et RADEEL) ;
- absence de suivi et de mise en œuvre des recommandations des Conseils d'Administration (CH Ibn Sina et CMPE) ;
- non présentation des états financiers au Conseil d'Administration en vue de leur arrêté dans les délais possibles (Université Mohammed V Rabat Agdal et Université Hassan II Ain Chock).

4.2 - ORGANISATION, RESSOURCES HUMAINES ET SYSTEME D'INFORMATION

4.2.1 - ORGANISATION

- confusion entre les tâches de certaines structures ainsi que des chevauchements d'attribution et des attributions non assurées par certaines structures, existence de dispersion, de cloisonnement et manque de coordination entre services (CNESTEN et CH Ibn Sina) ;
- absence d'un organigramme officiel (RADEEL, Chambres d'artisanat de Marrakech et de Safi, Université Hassan II Ain Chock) ;
- existence d'une organisation ne respectant pas la décision qui l'autorise et modifications au niveau des missions prévues par ladite décision (CNSS).

4.2.2 - RESSOURCES HUMAINES

- insuffisance au niveau des procédures de recrutement pour les agents statutaires et non respect de la réglementation pour les agents contractuels (CNESTEN) ;
- existence d'une multitude de statuts au sein d'un même établissement et manque d'un référentiel des emplois et des compétences et que d'un plan de formation du personnel (Université Hassan II-Ain Chok) ;
- le système de rémunération n'est pas basé sur une étude fiable et une comparaison avec le marché et le personnel contractuel a été reversé dans le nouveau statut sans l'autorisation du Conseil d'Administration (CDVM) ;
- forte augmentation des primes en l'absence d'un système d'évaluation adéquat et (CDVM) ;
- augmentation salariale importante qui peut créer un décalage avec la rémunération servie par les autres organismes de service public (CCG) ;
- recrutement de certains agents après l'opération de départ volontaire et octroi de prime sans relation avec les performances de l'organisme (OCE) ;
- recrutement de certains agents entaché d'irrégularités (CMPE).

4.2.3 - SYSTEME D'INFORMATION

- absence d'un schéma directeur du système d'information (Université Hassan II Ain Chock) ;
- système d'information non performant (Office des Changes, EACCE, CNESTEN, Université Mohammed V Rabat Agdal et CNSS).

QUATRIEME PARTIE

CESSION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Tout en renforçant l'intervention des EP dans les secteurs d'infrastructures et de services publics, le Gouvernement encourage le développement de l'initiative privée via la privatisation et la promotion des partenariats Public-Privé et ce, en vue de rechercher des alliances stratégiques, de dynamiser le marché boursier et de drainer davantage d'investissements privés nationaux ou étrangers.

Depuis le début du programme des transferts en 2003 et à fin août 2011, le montant total des recettes des opérations de cession des participations publiques dans les entreprises publiques ou d'octroi de licences Télécom s'élève à près de **107,2 MMDH** ainsi répartis :

- opérations de cession des participations publiques régies par la loi n° 39-89 : **88,2 MMDH** ;
- opérations de transfert régies par des textes spécifiques et d'octroi de licences Télécom : **19 MMDH**²⁵.

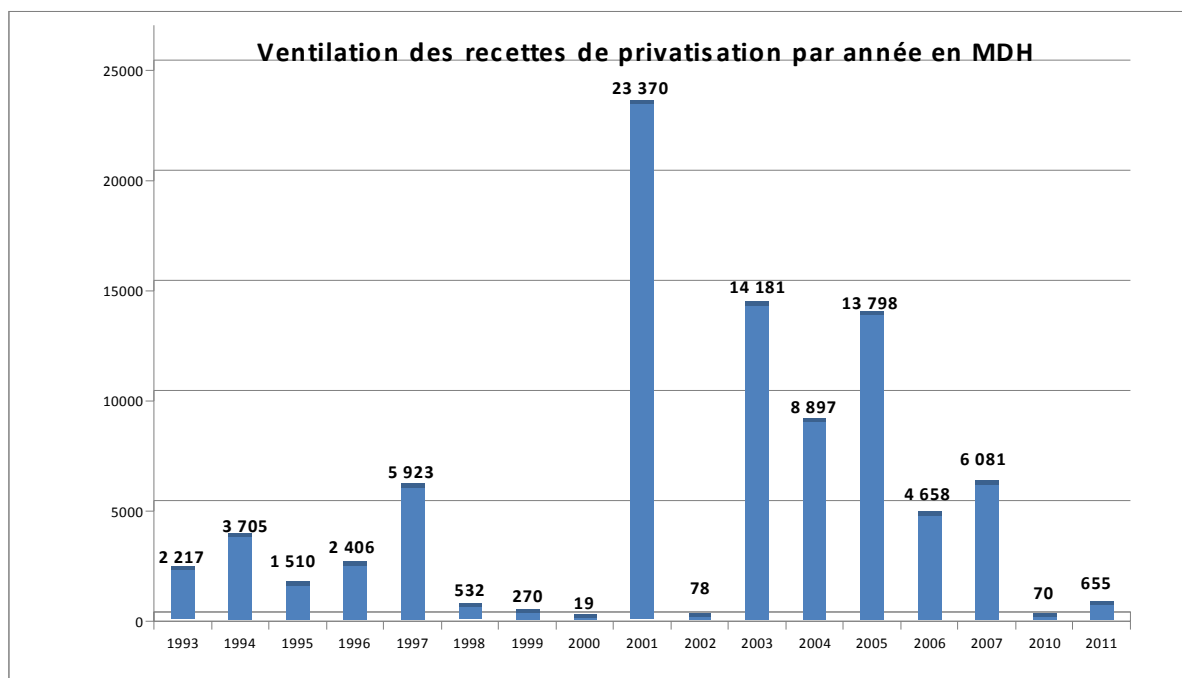
Au titre de l'année 2011, deux opérations de cession ont été réalisées pour un montant global de 6 milliards de DH. La première porte sur la cession de 20% du capital de la BCP aux Banques Populaires Régionales et la deuxième concerne la cession de la totalité du capital de la Société des Sels de Mohammedia (SSM) au profit d'un groupe marocain.

L'opération relative à la BCP a été réalisée conformément à l'article 17 de la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc (CPM). Elle vise à permettre aux Banques populaires Régionales de renforcer leur part dans le capital de la BCP et partant renforcer le caractère mutualiste du CPM et consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du groupe.

Quant à la cession de la SSM, société inscrite sur la liste des entreprises privatisables depuis 2003, elle vise l'augmentation de sa capacité de production et de commercialisation aussi bien sur le marché national qu'à l'export et la prospection de nouveaux débouchés à travers son adossement à un opérateur national de renom. Le produit de cession de SSM a été directement versé, concomitamment à son encaissement, à parts égales entre le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et le nouveau Fonds National de Soutien des Investissements, créé par la loi de finances n° 43-10 pour l'année budgétaire 2011, en vue de promouvoir les investissements en partenariat avec le secteur privé.

²⁵ Cf. annexes.

L'évolution des recettes de cession des participations publiques régies par la loi n° 39-89 se présente comme suit²⁶ :



²⁶ Les recettes de la cession des parts de capital de la BCP sont non comprises puisque la privatisation de cette banque est régie par une loi ad hoc, à savoir la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

ANNEXES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (241)
AU 31/12/2010

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABHs (9)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APD (3)	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
APP	AGENCE DU PARTENARIAT POUR LE PROGRES
AREFs (16)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AUs (26)	AGENCE URBAINE
BM	BANK AL MAGHRIB
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAGs (16)	CHAMBRES D'AGRICULTURE
CAR (24)	CHAMBRES D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCIS (28)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CH (4)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRES DES PECHEs MARITIMES
CT	CENTRES DE TRAVAUX
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINERALE
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
FONDATION MVI	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS (241)
AU 31/12/2010

Sigle	Raison sociale
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE
ISA	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (12)	REGIES AUTONOMES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATU (4)	REGIES AUTONOMES DES TRANSPORTS URBAINS
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (15)	UNIVERSITES

**LISTE DES SOCIETES ANONYMES (*)
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR (44)**

AU 31/12/2010

Sigle	Raison sociale	Participation Directe %	Participation Publique %
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00	100,00
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	50,55	98,19
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	24,27	24,27
ASMA INVEST	ASMA INVEST	50,00	50,00
BAM	BARID AL MAGHRIB	100,00	100,00
BCP	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	40,23	46,61
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES	100,00	100,00
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC	75,00	87,00
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA	82,38	98,64
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA	16,00	99,71
HAO	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE	100,00	100,00
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB	30,00	30,00
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN	55,00	89,65
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA	100,00	100,00
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE	7,50	10,59
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED	50,00	100,00
MAROCLEAR	MAROCLEAR	25,00	59,38
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY	25,00	100,00
MIRADOR	SOCIETE ANONYME DU MIRADOR	25,00	25,00
MJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	90,00	100,00
OCP	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES	94,12	96,86
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	96,80	96,80
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING	24,26	24,26
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE	50,00	100,00
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00	100,00
SERECAP	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC	25,00	99,65
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ENERGETIQUES	71,00	100,00
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	34,98	45,72
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE	77,94	99,99
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	99,96	99,96
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION	100,00	100,00
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE	100,00	100,00
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	100,00	100,00
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS	100,00	100,00
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES	94,31	100,00
SOMED	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	33,24	33,24
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	80,00	97,74
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	32,52	97,61
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES	100,00	100,00
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA	71,72	71,94
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL	99,75	99,75
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES	40,00	40,00
TM2	TANGER MED 2	99,97	100,00
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	8,19	100,00

(*) : HORS FILIALES, PARTICIPATIONS ET EN COURS DE LIQUIDATION

Liste des Entreprises Publiques en cours de liquidation (41)
au 31/12/2010

Sigle	Raison Sociale
AOULI	MINES D'AOULI
ASSARF	ASSARF ACHAABI
BPIC	BANQUE POPULAIRE INVEST CONSULT
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
GSPAS	GROUPEMENT DE SOCIETES POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES SOCIALES, SPORTIVES ET CULTURELLES
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'EMBALLAGE ET DE CONDITIONNEMENT
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
PALM BAY	PALM BAY
PALMARIVA	PALMARIVA MAROC
PERLITE	PERLITE ROCHE
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
SAFIR	CMKD SAFIR
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SIMEF	SOCIETE D'INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES DE FES
SMEEG	STE MAROCAINE D'ETUDES ECONOMIQUES ET DE GESTION
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOGIP	SOGIP
SODIP	SODIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION D'ARMEMENT ET DE PECHE
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE

**CREATIONS D'EP ET PRISES DE PARTICIPATION AUTORISEES PAR DECRET
EN VERTU DE L'ARTICLE 8 DE LA LOI N° 39-89 SUR LA PRIVATISATION
Année 2010**

Holding	Dénomination	Objet Principal	Capital Social	Taux de participation	Investissement Projeté (MDH)
CDG	MARRAKECH SHORE	OFFSHORING	300.000 DH	100	2257
	New Marina Casablanca	Tourisme	300.000 DH	100	1800
	Atlantic Free Zone Investment	Aménagement et gestion de la plateforme industrielle intégrée de Kénitra	143 863 000DH	70	1170
	Société de Développement de Résidences Touristiques	Tourisme	300.000 DH	85	1132
	AGROPOLIS S.A	Réalisation et gestion du parc Agropolis de Meknès	300.000 DH	100	559
	Infra- Maroc	Infrastructures	300 000 DH	100	3000
	Moroccan Financial Board	Gestion financière	120 MDH	17	-
	Maroc Numeric Fund et MITC Capital	Nouvelles Technologies de l'Information	100 MDH	20	120
	SNI-ONA	Finance	---	2,7	-
	Technopole d'Oujda	Gestion du parc industriel d'Oujda	92 MDH	100	429
	A6 Immobilier	Immobilier	2.400 MDH	100	2400
	Société AGROPOLE DE BERKANE	Gestion du projet de l'AGROPOLE DE BERKANE	300.000 DH	100	361
	Infra Med Infrastructure	Infrastructures	385 millions d'Euros	5,19	1200
	CDG Capital Infrastructures	Infrastructures	10 MDH	100	10
	la Société d'Aménagement et de Développement de Taghazout	Aménagement	100 MDH	35	6000
	Rabat Parking	Gestion de parking		61	-
BAM	Moroccan Financial Board	Gestion financière	120 MDH	17	-
BCP	AIBR, UBAF, BACB et UBAC	Activité bancaire	-	BACB : 8,26 UBAF : 4,99 AIBR : 4,66 UBAC : 6,73	-
	Moroccan Financial Board	Gestion financière	120 MDH	17	-
	Maroc Numeric Fund et MITC Capital	Nouvelles Technologies de l'Information	100 MDH	20	120
	Banque Maghrébine d'Investissement et du Commerce Extérieur	Banque	6 millions\$	---	150 Millions \$ US
	UIR	Enseignement supérieur	211,9 MDH	23,60%	212
	BNP PARIBAS MAURITANIE	Banque	----	33	-
OCP	JACOBS Ingeneering	Ingénierie industrielle	45 MDH	50%	-
	OCP DE ARGENTINA S.A	Commercialisation des produits phosphatés	2,25 MDH	100%	-
	OCP Innovation Fund For Agriculture				1200
CAM	NEBETOU-MSLF	Projets agricoles	630 MDH	9,5	630
	AlterMed MAGHREB	Financement PME	----	12	-
TRESOR	Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger Ville	Tourisme	600 MDH	-	-
TMSA	Tanger Med 2	Infrastructures	30.000 Euros	100	13400
ONCF	Société de gestion de l'hôtel Michlifen à Ifrane	Tourisme	10 MDH	100	-
SNTL	SNTL IMMO	Développement immobilier des activités logistiques	20 MDH	100	1442
	SNTL LOGISTICS	Gestion des actifs dédiés à la logistique	2,75 MDH	100	7,3
ADM	ADM PARK	Infrastructure	500 000 DH	100	100
ANP	PORTNET S.A	Echange de données informatisées	6 MDH	100	41
CIH	CIH Courtage	Assurances	1 MDH	100	-
RAM	RESIDENCES SUN CITY	Tourisme	300.000 DH	50	584
SMIT	Société d'Aménagement et de Développement de Taghazout (SADETA)	Aménagement	100 MDH	5	6000

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ENTREPRISES PUBLIQUES
REALISATIONS 2008 - 2009 - 2010
(En Milliers de DH)

Indicateurs	2008	2009	2010	Evolution 2010 / 2009
Chiffre d'Affaires	175 014 422	142 210 695	169 321 591	19,1%
Charges d'Exploitation (*)	131 453 147	125 081 444	135 133 697	8,0%
dont Charges de Personnel	25 108 551	24 930 706	26 895 124	7,9%
Charges Financières	15 689 188	15 398 771	17 051 016	10,7%
Valeur Ajoutée	82 188 515	51 886 809	69 908 455	34,7%
Résultat d'Exploitation	39 182 236	17 344 564	28 963 108	67,0%
Résultat Courant	41 080 098	17 786 540	31 022 976	74,4%
Résultat Net	33 289 528	12 693 453	22 364 707	76,2%
Impôt sur les Sociétés	8 886 651	3 697 184	4 886 873	32,2%
Capacité d'Autofinancement	51 230 210	29 666 454	32 436 226	9,3%
Fonds Propres	215 266 077	230 155 761	262 981 495	14,3%
Total du bilan	744 992 881	795 498 908	872 520 470	9,7%

(*) Hors dotations d'exploitation

Transferts de l'Etat aux EP : Réalisations 2010 et 2011 (En MDH)

EP	REALISATIONS 2010				REALISATIONS 2011			
	Equipement	Fonctionnt	Autres *	Total	Equipement	Fonctionnt	Autres *	Total
AAVBR	250,00	30,00		280,00	210,00	58,00		268,00
ABH	97,50			97,50	115,40	62,24		177,64
ADA	28,90	43,00		71,90		34,50		34,50
ADM	1 150,00			1 150,00	1 140,00			1 140,00
ADS	27,71	16,30		44,01	21,39	32,61		54,00
AGENCES URBAINES		19,65		19,65	80,16	207,74	55,00	342,90
AMDI	56,00			56,00	100,00	32,00		132,00
ANAPEC	3,50	50,00		53,50	99,50	38,00		137,50
ANDA					6,00	4,00		10,00
ANDZOA					10,00	40,00		50,00
ANPME	5,00			5,00	33,50			33,50
APDN	23,50			23,50	180,00			180,00
APDO	30,00			30,00	240,00			240,00
APDS	38,34			38,34	90,00			90,00
APP						48,34		48,34
AREF	4 026,23	2 736,50		6 762,73	134,23	917,87		1 052,11
BNRM	27,56	25,99		53,55	8,17	29,62		37,79
CADETAF	1,00			1,00				0,00
CAG	56,61	30,92		87,53	25,83	34,85		60,67
CAM	50,12			50,12	85,00			85,00
Casablanca Aménagement SA					12,50			12,50
Casablanca Transports SA							216,00	216,00
CHAMBRES D'ARTISANAT & FED	45,00			45,00	18,06	13,25		31,31
Chambres des Pêches Maritimes						2,65		2,65
CCIS	6,00			6,00	22,90	14,84		37,74
CCG	190,00			190,00	390,00			390,00
CCM	6,81	36,71		43,52	6,81	35,00		41,81
CDER	17,34	22,00		39,34	17,34	20,00		37,34
CDM		12,79		12,79		48,33		48,33
CFR				0,00	23,33			23,33
CHIR	26,00	320,30		346,30	10,00	160,15		170,15
CHIS	36,50	634,83		671,33	5,00	317,41		322,41
CHUHII	15,00	265,28		280,28		265,28		265,28
CHUMVI	16,00	200,01		216,01		200,01		200,01
CMPE					73,00			73,00
CNESTEN	100,00	54,30		154,30	98,92	54,30		153,23
CNPAC	3,00			3,00	3,00			3,00
CNRST	8,81	41,80		50,61		0,25		0,25
CNSS	100,00			100,00	100,00	259,14		359,14
COTEF					1,43			1,43
CENTRES DE TRAVAUX	37,78	219,00		256,78	39,13	229,32		268,44
DRAPOR				0,00	7,73			7,73
EHTP	19,71	11,70		31,42	6,80	9,48		16,28
ENTRAIDE NATIONALE	88,40	255,59		343,99	44,20	255,59		299,79
ENAM	12,09	50,50		62,59		47,50		47,50
ENIM	3,64	69,35		72,99		68,82		68,82

Transferts de l'Etat aux EP : Réalisations 2010 et 2011 (En MDH)

EP	REALISATIONS 2010				REALISATIONS 2011			
	Equipement	Fonctionnt	Autres *	Total	Equipement	Fonctionnt	Autres *	Total
FONDATION HASSAN II		0,90		0,90				0,00
Fonds Hassan II					1 500,00			1 500,00
IAV HASSAN II	31,08	194,00		225,08	10,00	171,40		181,40
INRA	91,91	91,00		182,91	40,00	97,25		137,25
INRH	30,00	49,19		79,19	65,00	29,19		94,19
IPM	10,00	17,39		27,39		17,39		17,39
IPSM	2,00	5,51		7,51		4,50		4,50
IRCAM		70,00		70,00		70,00		70,00
ISA		6,00		6,00		6,70		6,70
ISCAE		14,89		14,89		21,82		21,82
ISM		20,60		20,60		20,00		20,00
JZN	219,03			219,03				0,00
MAP	8,34	176,10		184,44	8,34	175,60		183,94
MASEN			31,25	31,25			93,75	93,75
MAISON DE L'ARTISAN	70,00			70,00	100,00			100,00
MARCHICA MED				0,00	40,00	4,00	100,00	144,00
OCE						12,40		12,40
ODCO		21,99		21,99	1,20	21,09		22,29
OFPPT	11,20	350,00		361,20	10,00			10,00
ONCF			1 469,97	1 469,97	57,80		1 756,00	1 813,80
ONE					68,96			68,96
ONEP	150,00			150,00	200,00			200,00
ONHYM	180,00			180,00	130,00			130,00
ONMT				0,00	300,00			300,00
ONP	50,00			50,00				0,00
ONOUSC	90,53	90,00		180,53	62,00	25,38		87,38
ONSSA	308,17	350,00		658,17	140,00	298,05		438,05
ORMVA	1 454,92	197,23		1 652,16	1 353,47	112,39		1 465,86
RAM				0,00			200,02	200,02
RATAG		9,65		9,65		9,65		9,65
RATF		15,75		15,75				0,00
RATM		21,45		21,45		21,45		21,45
RATR		40,81		40,81				0,00
RATS		9,15		9,15				0,00
SAPT (**)			56,25	56,25			84,37	84,37
SMIT	19,70			19,70	19,70			19,70
S MEDZ	5,00			5,00	18,10			18,10
SNDE		0,47		0,47		0,22		0,22
SNED		10,00		10,00		5,00		5,00
SNRG			16,20	16,20			20,00	20,00
SNRT	768,50			768,50	675,00			675,00
SODEA				0,00		148,70		148,70
SOGETA				0,00		81,30		81,30
SONACOS	97,07		20,00	117,07				0,00
SOREAD	20,00		20,00	40,00	55,00			55,00
TMSA	1 173,02			1 173,02	150,00		400,00	550,00
TNMV		14,76		14,76	5,00	10,00		15,00
UNIVERSITES	472,30	518,61		990,90	233,97	284,90		518,87
TOTAL	12 516,82	7 441,99	1 613,67	21 572,49	8 702,86	5 189,47	2 925,14	16 817,47

* la rubrique "Autres" regroupe les transferts au titre du capital, de la dette et des restructurations.

(*) Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger Ville

**Versements des Entreprises Publiques au profit du BGE (*)
au titre de 2009 - 2011 et prévisions pour 2012 (En MDH)**

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2009	LF 2010	LF 2011	LF 2012 (P)
Produits à provenir d'organismes financiers				
Produits à provenir de Bank Al Maghrib	2 813,00	2 033,00	1 140,40	830,00
Produits provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	600,00	200,00	540,00	500,00
Dividendes au titre des participations de l'Etat à la BCP	138,00	144,27	97,00	96,70
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux	0,00	28,00		44,70
Produits à provenir de l'Office des Changes	50,00	200,00	200,00	250,00
Produits des monopoles, parts de bénéfices et contributions des établissements publics				
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	1 200,00	1 800,00	2 000,00	2 000,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	0,00	145,87	112,48	140,00
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	PM	PM	50,00	125,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)			50,00	50,00
Produits à provenir du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM)				50,00
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)				4,00
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique				
Produits à provenir de l'OCP SA	2 456,50	1 000,35	3 000,00	4 000,00
Dividendes à provenir de Itissalat Al Maghrib (IAM)	2 573,00	2 447,14	2 511,00	2 141,00
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	70,00	150,00	193,00	200,00
Dividendes à provenir de Barid Al Maghrib (BAM)	0,00	178,48		299,00
Dividendes à provenir de la société d'Exploitation des Ports (SODEP)	145,32	92,48	99,90	100,00
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	31,28	36,00	4,50	40,00
Dividendes à provenir de la Société d'Aménagement Ryad (SAR)				150,00
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits				
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant d'IAM	100,00	100,00	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	65,00	100,00	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	50,00	110,00	60,00	60,00
Produits à provenir d'opérateurs de télécommunications		PM	PM	PM
Autres produits à provenir de participations financières	PM	PM	PM	PM
Produits divers	197,00	117,41	224,72	100,00
Redevance sur l'exploitation des phosphates	PM	PM	PM	PM
Total	10 489,10	8 883,00	10 483,00	11 380,40

* Hors recettes de privatisation

INVESTISSEMENT DES EP : CLASSEMENT PAR MINISTERE DE TUTELLE (2010-2012)

Annexe 8

1/5

MINISTERE DE TUTELLE	EP	INVESTISSEMENT EN MILLIERS DE DHS				
		Réalisations	Prévisions Budgétaires	Estimations	Pourcentage	
		2010	2011	2012	2011	2012
COUR ROYALE	FONDATION MVI	174 401	190 055	293 700	0,17%	0,24%
	IRCAM	4 380	4 080	3 500	0,00%	0,00%
	TOTAL	178 781	194 135	297 200	0,17%	0,24%
CHEF DU GOUVERNEMENT	AASLM	0	126 000	800 000	0,11%	0,65%
	ALEM	3 900 000	4 860 000	4 000 000	4,25%	3,26%
	ANRT	50 380	95 242	100 000	0,08%	0,08%
	APDN	585 000	190 000	230 000	0,17%	0,19%
	APDO	172 000	250 000	298 700	0,22%	0,24%
	APDS	997 000	1 298 000	866 000	1,13%	0,70%
	CC	503	700	700	0,00%	0,00%
	FDSHII	1 900	3 000	2 500	0,00%	0,00%
	ISA	290	870	90 000	0,00%	0,07%
	MARCHICA MED/ATALAYOUN	270 000	386 862	550 000	0,34%	0,45%
	SAPT	-	-	204 000	-	0,17%
	STRS	1 854 000	487 000	97 500	0,43%	0,08%
	TMSA	2 892 105	4 092 058	5 983 000	3,58%	4,87%
	TOTAL	10 723 178	11 789 732	13 222 400	10,30%	10,76%
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	AMDI	108 300	100 000	100 000	0,09%	0,08%
	ANPME	8 771	17 420	3 000	0,02%	0,00%
	BAM	496 037	726 400	785 000	0,63%	0,64%
	ISCAE	3 010	12 130	13 000	0,01%	0,01%
	OMPIC	8 500	19 380	20 250	0,02%	0,02%
	TOTAL	624 618	875 330	921 250	0,76%	0,75%
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT	ADM	7 479 000	6 956 931	6 917 000	6,08%	5,63%
	ANP	446 300	1 194 660	875 000	1,04%	0,71%
	CFR	1 772 000	2 279 030	1 875 000	1,99%	1,53%
	CNPAC	1 450	33 000	26 700	0,03%	0,02%
	EHTP	4 830	67 070	70 000	0,06%	0,06%
	LPEE	44 913	49 966	50 000	0,04%	0,04%
	ONCF	3 397 000	6 271 000	7 469 000	5,48%	6,08%
	ONDA	1 905 000	1 987 800	2 007 000	1,74%	1,63%
	SNTL	330 000	168 210	181 200	0,15%	0,15%
	SODEP	397 000	508 000	458 000	0,44%	0,37%
	RAM Groupe	1 021 000	1 873 000	1 570 000	1,64%	1,28%
	TOTAL	16 798 493	21 388 667	21 498 900	18,69%	17,50%
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME	ADA	20 258	30 000	34 000	0,03%	0,03%
	ANCFCC	126 000	2 233 342	1 624 100	1,95%	1,32%
	ANDA	-	-	15 000	-	0,01%
	ANDZOA	-	-	30 000	-	0,02%
	BIOPHARMA	3 000	8 440	20 000	0,01%	0,02%
	CAM	240 000	240 000	290 780	0,21%	0,24%
	CT	50 000	98 261	103 000	0,09%	0,08%
	EACCE	35 691	109 648	39 800	0,10%	0,03%
	ENAM	6 280	29 240	30 000	0,03%	0,02%
	IAV	39 000	79 760	80 000	0,07%	0,07%
	INRA	85 000	53 000	101 000	0,05%	0,08%
	INRH	52 848	98 842	83 000	0,09%	0,07%
	ITPSMGEA	3 380	11 430	11 500	0,01%	0,01%
	LOARC	200	3 250	5 250	0,00%	0,00%
	ONICL	4 893	10 170	11 800	0,01%	0,01%
	ONP	147 048	477 673	484 000	0,42%	0,39%
	ONSSA	159 100	280 000	294 000	0,24%	0,24%
	ORMVAs	1 496 504	2 866 734	2 611 320	2,50%	2,13%
	SONACOS	65 200	130 363	99 880	0,11%	0,08%
	SOREC	29 743	84 000	145 000	0,07%	0,12%
	SOSIPO	4 381	11 452	26 600	0,01%	0,02%
	TOTAL	2 568 526	6 855 605	6 140 030	5,99%	5,00%
MINISTERE DE L'INTERIEUR	AAVBR	1 219 000	1 802 869	1 643 000	1,58%	1,34%
	ADER	1 650	570	8 900	0,00%	0,01%
	AU CASABLANCA	319 500	484 002	951 000	0,42%	0,77%
	CASA AMENAGEMENT	30 200	54 700	50 000	0,05%	0,04%
	CASA TRANSPORT	313 000	2 433 907	3 395 800	2,13%	2,76%
	FEC	6 786	3 900	3 900	0,00%	0,00%
	REGIES DE DISTRIBUTION	2 668 802	3 780 122	4 242 000	3,30%	3,45%
	REGIES DE TRANSPORT	44 800	49 270	40 800	0,04%	0,03%
	RAFC	890	11 630	13 300	0,01%	0,01%
	TOTAL	4 604 628	8 620 970	10 348 700	7,53%	8,42%
MINISTERE CHARGE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE	HAO groupe	7 509 400	8 000 000	8 000 000	6,99%	6,51%
	AUs (hors AUC)	159 255	245 068	243 888	0,21%	0,20%
	IDMAJ SAKAN	220 000	320 750	400 000	0,28%	0,33%
	SAR	33 000	188 000	180 000	0,16%	0,15%

INVESTISSEMENT DES EP : CLASSEMENT PAR MINISTERE DE TUTELLE (2010-2012)

Annexe 8

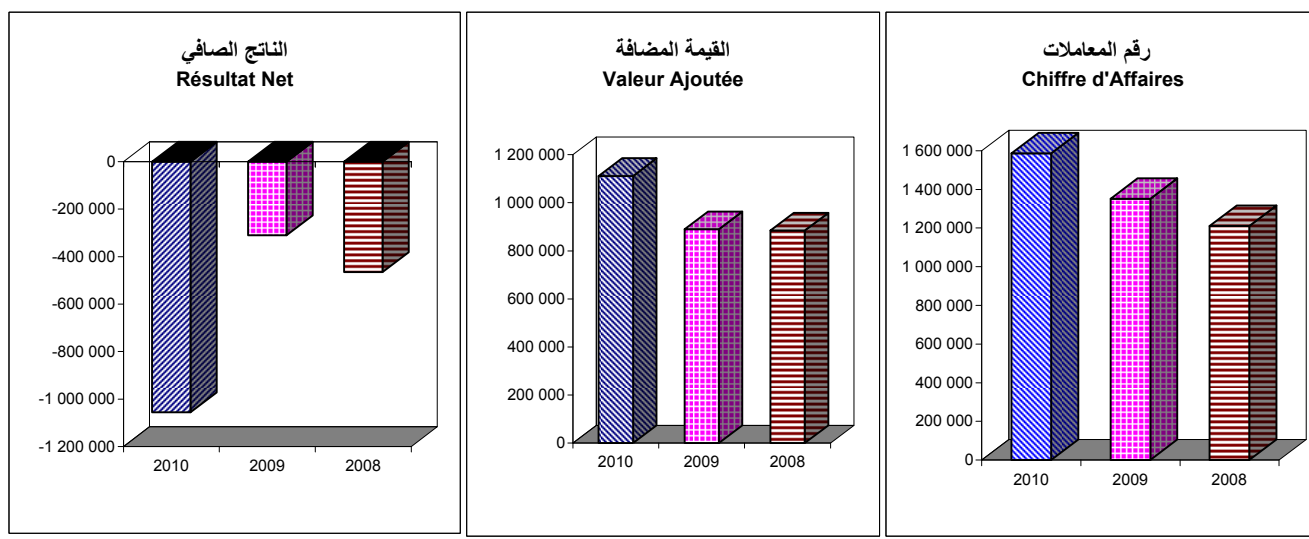
2/5

MINISTERE DE TUTELLE	EP	INVESTISSEMENT EN MILLIERS DE DHS				
		Réalisations	Prévisions Budgétaires	Estimations	Pourcentage	
		2010	2011	2012	2011	2012
	TOTAL	7 921 655	8 753 818	8 823 888	7,65%	7,18%
MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR	CMPE	175 000	318 500	307 000	0,28%	0,25%
	OCE	1 724	4 450	4 700	0,00%	0,00%
	OFEC	90	1 500	8 000	0,00%	0,01%
	TOTAL	176 814	324 450	319 700	0,28%	0,26%
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	AREFs	5 123 087	4 611 876	2 114 770	4,03%	1,72%
	CNESTEN	87 720	98 920	76 000	0,09%	0,06%
	CNRST	25 930	158 940	154 000	0,14%	0,13%
	ONOUSC	2 410	311 050	480 000	0,27%	0,39%
	UNIVERSITES	1 270 411	2 739 420	915 957	2,39%	0,75%
	TOTAL	6 509 558	7 920 206	3 740 727	6,92%	3,05%
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	ABHs	323 375	532 634	329 590	0,47%	0,27%
	CADETAF	520	1 000	1 000	0,00%	0,00%
	ADEREE	20 520	30 000	30 000	0,03%	0,02%
	ENIM	11 880	28 160	30 000	0,02%	0,02%
	FFPIEM	100	100	0	0,00%	0,00%
	MASEN	59 958	312 400	1 615 000	0,27%	1,31%
	OCP Groupe	4 165 000	24 260 000	24 930 000	21,20%	20,29%
	ONE	3 778 000	6 000 000	7 417 000	5,24%	6,04%
	ONEP	4 635 000	4 810 362	5 640 000	4,20%	4,59%
	ONHYM	155 000	394 000	279 000	0,34%	0,23%
	SIE	-	-	635 000	-	0,52%
	SSM	9 601	7 620	0	0,01%	0,00%
	TOTAL	13 158 954	36 063 876	40 906 590	31,51%	33,30%
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	CCG	200	7 000	3 400	0,01%	0,00%
	CDVM	1 800	126 400	128 000	0,11%	0,10%
	CMR	13 630	33 610	61 000	0,03%	0,05%
	CDG Groupe	5 900 000	7 500 000	13 068 264	6,55%	10,64%
	OC	4 500	140 995	149 000	0,12%	0,12%
	SGLN	512	2 050	2 400	0,00%	0,00%
	TOTAL	5 920 642	7 810 055	13 412 064	6,82%	10,92%
MINISTERE DE LA SANTE	ANAM	23 087	27 930	23 000	0,02%	0,02%
	CHUs	150 000	103 800	103 800	0,09%	0,08%
	CNOPS	30 914	34 850	48 000	0,03%	0,04%
	IPM	2 900	16 910	10 000	0,01%	0,01%
	TOTAL	206 901	183 490	184 800	0,16%	0,15%
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	CAR	16 250	122 000	100 000	0,11%	0,08%
	FMDT			730 000		0,59%
	MDA	97 600	165 200	141 600	0,14%	0,12%
	ODCO	2 942	5 007	5 000	0,00%	0,00%
	ONMT	456 330	1 290 436	584 000	1,13%	0,48%
	SMIT	35 500	155 588	117 530	0,14%	0,10%
	TOTAL	608 622	1 738 231	1 678 130	1,52%	1,37%
MINISTERE DE LA CULTURE	ARCHIVES DU MAROC	-	-	2 000	-	0,00%
	BNRM	11 680	19 153	23 000	0,02%	0,02%
	CCM	5 500	6 814	54 000	0,01%	0,04%
	TNMV	1 931	10 684	15 000	0,01%	0,01%
	TOTAL	19 111	36 651	94 000	0,03%	0,08%
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	MAP	7 269	51 796	34 000	0,05%	0,03%
	SNRT	93 577	190 000	260 000	0,17%	0,21%
	SOREAD	15 990	60 000	40 000	0,05%	0,03%
	TOTAL	116 836	301 796	334 000	0,26%	0,27%
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	ANAPEC	42 600	147 250	14 500	0,13%	0,01%
	CNSS	122 747	192 342	209 000	0,17%	0,17%
	OFPPT	435 800	650 640	542 000	0,57%	0,44%
	TOTAL	601 147	990 232	765 500	0,87%	0,62%
MINISTERE DE LA JUSTICE	ISM	1 030	14 760	15 000	0,01%	0,01%
	TOTAL	1 030	14 760	15 000	0,01%	0,01%
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	MJS	2 800	6 900	6 670	0,01%	0,01%
	SONARGES	16 000	300 000	6 700	0,26%	0,01%
	TOTAL	18 800	306 900	13 370	0,27%	0,01%
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE	ADS	136 953	72 882	73 000	0,06%	0,06%
	EN	42 203	156 737	40 000	0,14%	0,03%
	TOTAL	179 156	229 619	113 000	0,20%	0,09%
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS	JZN	73 978	42 910	15 200	0,04%	0,01%
	TOTAL	73 978	42 910	15 200	0,04%	0,01%
TOTAL GENERAL		71 011 428	114 441 433	122 844 449	100%	100%

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008 - 2010

SIGLE	ADM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	10 015 629	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique			الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة			
	تجهيز و إستغلال البنية التحتية للنقل الطرقي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98,19%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	50,55%	المباشرة	
	INDIRECTE	47,64%	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	569	590	568	عدد المستخدمين
Charges de personnel	140 884	133 514	123 180	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	629 127	597 029	459 850	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 587 088	1 351 063	1 210 721	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 111 141	889 396	884 392	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	8 530	7 183	55 299	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-1 056 030	-310 535	-464 857	الناتج الصافي
CAF	334 050	298 555	321 390	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	38 282 449	30 984 760	24 554 825	مجموع الأصول
Fonds propres	7 377 327	7 283 589	6 444 341	الأموال الذاتية
Dettes de financement	26 728 137	19 536 911	14 639 306	ديون التمويل
Investissements	7 479 000	6 204 000	5 281 332	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	BAM			رمز المؤسسة
	بريد المغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	BARID AL MAGHRIB			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 191 399	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	26/02/1998			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	البريد و المصالح البريدية المالية			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	COURRIER & MESSAGERIE - MANDATS - CCP ET CEN			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	7 936	8 074	8 211	عدد المستخدمين
Charges de personnel	866 172	803 335	796 513	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 704 191	1 278 150	1 213 649	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 412 486	1 420 760	1 303 873	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	876 517	961 582	898 071	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	175 411	212 139	43 219	الضريبة على النتيجة
Résultat net	369 352	357 684	279 108	الناتج الصافي
CAF	570 151	574 429	561 237	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	35 490 944	33 849 998	31 323 559	مجموع الأصول
Fonds propres	2 077 218	1 886 708	1 529 025	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	496 037	478 650	303 386	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	CAM			رمز المؤسسة
	القرض الفلاحي للمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CREDIT AGRICOLE DU MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3 460 296	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/06/2004			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique			الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة			
	مؤسسة بنكية			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	87%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75%	المباشرة	
	INDIRECTE	12%	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	3 429	3 229	3 211	عدد المستخدمين
Charges de personnel	675 317	624 178	569 789	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 005 528	931 538	882 383	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 883 438	3 738 661	3 601 712	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 946 741	2 743 017	2 478 351	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	20 125	18 859	18 024	الضريبة على النتيجة
Résultat net	371 821	345 160	225 435	الناتج الصافي
CAF	480 837	458 809	329 477	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	68 128 343	65 815 557	62 388 082	مجموع الأصول
Fonds propres	2 962 691	1 606 500	1 261 340	الأموال الذاتية
Dettes de financement	13 124 588	13 585 248	14 068 620	ديون التمويل
Investissements	238 000	181 000	220 098	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

Year	Value (Milliers DH)
2010	371 821
2009	345 160
2008	225 435

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

Year	Value (Milliers DH)
2010	2 946 741
2009	2 743 017
2008	2 478 351

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

Year	Value (Milliers DH)
2010	3 883 438
2009	3 738 661
2008	3 601 712

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	CDG GROUPE			رمز المؤسسة
	صندوق الإيداع والتدبير			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	10 702 940	ألف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION		10/02/1959		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	مؤسسة عامة			
	مؤسسة بنكية			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية :
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	600	584	536	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 448 482	1 310 794	1 157 321	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 162 550	2 455 410	1 935 689	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 846 301	4 123 958	6 917 453	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	6 707 945	5 696 469	8 626 991	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	858 129	173 506	1 384 216	الضريبة على النتيجة
Résultat net	1 914 157	732 589	1 652 412	الناتج الصافي
CAF	-2 063 687	1 229 569	2 949 998	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	146 234 332	132 650 243	131 577 846	مجموع الأصول
Fonds propres	23 117 332	17 644 459	19 033 699	الأموال الذاتية
Dettes de financement	23 027 725	21 716 747	26 468 577	ديون التمويل
Investissements	5 900 000	4 439 000	4 629 000	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	CNSS			رمز المؤسسة
	الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH		آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	27/07/1972			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	تدبير نظام الضمان الاجتماعي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	4 483	4 368	4 647	عدد المستخدمين
Charges de personnel	920 814	905 923	878 897	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	12 768 968	12 336 849	10 494 920	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	17 964 451	17 147 802	14 705 330	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	6 301 762	5 913 700	5 268 482	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	-	-	-	الضريبة على النتيجة
Résultat net	4 793 484	4 896 130	4 428 534	الناتج الصافي
CAF	6 074 981	6 699 965	6 495 117	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	61 781 197	56 425 012	45 857 480	مجموع الأصول
Fonds propres	43 289 313	39 685 170	34 618 877	الأموال الذاتية
Dettes de financement	0	0	0	ديون التمويل
Investissements	122 747	93 000	139 077	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	CMR			رمز المؤسسة
	الصندوق المغربي للتقاعد			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	12 018	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	20/11/1996			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	488	486	487	عدد المستخدمين
Charges de personnel	73 235	67 746	64 049	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	16 825 459	15 774 226	14 918 350	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	18 061 331	17 146 893	16 149 786	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 235 872	1 368 099	1 227 111	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	-	-	-	الضريبة على النتيجة
Résultat net	4 807 303	4 171 187	3 549 747	الناتج الصافي
CAF	4 783 426	4 430 934	4 038 604	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	72 806 792	68 184 359	61 115 524	مجموع الأصول
Fonds propres	12 018	12 018	12 018	الأموال الذاتية
Dettes de financement	272	272	272	ديون التمويل
Investissements	13 630	19 110	18 130	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	HAO			رمز المؤسسة
	مجموعة العمران للتهيئة			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2 104 048	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	20/01/2004			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société d'Etat			الطبيعة القانونية
	التجهيز و السكن			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	Aménagement et Habitat			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	—	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	1 247	1 187	1 109	عدد المستخدمين
Charges de personnel	369 529	339 370	276 278	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	7 013 099	7 444 112	6 848 731	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 995 977	4 905 854	4 905 940	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	876 916	1 264 529	1 140 322	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	141 458	235 028	268 134	الضريبة على النتيجة
Résultat net	297 188	582 505	632 290	الناتج الصافي
CAF	309 885	580 115	652 708	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	37 097 046	33 998 908	32 974 911	مجموع الأصول
Fonds propres	3 981 636	3 888 573	4 535 537	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 336 413	2 644 159	2 285 300	ديون التمويل
Investissements	7 509 400	8 348 500	7 224 980	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	OCP GROUPE			رمز المؤسسة
	المجمع الشريف للفوسفات ش م			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	GROUPE OCP SA			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	8 287 500	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/01/1920			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique شركة تابعة عامة			الطبيعة القانونية
	استخراج و إستغلال مناجم الفوسفات			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	96,86%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94,12%	المباشرة	
	INDIRECTE	2,74%	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	19 044	18 396	19 262	عدد المستخدمين
Charges de personnel	7 143 000	5 900 000	6 999 000	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	27 872 000	22 008 000	32 533 000	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	43 513 000	25 276 000	60 139 000	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	22 474 000	8 207 000	40 124 000	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	2 002 000	1 235 000	5 109 000	الضريبة على النتيجة
Résultat net	8 850 000	1 283 000	23 414 000	الناتج الصافي
CAF	8 668 000	4 591 000	26 299 000	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	63 236 000	51 202 000	50 226 000	مجموع الأصول
Fonds propres	24 361 000	16 767 000	13 561 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	10 387 000	11 564 000	11 703 000	ديون التمويل
Investissements	4 165 000	3 824 000	3 624 000	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

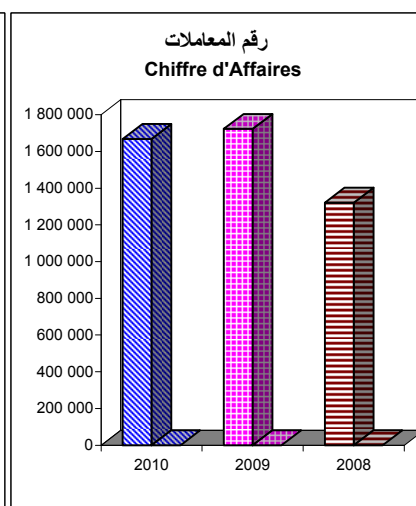
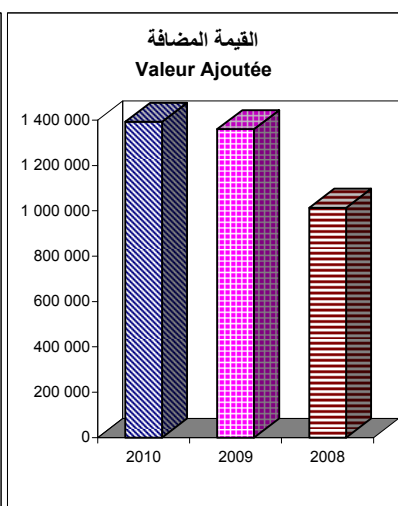
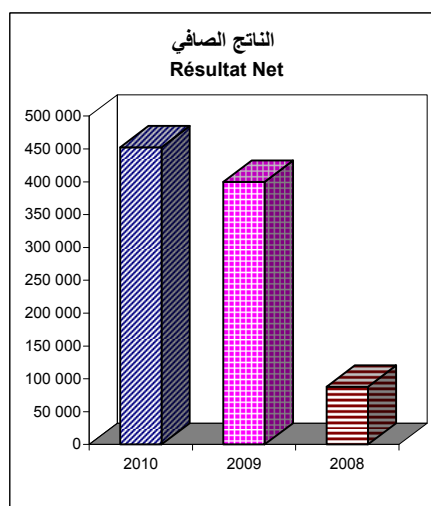
القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	OFPPT	رمز المؤسسة
	مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل	اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL	
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH 3 979 433	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/05/1974	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	الطبيعة القانونية
	مؤسسة عامة	نشاط المؤسسة
	تنمية التكوين المهني	
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE 100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE 100%	الإجمالية
	INDIRECTE -	المباشرة
		غير المباشرة

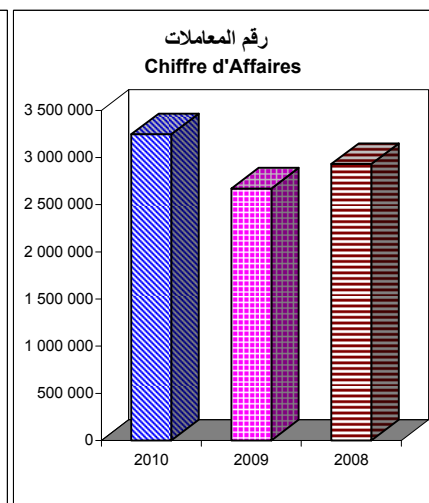
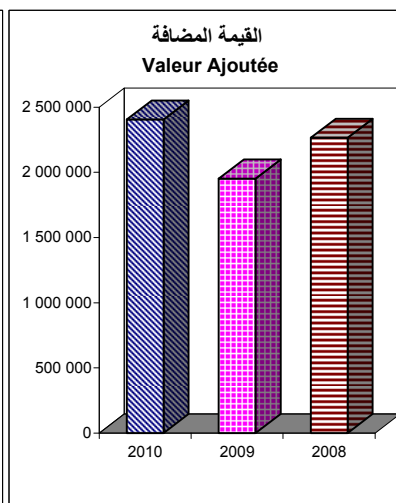
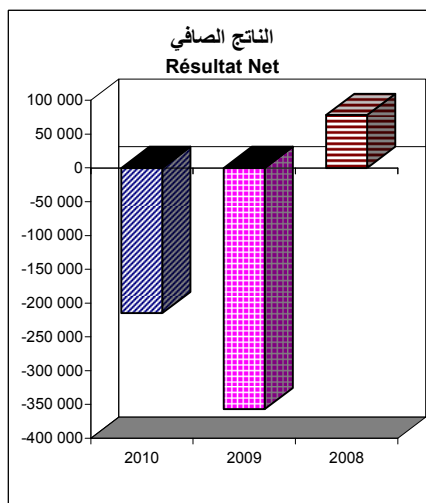
Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	5 961	5 780	5 829	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 081 841	1 015 039	995 871	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 372 140	1 391 452	1 316 675	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 668 367	1 722 767	1 320 987	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 392 648	1 359 759	1 013 644	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	2 121	-	-	الضريبة على النتيجة
Résultat net	452 481	400 033	87 925	الناتج الصافي
CAF	701 721	585 677	328 962	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	4 423 535	3 864 044	3 289 883	مجموع الأصول
Fonds propres	3 223 048	2 765 918	2 277 818	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	342 000	731 000	282 577	الاستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	ONCF			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للسكك الحديدية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	26 423 798	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	05/08/1963			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	النقل السككي			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	7 784	8 126	8 054	عدد المستخدمين
Charges de personnel	851 119	801 222	769 183	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 051 322	1 994 734	1 714 031	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 246 914	2 671 977	2 931 439	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 405 821	1 953 174	2 265 987	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	16 351	13 410	14 746	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-214 785	-356 911	78 480	الناتج الصافي
CAF	852 335	529 749	876 737	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	36 752 239	35 472 001	33 936 486	مجموع الأصول
Fonds propres	17 357 959	16 616 792	16 153 996	الأموال الذاتية
Dettes de financement	15 420 757	14 666 490	14 033 345	ديون التمويل
Investissements	3 397 000	2 627 400	3 904 414	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	ONDA			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للمطارات			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 416 662	ألاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/01/1980			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	خدمات مرتبطة بالمطارات			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DES AEROPORTS			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	—	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بألاف الدراهم
Effectif	2 636	2 716	2 617	عدد المستخدمين
Charges de personnel	566 941	516 672	485 066	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 169 826	1 077 912	981 610	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 601 386	2 385 047	2 326 381	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 145 231	1 898 537	1 878 109	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	246 757	234 767	374 796	الضريبة على النتيجة
Résultat net	271 147	493 791	858 732	الناتج الصافي
CAF	784 472	838 854	1 115 850	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	11 246 437	9 541 003	7 819 240	مجموع الأصول
Fonds propres	4 499 209	4 202 494	3 871 166	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 951 853	2 144 078	1 420 072	ديون التمويل
Investissements	1 905 000	2 496 000	1 583 639	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

Year	Net Result (Résultat Net)
2010	271 147
2009	493 791
2008	858 732

القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

Year	Added Value (Valeur Ajoutée)
2010	2 145 231
2009	1 898 537
2008	1 878 109

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

Year	Number of Transactions (Chiffre d'Affaires)
2010	2 601 386
2009	2 385 047
2008	2 326 381

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	ONE			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للكهرباء			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	19 298 028	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	05/08/1963			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	إنتاج و نقل و توزيع الكهرباء			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	8 705	8 722	8 975	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 922 081	1 844 770	1 920 303	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	15 872 517	16 295 011	18 699 177	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	20 675 001	19 275 087	18 413 918	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	7 095 570	5 121 315	1 743 965	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	61 193	59 058	55 519	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-451 726	-1 164 353	-5 111 803	الناتج الصافي
CAF	4 385 851	1 902 032	-695 399	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	73 245 875	77 437 241	74 177 060	مجموع الأصول
Fonds propres	13 345 471	13 993 281	13 773 427	الأموال الذاتية
Dettes de financement	30 911 840	31 354 623	25 929 524	ديون التمويل
Investissements	3 778 000	6 550 634	9 977 475	الإستثمارات

الناتج الصافي
Résultat Net

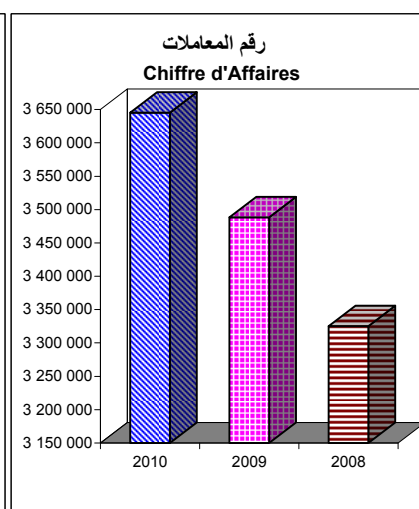
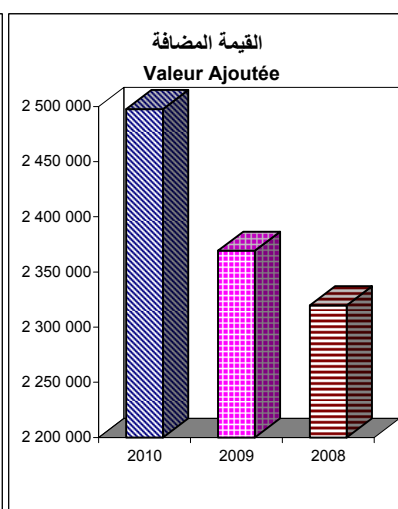
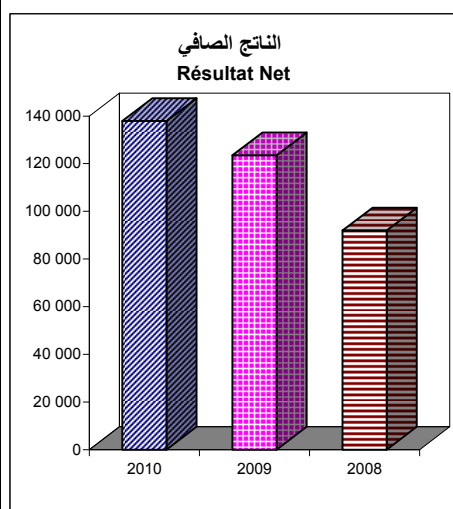
القيمة المضافة
Valeur Ajoutée

رقم المعاملات
Chiffre d'Affaires

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : RÉALISATION 2008-2010

SIGLE	ONEP			رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للماء الصالح للشرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3 877 330	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	03/04/1972			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public			الطبيعة القانونية
	إنتاج و توزيع الماء الصالح للشرب			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	—	غير المباشرة	

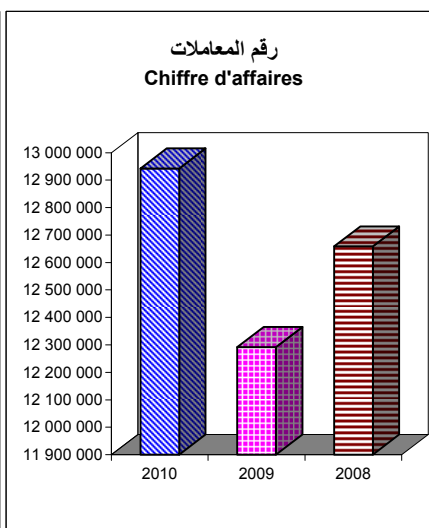
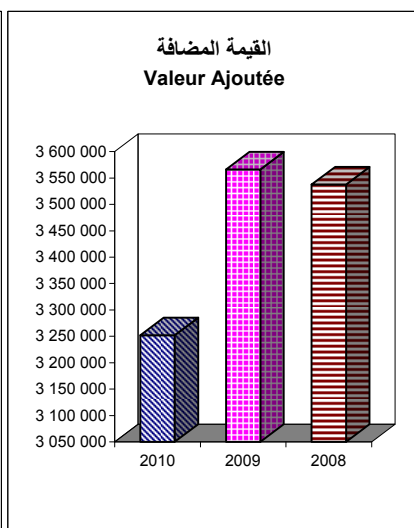
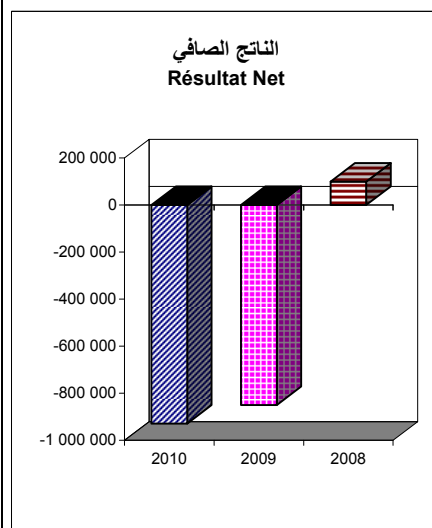
Milliers DH	2010	2009	2008	بآلاف الدراهم
Effectif	7 229	7 125	7 265	عدد المستخدمين
Charges de personnel	998 905	995 297	939 941	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 223 514	2 199 620	2 024 297	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 645 280	3 488 422	3 325 056	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 497 746	2 369 376	2 319 772	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	89 713	101 148	78 028	الضريبة على النتيجة
Résultat net	137 933	123 578	91 955	الناتج الصافي
CAF	1 712 255	1 445 292	1 511 934	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	35 748 000	31 121 407	28 072 171	مجموع الأصول
Fonds propres	15 316 674	14 299 450	13 315 666	الأموال الذاتية
Dettes de financement	13 315 970	10 922 997	9 449 484	ديون التمويل
Investissements	4 635 000	3 753 851	3 875 705	الإستثمارات



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPALES EP : REALISATION 2008-2010

SIGLE	RAM		رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للنقل الجوي - الخطوط الملكية المغربية		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN- ROYAL AIR MAROC		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2 021 984	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/06/1957		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة		نشاط المؤسسة
	النقل الجوي		
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	96,80%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	96,80%	الإجمالية
	INDIRECTE	-	المباشرة

Milliers DH	2010	2009	2008	بالآلاف الدراهم
Effectif	4 374	4 327	4 619	عدد المستخدمين
Charges de personnel	2 173 589	2 124 464	2 104 040	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	11 903 377	10 895 506	11 256 448	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	12 942 677	12 292 128	12 658 600	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 252 020	3 566 044	3 537 464	القيمة المضافة
Impôt sur le résultat	66 404	62 752	44 684	الضريبة على النتيجة
Résultat net	-929 183	-850 814	100 151	الناتج الصافي
CAF	-656 978	418 705	782 058	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	17 902 780	16 147 143	16 176 297	مجموع الأصول
Fonds propres	2 012 702	2 581 482	3 432 296	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 712 140	5 962 844	5 694 844	ديون التمويل
Investissements	1 021 000	1 415 000	920 000	الإستثمارات



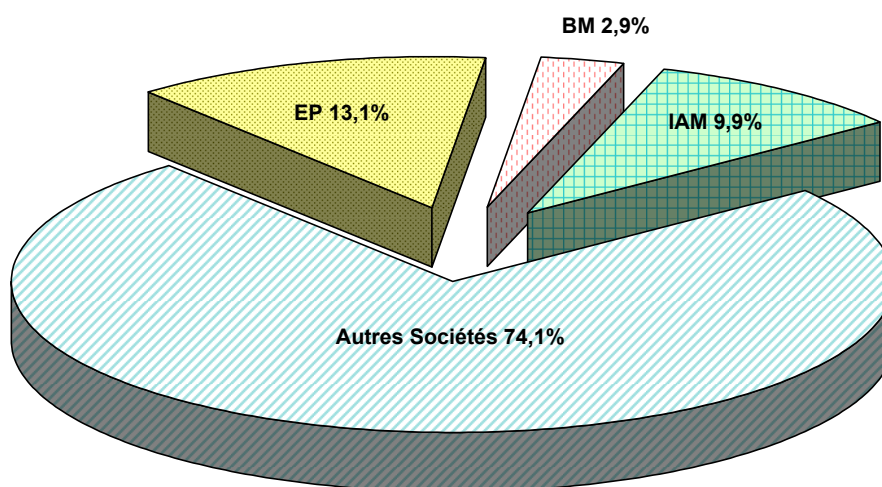
CONTRIBUTION FISCALE AU TITRE DES EXERCICES 2009 et 2010

IMPOT SUR LES SOCIETES

EN MILLIONS DE DHS

Dénomination	EXERCICE 2009		EXERCICE 2010	
	Montant	Poids % Total IS National	Montant	Poids % Total IS National
Entreprises Publiques (EP)	3 697	8,5%	4 887	13,1%
Bank Al Maghrib (BM)	1 777	4,1%	1 078	2,9%
Maroc Telecom (IAM)	3 548	8,2%	3 667	9,9%
Total	9 022	20,7%	9 632	25,9%

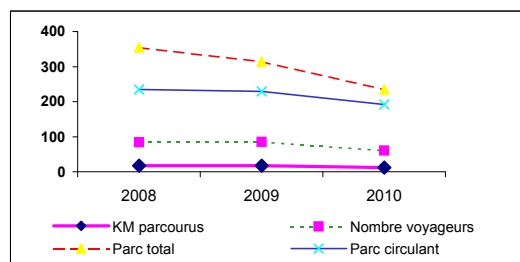
Impôt sur les Sociétés des Entreprises Publiques
au titre de l'exercice 2010



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPALES EP : REALISATIONS 2008-2010

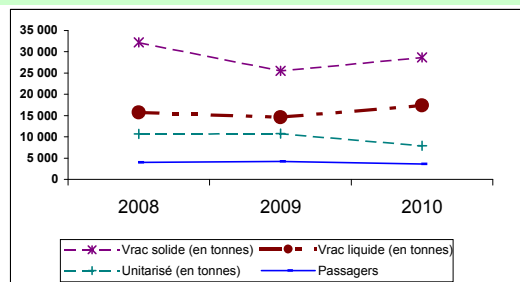
REGIES DE TRANSPORT URBAIN

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
KM parcourus	Million	18	17	12
Nombre voyageurs	Million	84	85	60
Parc total	U	354	314	235
Parc circulant	U	235	229	192



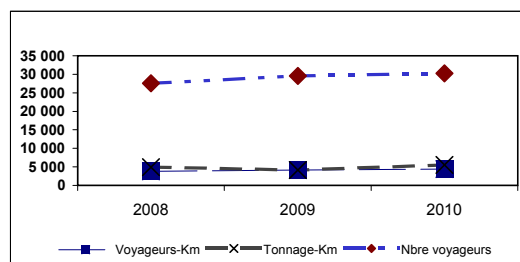
ACTIVITES DES PORTS (ANP)

TRAFIC	UNITE	2008	2009	2010
Vrac solide (en tonnes)	1000	32 200	25 500	28 700
Vrac liquide (en tonnes)	1000	15 700	14 600	17 400
Unitarisé (en tonnes)	1000	10 700	10 800	7 900
Passagers	1000	4 000	4 200	3 600



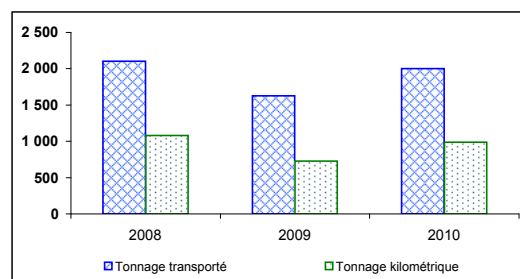
TRANSPORT FERROVIAIRE (ONCF)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Voyageurs-Km	1000	3 836	4 189	4 398
Tonnage-Km	1000	4 958	4 111	5 572
Nbre voyageurs	1000	27 530	29 560	30 230



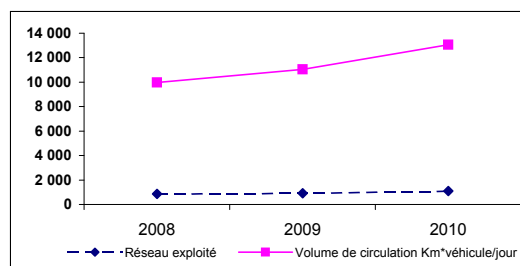
TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (SNTL)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Tonnage transporté	10000	2 105	1 628	2 000
Tonnage kilométrique	Million	1 082	729	987



AUTOROUTES DU MAROC (ADM)

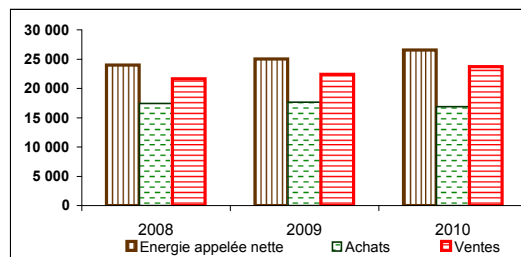
INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Réseau exploité	KM	853	916	1 096
Volume de circulation Km*véhicule/jour	1000	9 968	11 055	13 068



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPALES EP : REALISATIONS 2008-2010

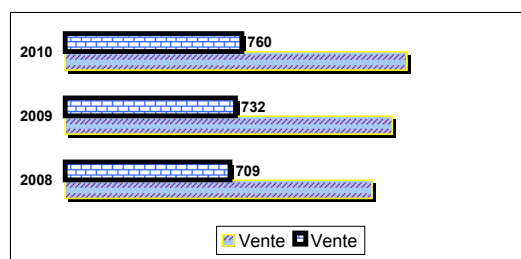
ENERGIE ELECTRIQUE (ONE)

ENERGIE	UNITE	2008	2009	2010
Energie appelée nette	GWH	24 004	25 016	26 531
Achats	GWH	17 450	17 629	16 900
Ventes	GWH	21 638	22 384	23 706



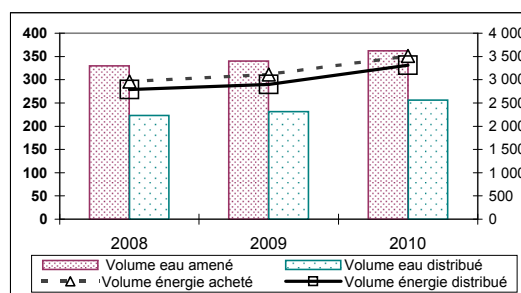
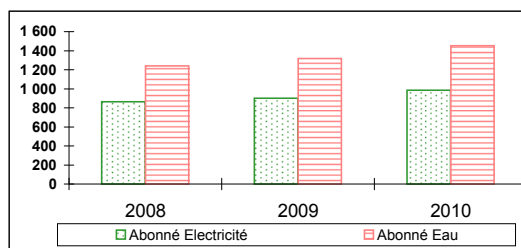
EAU POTABLE (ONEP)

EAU POTABLE	UNITE	2008	2009	2010
Vente	Mm3	709	732	760
Nombre de Clients Eau	1000	1319	1407	1469



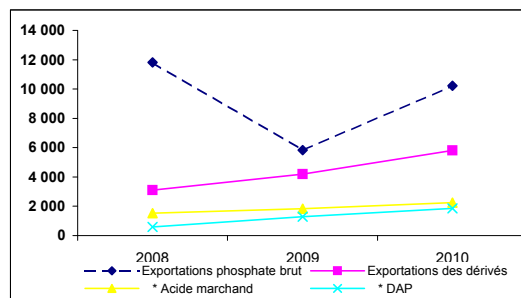
REGIES DE DISTRIBUTION

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Abonné Electricité	1000	863	901	985
Abonné Eau	1000	1 241	1 316	1 452
Volume eau amené	Mm3	330	340	362
* Produit	Mm3	71	81	80
* Acheté	Mm3	224	159	282
Volume eau distribué	Mm3	223	231	256
Volume énergie acheté	Gwh	2 961	3 109	3 508
Volume énergie distribué	Gwh	2 788	2 901	3 314



PHOSPHATE (OCP GROUPE)

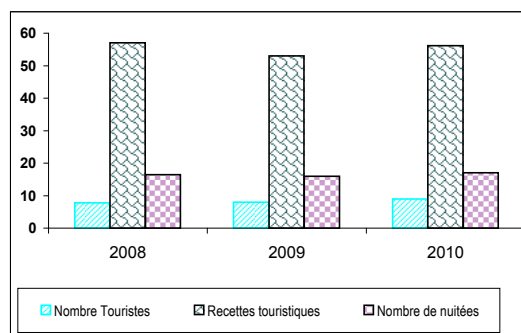
INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Exportations phosphate brut	1000 T	11 824	5 825	10 221
Exportations des dérivés	1000 T	3 104	4 185	5 802
* Acide marchand	1000 T	1 531	1 833	2 245
* DAP	1000 T	599	1 285	1 863
* TSP	1000 T	545	540	781
* MAP	1000 T	329	441	804
* Acide purifié	1000 T	100	86	100



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPALES EP : REALISATIONS 2008-2010

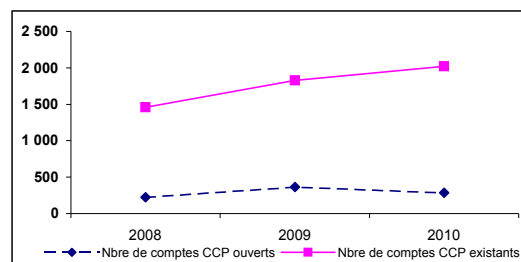
TOURISME (ONMT)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Recettes touristiques	MMDH	57	53	56
Nombre Touristes	Million	8	8	9
Nombre de nuitées	Million	16	16	17



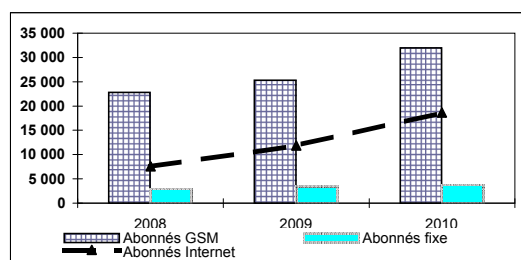
POSTE (BAM)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Nbre de comptes CCP ouverts	1000	225	365	287
Nbre de comptes CCP existants	1000	1 460	1 826	2 021
Avoir global CCP des déposants	MDH	13 056	13 966	16 159
Etablissements postaux	U	1 765	1 754	1 784



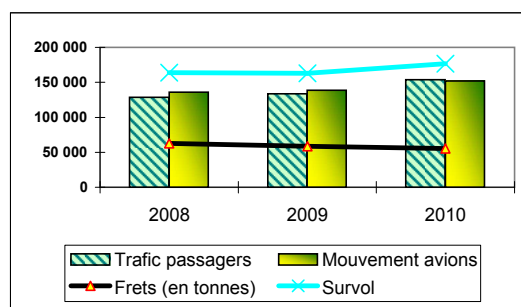
TELECOMMUNICATIONS (ANRT)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Abonnés GSM	1000	22 816	25 311	31 982
Abonnés fixe	1000	2 991	3 516	3 749
Abonnés Internet	100	7 570	11 869	18 670



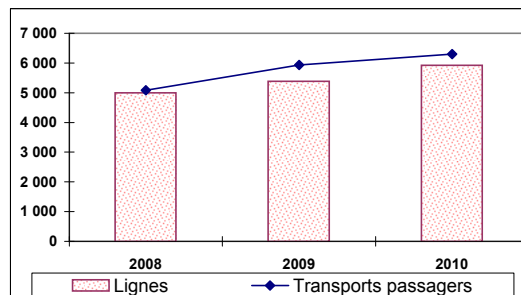
ACTIVITES DES AEROPORTS (ONDA)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Trafic passagers	100	128 660	133 500	154 000
Mouvement avions	10	136 070	138 690	151 931
Frets (en tonnes)	T	62 880	58 630	55 574
Survol	U	163 643	162 761	176 859



TRANSPORT AERIEN (RAM)

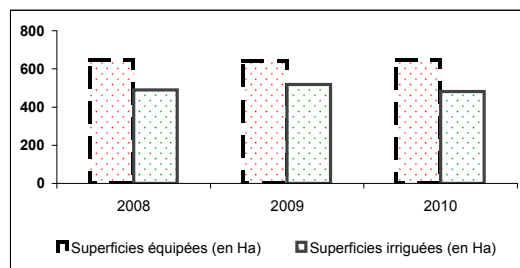
INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Transports passagers	1000	5 078	5 930	6 298
Lignes	1000	5 001	5 385	5 921
* régulières	1000	4 960	5 239	5 856
* supplémentaires	1000	41	62	65
Vols charter	1000	30	46	329



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPALES EP : REALISATIONS 2008-2010

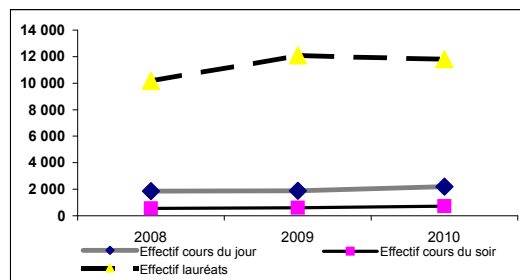
MISE EN VALEUR AGRICOLE (ORMVAs)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Superficies équipées (en Ha)	1000	644	641	649
Superficies irriguées (en Ha)	1000	490	519	481
Volume d'eau lâché (en m3)	Million	2 496	2 853	2 639
Volume d'eau facturé (en m3)	Million	1 634	1 965	1 662



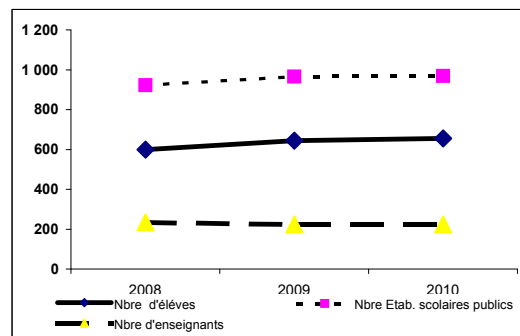
FORMATION PROFESSIONNELLE (OFPPT)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Nbre établissement formation	U	282	297	303
Nbre places pédagogiques	U	94 647	95 597	96 900
Effectif cours du jour	100	1 861	1 888	2 187
Effectif cours du soir	10	560	612	721
Effectif lauréats	10	10 153	12 100	11 806
Unités mobiles	U	20	21	22



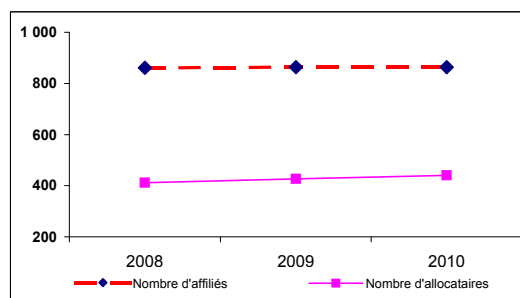
ACADEMIES REGIONALES D'EDUCATION ET DE FORMATION (AREFs)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Nbre de délégations	U	68	77	82
Nbre Etab. scolaires publics	10	922	966	969
Nbre d'enseignants	1000	234	223	224
Nbre d'élèves	10000	599	644	655
Nbre d'internats	U	436	516	524



RETRAITE (CMR)

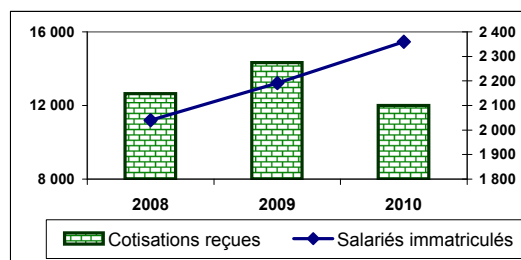
INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Nombre d'affiliés	1000	861	863	863
Cotisations	MDH	16 150	17 147	18 062
Prestations	MDH	14 923	15 779	16 704
Nombre d'allocataires	1000	411	426	440



INDICATEURS TECHNIQUES DES PRINCIPALES EP : REALISATIONS 2008-2010

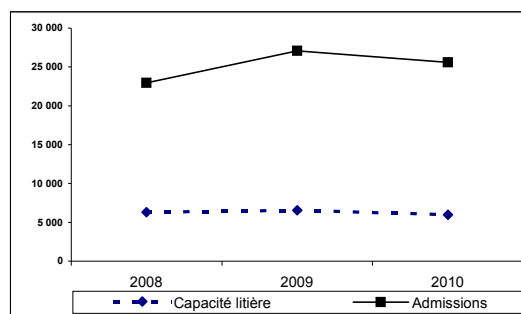
SECURITE SOCIALE (CNSS)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Cotisations reçues	MDH	12 639	14 329	12 005
Salariés immatriculés	1000	2 040	2 191	2 360
Prestations servies	MDH	9 041	9 166	10 008



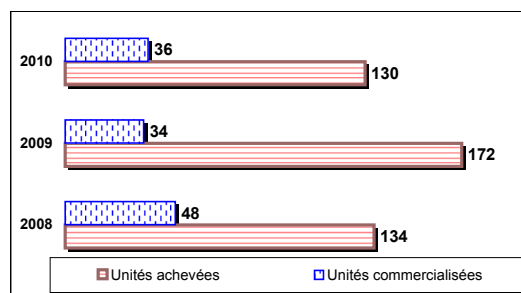
CENTRES HOSPITALIERS

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Capacité litière	U	6 319	6 552	5 976
Admissions	10	22 940	27 080	25 571
Journées d'hospitalisation	1000	1 622	1 579	1 607



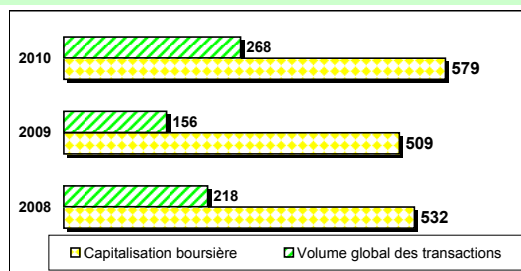
HABITAT (OPH)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Unités achevées	1000	134	172	130
Unités commercialisées	1000	48	34	36



BOURSE (CDVM)

INDICATEURS	UNITE	2008	2009	2010
Capitalisation boursière	MMDH	532	509	579
Volume global des transactions	MMDH	218	156	268



LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SOUMISES AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT
CLASSEES PAR TYPE DE CONTROLE A FIN 2011

Annexe 12

CONTROLE PREALABLE (225)

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG
ABHs (9)	AGENCES DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AM	ARCHIVE DU MAROC
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
AREFs (16)	ACADEMIES REGIONALES D'EDUCATION ET DE FORMATION
AUs (26)	AGENCES URBAINES
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAGs (16)	CHAMBRES D'AGRICULTURES
CARs (24)	CHAMBRES D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCISs (28)	CHAMBRES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHS (4)	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNOPS	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPMs (4)	CHAMBRES DES PECHEs MARITIMES
CT	CENTRES DE TRAVAUX
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINERALE
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISA	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPTC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGumineuses
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEs
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVAs (9)	OFFICES REGIONAUX DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEEs (11)	REGIES AUTONOMES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATs (2)	REGIES AUTONOMES DES TRANSPORTS URBAINS
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (15)	UNIVERSITE

**LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SOUMISES AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT
CLASSEES PAR TYPE DE CONTROLE A FIN 2011**

CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT (30)

Sigle	Raison sociale
BAM	BARID AL MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES
FMDT	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
HAO	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MJS	MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
RADEEMA	REGIES AUTONOMES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SGLN	SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMET AGRICOLE
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DE TERRES AGRICOLES
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE LA GESTION DES STADES
TELECART	SOCIETE DE TELEDECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE

**LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SOUMISES AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT
CLASSEES PAR TYPE DE CONTROLE A FIN 2011**

CONTROLE CONVENTIONNEL (27)

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ATALAYOUN GR	ATALAYOUN GOLF RESORT
BAB ALBAHR	SOCIETE BAB AL BAHR
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	CASABLANCA TRANSPORTS SA
IDMAJ SAKAN	SOCIETE IDMAJ SAKAN
OCP SA.	OCP SA.
RAM	COMPAGNIE NATIONALE "ROYAL AIR MAROC"
SAO AGADIR	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AGADIR
SAO AL BOUGHAZ	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL BOUGHAZ
SAO AL JANOUB	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL JANOUB
SAO BENI MELLAL	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE BENI MELLAL
SAO CASA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CASABLANCA
SAO FES	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE FES
SAO LAKHIYATA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHIYATA
SAO MARRAKECH	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MARRAKECH
SAO MEKNES	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MEKNES
SAO MELLOUSSA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MELLOUSSA
SAO OUJDA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE OUJDA
SAO RABAT	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE RABAT
SAO TAMANSOURT	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMANSOURT
SAO TAMESNA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMESNA
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DES REALISATIONS AUDIOVISUELLES-2M
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
STRS	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT-SALE

**LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES SOUMISES AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT
CLASSEES PAR TYPE DE CONTROLE A FIN 2011**

CONTROLE SPECIFIQUE (12)

Sigle	Raison sociale
ADS	AGENCE DE DEVELOPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
FONDATION MVI	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE